

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 11 février 2011, pour le vendredi 18 février 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 206).
M. le Maire n° 2 - Pouvoirs (page 207).
M. le Maire n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 17 décembre 2010 (page 207).
M. le Maire n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 207).
M. le Maire n° 5 - Communications diverses (page 216).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- Mme BARRUEL** n° 6 - Université d'Orléans. Convention d'objectifs. Approbation (page 217).

Suspension de séance pour présentation par le Président de l'Université des projets de développement.

- Mme BARRUEL** n° 7 - STUDIUM. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention annuelle (page 271).
Mme BARRUEL n° 8 - I.A.E. d'Orléans. Conférence-débat sur le thème de la communication par le sport. Attribution d'une subvention (page 272).
Mme BARRUEL n° 9 - Université du Temps Libre d'Orléans. Attribution d'une subvention pour l'année 2011 (page 273).
Mme BARRUEL n° 10 - Association Cosmetic Valley. Attribution d'une subvention pour l'année 2011 (page 274).
Mme BARRUEL n° 11 - Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention (page 276).

FINANCES

- M. CARRE** n° 12 - Communication sur le logement social (page 279).
- M. MARTIN** n° 13 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'orléanais. Résidentialisation de 24 logements situés rue des Hannequins à Orléans. Garantie d'un emprunt de 82 866 €. Approbation d'une convention (page 311).
- M. MARTIN** n° 14 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'orléanais. Résidentialisation de 36 logements situés 23-25 rue des Hautes Maisons à Orléans. Garantie d'un emprunt de 87 394 €. Approbation d'une convention (page 313).
- M. MARTIN** n° 15 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 12 logements situés 51 rue d'Illiers à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 515 746 €. Approbation d'une convention (page 314).
- M. MARTIN** n° 16 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'orléanais. Résidentialisation de 198 logements allée Pierre Chevallier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 912 233 €. Approbation d'une convention (page 317).
- M. MARTIN** n° 17 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'orléanais. Résidentialisation de 50 logements situés rue du Grand Villiers à Orléans. Garantie d'un emprunt de 130 938 €. Approbation d'une convention (page 318).
- M. MARTIN** n° 18 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'orléanais. Acquisition et amélioration d'un logement situé 39 rue de la Charpenterie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 72 500 €. Approbation d'une convention (page 320).
- M. MARTIN** n° 19 - S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland. Garantie d'un emprunt de 631 000 €. Approbation d'une convention (page 322).
- M. MARTIN** n° 20 - S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Réhabilitation de 161 logements situés rue Romain Rolland. Garantie d'un emprunt de 1 338 127 €. Approbation d'une convention (page 324).
- M. MARTIN** n° 21 - Pierres et Lumières. Résidentialisation de 108 logements situés rue Bossuet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 408 587 €. Approbation d'une convention (page 325).
- M. CARRE** n° 22 - S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Levée anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation (page 327).

- M. CARRE** n° 23 - S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Garantie d'emprunt. Opération de réaménagement et de compactage de 12 prêts de la Caisse des dépôts et consignations. Approbation d'une convention (page 329).

DEVELOPPEMENT URBAIN

- M. CARRE** n° 24 - Z.A.C. Bourgogne. Déclassement et cession d'emprises du domaine public à l'aménageur (page 335).
- M. CARRE** n° 25 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 337).
- M. CARRE** n° 26 - Intra-mails. Immeubles 22 rue de la Poterne et 36 rue de la Charpenterie. Prolongation du bail emphytéotique à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment. Approbation d'un avenant (page 339).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 27 - S.A.G.E. Nappe de Beauce. Avis à émettre (page 340).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 28 - Base de Loisirs de l'île Charlemagne. Projet de réhabilitation du plan d'eau et aménagement du site. Demande de subventions (page 348).

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

- M. PEZET** n° 29 - Stade omnisports de La Source. Réalisation d'une tribune. Demande de subventions (page 351).
- M. PEZET** n° 30 - Stade omnisports de La Source. Réalisation d'un terrain synthétique. Demande de subventions (page 353).
- M. PEZET** n° 31 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 355).
- M. MOITTIE** n° 32 - Commission d'ouverture des plis pour les délégations du service public culturel et sportif. Election des membres (page 356).
- M. MOITTIE** n° 33 - Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « la mémoire du geste ». Partenariat de communication avec la galerie Le Garage (page 359).
- Mme HEAU** n° 34 - Centre Chorégraphique National d'Orléans. Approbation de la convention d'objectifs et de financement à passer avec l'Etat et la Région Centre (page 359).

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 février 2011 -

- Mme HEAU** n° 35 - Festival Orléans Jazz. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention avec Vienne Action Culturelle (page 360).
- Mme HEAU** n° 36 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Marché d'entretien ménager des locaux de l'Hôtel des Créneaux. Approbation d'un avenant de transfert (page 361).
- M. MOITTIE** n° 37 - Musée des Beaux Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ». Approbation d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F. (page 362).
- M. SANKHON** n° 38 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation des projets (page 363).
- M. SANKHON** n° 39 - Mission Jeunesse. Attribution de subventions à des associations (page 364).
- M. SANKHON** n° 40 - Convention à passer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Maison d'arrêt et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Approbation (page 365).
- Mme LECLERC** n° 41 - Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap (page 369).
- Mme LECLERC** n° 42 - Prévention contre les nuisances sonores et les dangers pour l'audition. Association A.S.U.D. Approbation d'une convention (page 372).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 43 - Solidarité internationale. Coopération décentralisée avec Parakou. Programme d'actions 2010-2012. Approbation de conventions de partenariat avec les associations Gevalor et A.I.A.D.D. (page 373).

ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n° 44 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Promotion des déplacements en train pour les activités de loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la S.N.C.F. (page 375).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 45 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Organisation de l'exposition AKOUSMAFLORE. Approbation d'une convention à passer avec le producteur Scenocosme (page 376).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 46 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Partenariat pour ateliers pédagogiques et potager. Approbation d'une convention à passer avec le magasin Botanic (page 377).

Mme DE QUATREBARBES n° 47 - Entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un marché passé après appel d'offres (page 378).

Mme DE QUATREBARBES n° 48 - Remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public. Approbation d'un marché passé après appel d'offres (page 379).

RELATIONS HUMAINES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 49 - Services Municipaux. Année 2011. Recrutements pour besoins saisonniers (page 381).

Mme PILET-DUCHATEAU n° 50 - Droits syndicaux (local F.A. F.P.T.). Approbation d'un avenant au protocole (page 384).

Mme PILET-DUCHATEAU n° 51 - Mises à disposition d'agents. Information (page 385).

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

M. MARTIN n° 52 - Acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau. Approbation d'un avenant à la convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. (page 387).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le jeudi 24 février 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi dix huit février deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (à partir de 18 h 20), MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 50) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 21 h 15), Mmes CHERADAME, de QUATREBARBES, CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 22 h 30), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 19 h 26), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE (à partir de 18 h 51), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, MAGNIER, Mme CASTERET (secrétaire), Mlle SOUAID (à partir de 19 h 00 jusqu'à 22 h 35), MM. VALLE, RICOUD, Mme KOUNOWSKI, M. LEBRUN, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mmes MIKO, PELLOIE (à partir de 18 h 19), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 21 h 15)
M. VALETTE	à	Mme HEAU
Mme MARECHAL	à	M. CARRE
Mme SAUVEGRAIN	à	M. MARTIN
M. GAINIER	à	Mme SUIRE (à partir de 22 h 30)
Mme MAUROY-PREVOST	à	M. MAGNIER (jusqu'à 19 h 26)
M. BESSON	à	Mme BARRUEL
Mme NOEL	à	Mme KOUNOWSKI
M. BRARD	à	Mme MIKO
Mme FERKATADJI-HUME	à	M. CHAPUIS
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme PELLOIE	à	M. VALLE (jusqu'à 18 h 19)

Absent et excusé : M. LABED.

La séance est ouverte à 18 heures 10.

*
* *
*

M. le Maire – *Nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir ce soir, dans cette séance du Conseil Municipal, M. le Président et M. le Vice-Président de l'Université d'Orléans. Je leur souhaite la bienvenue et je les remercie d'avoir accepté cette invitation, comme nous l'avons fait à quelques reprises, sans multiplier ce genre de chose, étant donné l'importance, l'enjeu pour l'Université et pour la Ville. Par conséquent, il me semblait intéressant, alors que tout à l'heure il vous sera proposé une convention d'objectifs avec l'Université, que nous puissions les accueillir et les écouter.*

Pour respecter le formalisme juridique auquel je sais que vous êtes toutes et tous attachés et particulièrement certains d'entre vous, nous allons veiller à un respect scrupuleux des procédures. Je m'excuse par avance de leur formalisme. Nous allons appeler les premières délibérations. Ensuite, avec les questions d'enseignement supérieur et recherche, je vais procéder à une suspension de séance qui permettra de donner la parole à nos invités pour l'intervention qu'ils souhaiteront faire, avec le temps qu'ils souhaitent prendre car le sujet est d'importance. Ensuite, je leur proposerai, s'ils le souhaitent, de rejoindre les sièges réservés au public. Nous rouvrirons la séance. Je demanderai à Mme BARRUEL, en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter la convention d'objectifs et de nous la proposer au vote.

*
* *
*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. le Maire – *Le premier point de l'ordre du jour amène, comme de coutume, la désignation du secrétaire. En l'absence de Mme Muriel SAUVEGRAIN, je vous propose de désigner Mme Christel CASTERET. Je la remercie d'avoir accepté. Je vous consulte. Y a-t-il des oppositions ? M. BEN CHAABANE a une opposition ?*

M. BEN CHAABANE – *Non M. le Maire. Je voulais vous féliciter pour le choix de notre collègue Mme CASTERET.*

(rires)

M. BEN CHAABANE – *Je suis ravi. Je voulais vous faire part de ma satisfaction.*

M. le Maire – *J'en suis fort aise, M. BEN CHAABANE, mais vous allez me mettre sous pression dans les prochaines séances. Je crains de ne pouvoir vous proposer à toutes les séances Mme Christel CASTERET. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? C'est une belle élection à l'unanimité.*

Mme CASTERET est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – Pouvoirs.

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 21 h 15)
M. VALETTE	à	Mme HEAU
Mme MARECHAL	à	M. CARRE
Mme SAUVEGRAIN	à	M. MARTIN
M. GAINIER	à	Mme SUIRE (à partir de 22 h 30)
Mme MAUROY-PREVOST	à	M. MAGNIER (jusqu'à 19 h 26)
M. BESSON	à	Mme BARRUEL
Mme NOEL	à	Mme KOUNOWSKI
M. BRARD	à	Mme MIKO
Mme FERKATADJI-HUME	à	M. CHAPUIS
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme PELLOIE	à	M. VALLE (jusqu'à 18 h 19).

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 17 décembre 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire – *Vous avez le compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre sur délégation de pouvoirs. Y a-t-il des remarques ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'aurai juste une question à vous poser M. le Maire. Cela concerne le Conseil Municipal.*

Nous avons appris, par voie de presse, que M. Guy TORREILLES, Conseiller délégué à la démocratie locale, avait été suspendu de ses fonctions. Je voulais savoir si cette information était confirmée, car nous n'avons pas eu communication officielle. Je suis allée sur le site de la Ville aujourd'hui. J'ai constaté que M. TORREILLES était toujours présenté comme étant Conseiller délégué à la démocratie locale.

Une question subsidiaire. S'il a vraiment été suspendu de ses fonctions, je voudrais savoir qui s'occupe de la démocratie locale ou est-elle suspendue aussi ?

M. le Maire – *Mais nous tous, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et moi en particulier. Il ne s'agit pas d'une compétence du Conseil Municipal, mais d'une compétence du Maire. Je voudrais en revenir à notre ordre du jour, si vous le permettez. M. TORREILLES souhaitait s'exprimer.*

M. TORREILLES – *Merci M. le Maire.*

M. le Maire, chers collègues, chers Orléanais, c'est avec une certaine émotion que je prends la parole, car j'ai toujours pensé qu'être élu c'est être au service de nos concitoyens. Jamais de ma vie je n'ai été sanctionné pour défaut de droiture et de loyauté.

M. le Maire, vous qui m'avez lancé entre autres, par l'intermédiaire des médias, une tirade sur le sport d'équipe et la cohésion des joueurs, je pourrais vous répondre que un ou des joueurs d'une équipe peuvent temporairement faire quelques matchs dans l'équipe nationale sans pour cela trahir sa propre équipe.

D'autre part, que doit-on penser d'un coach qui donne à son équipe de rugby par exemple une stratégie pendant les entraînements et qui, au moment du match, change cette stratégie en ne donnant l'information qu'à une toute petite partie de ses joueurs ? Je pense que l'on assisterait à un drôle de match. Mais vous avez oublié la personne la plus importante dans le monde du sport : l'arbitre. A la fin du match, c'est lui qui donne le coup de sifflet final.

M. le Maire, vous avez pris des décisions personnelles d'ordre municipal pour une élection départementale. Lors d'un précédent entretien, je vous ai exprimé mes convictions quant à mon investissement d'élu sur le terrain et bien sûr à ma candidature à cette élection cantonale. Je suis surpris, oui surpris de constater que vous faites de la prochaine réforme territoriale le rapprochement entre les communes et les Conseils Généraux. J'avais pourtant bien lu que c'était plutôt entre les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux. J'avoue ne pas comprendre l'idée que vous vous faites du pluralisme démocratique.

En ce qui me concerne, ce qui me pousse à agir ce n'est pas mon ego, ni même un mandat supplémentaire, c'est le besoin d'être au contact de mes concitoyens, comme je l'ai fait au sein de notre équipe municipale, de mettre les Orléanais, femmes et hommes, au cœur de nos décisions, mais aussi de pouvoir apporter de nouvelles idées dans un cadre départemental. Ce sont aussi des valeurs centristes de démocratie et d'indépendance qui me sont chères.

M. le Maire, quand il s'agit de liberté, les sanctions sont toujours une marque de faiblesse.

Voilà, M. le Maire, chers collègues, je n'ai peut-être pas votre éloquence pour dire les choses, ni même d'ailleurs votre jeu politique, mais je viens de vous parler avec mon cœur et cela les Orléanais le comprennent. Merci.

M. le Maire – *M. TORREILLES, vous vous êtes trompé d'enceinte. La campagne électorale est une chose. Il est profondément choquant que vous utilisiez le Conseil Municipal pour dérouler votre campagne électorale. C'est profondément choquant. Cela n'avait jamais eu lieu dans cette enceinte. Jamais, jamais, de mémoire d'Orléanais. La réponse est close.*

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 février 2011 -

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de janvier 2011 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
10-492	7/01/11	Marché de Noël 2010. Approbation d'un avenant au contrat de cession de spectacle avec l'association Macadam Sunshine. Montant net global 600 € net de T.V.A.
10-494	7/01/11	Projet de rénovation urbaine quartier de l'Argonne. Requalification de l'îlot Stenwick et Clos Boudard. Etude urbaine Groupement Atelier Villes et Paysages/EGIS AMENAGEMENT. 58 798,94 € T.T.C.
11-05	14/01/11	Direction des Sports. Rencontre des partenaires d'Orléans Loiret Basket le samedi 15 janvier 2011. Location du Centre de Conférences d'Orléans auprès d'Orléans Gestion pour un montant global de 729,56 € T.T.C.
11-06	14/01/11	Hôtel Cabu. Aménagement d'une salle dédiée à Jeanne d'Arc. Lot 2 : chauffage/plomberie. Entreprise LEGRAND. 17 965,12 € T.T.C.
11-07	14/01/11	Forage d'eau brute. Entretien, renouvellement et suivi du fonctionnement. Société Lyonnaise des Eaux. 14 768,21 € T.T.C.
11-14	25/01/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « La Mémoire du geste ». Approbation d'un contrat de prestations et de droits d'auteur. Société IMAGO. Montant global 5 932,16 €. T.T.C.
11-15	25/01/11	Les matinées du conte au Musée, Musée des Beaux-Arts, association Allo Maman Bobo. 3 660 € net de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
10-489	7/01/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Création d'une régie de recettes pour les recettes des locations de l'Auditorium de la Médiathèque.
11-13	25/01/11	Espace Famille. Régie de recettes « REGIE MONETIQUE CENTRALE ». Extension aux recettes des Accueils de Loisirs.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
10-493	11/01/11	Parc de Charbonnière. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-04	13/01/11	Locaux sociaux 1 rue Alfred de Vigny à Orléans la Source. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'Association Comité de Quartier Stendhal – Vigny – Pisan – Musset (S.V.P.M.).
11-10	28/01/11	Parcelles de terrain cadastrées AX n° 7 - n° 11 - n° 12 & n° 102 sise à Olivet, pour une surface de 6 ha 88 a 23 ca et EH n° 25 - n° 29 - n° 31 - n° 34 – n° 35 – n° 37 – n° 40 – n° 41 & EI n° 11 sise à Orléans, pour une surface de 9 ha 79 a 33 ca. Mise à disposition à la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre).
11-11	20/01/11	Institut d'Arts Visuels. Projet d'EPCC-ESAD. Approbation d'une convention de mise à disposition des locaux actuels de l'I.A.V.
11-20	28/01/11	Salle « Albert Camus ». Bénéficiaire : Comité des Fêtes Loire Saint Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
11-21	28/01/11	Salle « Albert Camus ». Bénéficiaire : Danse' Accords. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse contemporaine.
11-22	28/01/11	Salle « Albert Camus ». Bénéficiaire : Rock'n'Danse. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 février 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-23	28/01/11	Salle « Albert Camus ». Bénéficiaire : Saquagrin. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de jonglerie.
11-24	28/01/11	Salle « Belle-Croix ». Bénéficiaire : l'ADPRL. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités destinées aux personnes âgées.
11-25	28/01/11	Salle « Belle-Croix ». Bénéficiaire : U.T.L. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
11-26	28/01/11	Salle « Belle-Croix ». Bénéficiaire : FFEPGV-Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des séances de yoga.
11-27	28/01/11	Salle « Belle-Croix ». Bénéficiaire : FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
11-28	28/01/11	Salle « Albert Camus ». Bénéficiaire : Dyna Gym Orleans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gym.
11-29	28/01/11	Salle des « Chats Ferrés ». Bénéficiaire : Université du Temps libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour une chorale.
11-30	28/01/11	Salle « Cigogne ». Bénéficiaire : l'association DYNA GYM à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-31	28/01/11	Salle « Cigogne ». Bénéficiaire : l'association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-32	28/01/11	Salle « Cigogne ». Bénéficiaire : L'association Foyer Club Nadine Saint Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités destinées aux personnes du 3 ^{ème} âge.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 février 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ASSURANCES</u>		
10-490	7/01/11	Assurance «Tous Risques Expositions et Œuvres en Dépôt »Groupement GRAS SAVOYE/AXA ART. Marché conclu sans minimum et avec maximum de 20 000 € T.TC. par période.
11-12	25/01/11	Assurance. Tous Risques Instruments de Musique. Compagnie HISCOX. Courtier GRAS SAVOYE. Police n°RSP0094472. 833,64 €.
<u>CONTENTIEUX</u>		
10-488	6/01/11	Constitution de partie civile. Graffitis sur transformateur rue du Baron. Ville d'Orléans contre M. COHEN Douglas.
10-491	6/01/11	Constitution de partie civile. Agression d'un Policier Municipal. Ville d'Orléans contre M. LAQUEMBE Alain.
11-01	6/01/11	Constitution de partie civile. Outrages, rebellion et agression de deux policiers municipaux. Ville d'Orléans contre M. KARAAGAC Mickaël.
11-02	7/01/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents de la Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. AMANZOU Morade.
11-03	14/01/11	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Permis de construire n° 452 34 10 C0133 délivré à la Société LOCO PROMOTION relatif à des travaux au 24 rue de la Cigogne à Orléans. M. LEVOUX contre Ville d'Orléans.
11-17	18/01/11	Agression d'un agent municipal. Cour d'Appel. Ville d'ORLEANS contre M. JLAIEL.
11-19	18/01/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. FRANCOIS Gino.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-33	21/01/11	Constitution de partie civile. Tags sur cabane en bois, horodateur et panneau de signalisation à Orléans. Ville d'Orléans contre M. ENJALBAL Laurent.
11-34	20/01/11	Constitution de partie civile. Tags sur panneau de signalisation à côté du hall d'entrée de la gare S.N.C.F. Ville d'Orléans contre M. WEIGEL Christophe.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 26 janvier 2011 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 1185	CM0349	30 rue de Reims	Non préemption
DA 45234 10 1203	DL0057	117 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 11 0001	BD0066 (lots 11-21-23-9)	19 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0002	AW0130 (lot 101)	19 rue des Grands Champs	Non préemption
DA 45234 11 0003	DM0132	13 allée des Champs Fleuris	Non préemption
DA 45234 11 0004	AP0689	37 rue Maurice Dubois	Non préemption
DA 45234 11 0005	AN0304 (lots 21-6)	26 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0006	BM0003 (lot 10)	111 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0007	BK0200 (lots 10-2)	58 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0008	BM0071	8 rue Neuve Saint-Aignan	Non préemption
DA 45234 11 0009	BT0734 BT0736	8 rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 11 0010	AZ0114	14 rue de l'Ange	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 février 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0011	CW0460 CW0482 CW0533 CW0594 CW0596 (lots 11-29-59)	4 place Hubert Beuve Mery	Non préemption
DA 45234 11 0012	BS0073 (lot 12)	58 rue Emile Zola	Non préemption
DA 45234 11 0013	BD0071 (lots 15-4-40)	5 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 11 0014	AR0517 (lot 1)	31 rue A. Gault	Non préemption
DA 45234 11 0015	AV0482 (lots 3 à 6)	15 et 17 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 0016	DS0111	3 bis rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 0017	AW0175 (lots 4-8)	37 rue du Boeuf Saint- Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0018	AW0175 (lots 2-7)	37 rue du Boeuf Saint- Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0019	AR0125	160 Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0020	BT0718 BT0719 (lots 2-4)	8 rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 11 0021	BM0231 (lot 26)	22 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 11 0022	DL0468	16 rue Robert Picard de la Vacque	Non préemption
DA 45234 11 0023	BK0275 (lots 21-6)	3 rue du Chariot	Non préemption
DA 45234 11 0024	BV0162	41 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 11 0025	BS0588 (lot 5)	61 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0026	BK0275 (lots 20-7)	3 rue du Chariot	Non préemption
DA 45234 11 0027	ET0186	33 rue du Général Eisenhower	Non préemption
DA 45234 11 0029	CI0122	41 rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 11 0030	EO0171 (lots 160-80)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 11 0031	ET0896	35 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 11 0032	DO0181	13 rue Coursimault	Non préemption
DA 45234 11 0033	BL0063 (lot 4)	167 rue de Bourgogne	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 18 février 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0034	CH0834	18 rue Grand Champ de l'Echo	Non préemption
DA 45234 11 0035	CM0553	34 rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 11 0036	BW0139 BW0140 BW0141 BW0109	5 rue Joseph Leroy	Non préemption
DA 45234 11 0037	BM0047 (lots 10-19-25- 27-3)	77 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0038	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 151-158-441-442)	7 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 11 0039	BH0001 (lots 62-66-67- 68)	12 rue de la République	Non préemption
DA 45234 11 0040	BH0001 (lots 44-66-69)	12 rue de la République	Non préemption
DA 45234 11 0042	CY0225 (lot 101)	60 rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 11 0043	AE0029	13 rue Maréchal Maunoury	Non préemption
DA 45234 11 0044	BX0583	4 rue des Tamaris	Non préemption
DA 45234 11 0045	AN0304 (lot 9)	26 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0046	AN0304 (lot 8)	26 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0048	AL0003	9 rue du Baron	Non préemption
DA 45234 11 0049	BX0767 BX0769	254-256 faubourg Saint- Vincent	Non préemption

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES
FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 6 janvier 2011 et le 31 janvier 2011.

Dossier	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0001	3 rue Louis Roguet	Non préemption
AU 45234 11 0002	8 rue Louis Roguet	Non préemption
AU 45234 11 0003	1 rue de la Cerche	Non préemption
AU 45234 11 0004	175 rue de Bourgogne	Non préemption

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- Le Secours Populaire Français, Fédération du Loiret ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Le C.E.R.C.I.L. (contribution à la réalisation des nouveaux locaux du C.E.R.C.I.L. et du Musée-Mémorial des Enfants du Vel d'Hiv) ;

- L'E.C.O. C.J.F. - Etudiant Club Orléans et Cercle Jules Ferry (aide à l'organisation des championnats régionaux de cross country sur le site de l'Ile Charlemagne) ;

- La Première Compagnie d'Arc d'Orléans (aide à l'organisation du concours annuel de tir en salle au gymnase de La Bolière) ;

- La Ligue Régionale de Triathlon (mise à disposition gratuite du complexe nautique et du stade omnisports de La Source) ;

- L'association Jonathan Pierres Vivantes – Loiret (gratuité des locations de salle) ;

- Le Préfet du Loiret, Préfet de la Région Centre (aide apportée dans le cadre de la visite présidentielle du 3 février 2011) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 6 – Université d'Orléans. Convention d'objectifs. Approbation.

M. le Maire - *Nous allons en revenir maintenant au Conseil Municipal. Nous allons en venir aux choses sérieuses, si vous le permettez. Je pense, mes chers collègues, et vos interventions viennent de le montrer, qu'il y a deux manières de voir les choses. Il y a la petite joute politicienne médiocre à laquelle on est un peu trop habitué dans notre pays. Et puis il y a les vraies questions : c'est l'Université d'Orléans, son développement, sa réussite, tout le travail fait actuellement par la présidence, que je salue, de l'Université d'Orléans.*

C'est un des enjeux majeurs pour notre territoire que d'accompagner cette réussite. Aujourd'hui, nous le savons, les Universités sont en compétition les unes avec les autres. Notre Université est très jeune. Elle s'est bien développée dans les dernières décennies depuis sa recréation, MM. les Président et Vice-Président. Je sais que vous êtes sensibles à ce vocable. C'est ce qui m'importe.

Ce qui m'importe est qu'on puisse parler, ce soir effectivement, de cet enjeu-là. Le reste, je le laisse à la médiocrité de chacun.

Comme je l'ai dit, je vais suspendre la séance pour les raisons de pointillisme juridique auxquelles nous sommes maintenant habitués.

Je vais proposer à M. le Président, M. le Vice-Président, s'ils le veulent bien, après cette interruption de séance, de prendre la parole pour nous présenter l'ensemble de leur intervention et les éléments qu'ils souhaiteraient nous communiquer, mettre en avant.

Je termine en les remerciant encore une fois d'être venus et en les remerciant du partenariat qui s'est établi entre nous et qui nous permettra, dans quelques instants, après ces interventions, de vous proposer une convention d'objectifs extrêmement importante pour la réussite mutuelle de la Ville et de l'Université, extrêmement importante.

M. le Président, c'est à vous.

*
* *
*

Suspension de séance de 18 heures 20 à 19 heures pour présentation par le Président de l'Université des projets de développement.

*
* *
*

M. TOURE – *Merci M. le Maire.*

M. le Maire – *M. le Président, si vous le souhaitez, venez à côté, venez là, ce sera quand même beaucoup mieux. M. le Vice-Président, venez.*

M. TOURE – *Merci.*

M. le Maire – *Le Vice-Président, comme toujours, a quelques parapheurs à signer !*

M. ALLORANT – *C'est une attention à laquelle je suis sensible.*

*
* *
*

(présentation powerpoint du Président de l'Université)

*
* *
*



L'Université d'Orléans
Ancrée dans le territoire, ouverte à l'international
Rooted in the region, open to the international world

Conseil municipal - Orléans

18 Février 2011

Youssoufi Touré
Président

M. TOURE – *Merci pour l'invitation. Il est vrai que je suis un peu ému de pouvoir, dans le Conseil Municipal qui a vu naître l'Université que j'ai l'honneur de présider, faire une présentation succincte sur cette Université où on va essayer de ramener ce que je cherche depuis un moment, depuis l'élection. Nous cherchons à faire en sorte que les Orléanais au premier chef, donc les élus que vous êtes, soient fiers de cet outil que vous avez depuis 700 ans.*



L'Université d'Orléans

L'Université d'Orléans - historique

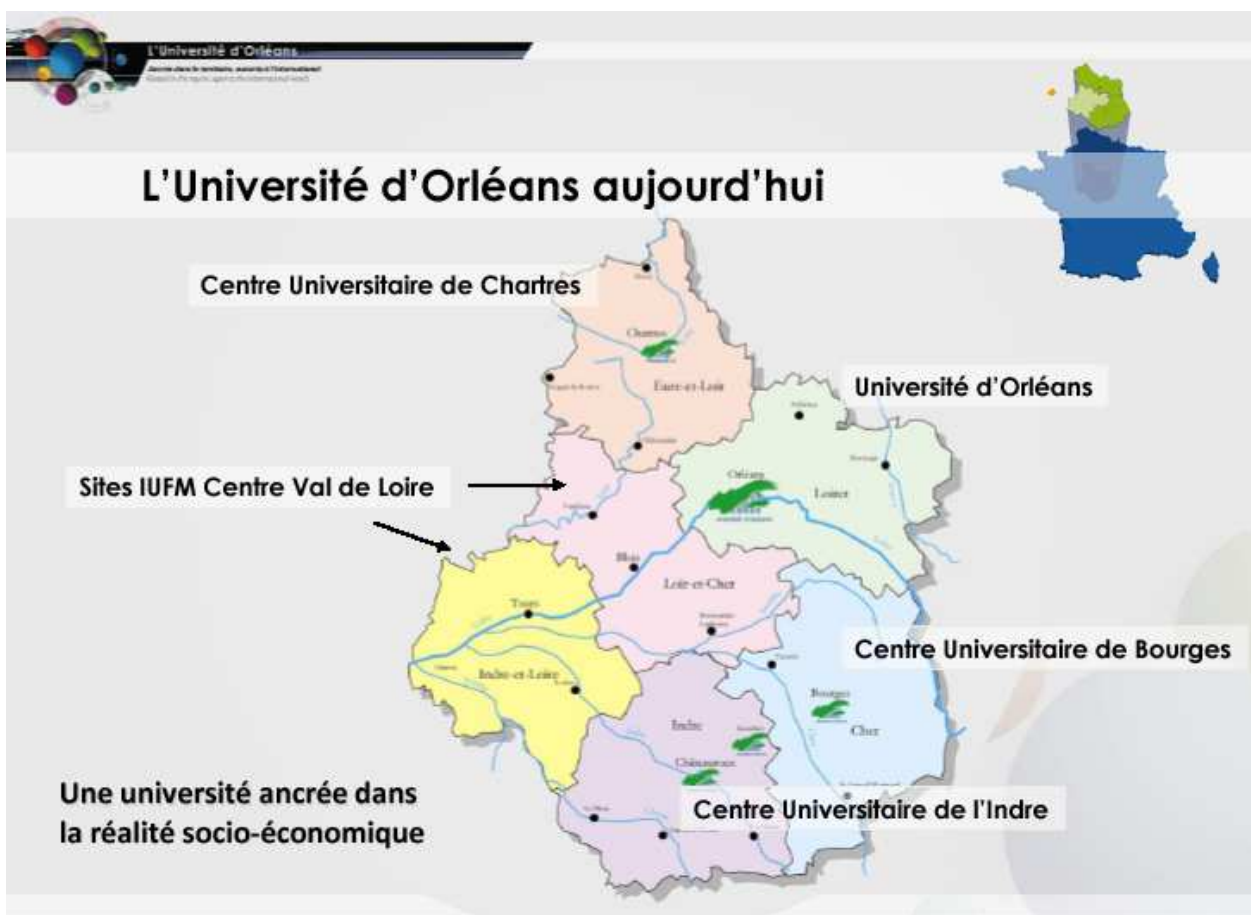
XIII ^e siècle	Orléans capitale du droit romain / docteurs + Licenciés / Studium
27 janvier 1306	Création de l' universitas doctorum et scholarium par le Pape Clément V
XIV – XVI	International / Sciences Juridiques + Humanisme (Calvin, Rabelais...)
1793	Fermeture des Universités par la Convention
1806	Université Impériale – Napoléon (32 Académies)
1960	Renaissance de l' Université d'Orléans / Roger Secrétain + Collège Scientifique
1967	Création du Campus CNRS à Orléans

M. TOURE - *Pourquoi 700 ans ? M. le Maire, vous avez une jeune Université. A 700 ans on a la capacité de rester jeune. On aura des exemples, en tout cas une expérience à vous donner, une innovation qui date de 700 ans.*

L'Université d'Orléans, qui est née le 27 janvier, par le Pape Clément V, est la troisième Université de France. Je pense que vous le savez, mais j'avais envie de le redire. Les origines sont très importantes. Quand un berrichon le dit dans une salle à Orléans, cela paraît bizarre. Soyez sûrs, je suis bien gaulois d'origine. Du coup, je pense que c'est important. Pourquoi ? Parce que les Universités sont devenues les outils de l'espoir, du futur, de l'avenir. Quand on veut résister au vent de l'avenir, il faut avoir des racines profondes, bien ancrées. Nous avons cette première chance d'avoir les racines ancrées. L'aura de l'Université d'Orléans, qui est lavée dans le XIII^e siècle, qu'elle a encore eu après la création, nous avons comme charge d'essayer maintenant d'aller un peu plus loin.

Dans cette enceinte, je ne sais pas car je n'ai pas été loin, mais j'ai un historien à côté de moi, il a un livre avec M. SECRETAIN qui fut Maire, qui s'est battu pour la création, la renaissance de l'Université en août 1960, la première promotion de l'Université d'Orléans en 1961.

Nous avons souvent l'habitude d'essayer de nous jauger, de discuter. La genèse de Tours comme Université, qui est une des branches de l'Université d'Orléans dans le droit... J'ai oublié de vous dire qu'on a été créé dans le droit quand même et que les sciences que nous vivons aujourd'hui, qui font la fierté non pas seulement de l'Université d'Orléans, mais de la Région, sont nées en 1961 par la volonté politique. C'est important que, dans une enceinte politique, on le sache, car nous ne sommes que des outils au service de la politique pour le développement territorial au sens général. Quand on voit ce qu'il y a aujourd'hui, on se dit que peut-être on n'a pas complètement réussi l'intégration de l'Université comme vecteur de développement socio-économique dans sa proximité immédiate. On va essayer de faire en sorte d'y remédier. Pourquoi ? Car nous avons la chance quand même à Orléans, je dis cela car je suis quand même berrichon M. le Maire, quand on va à Issoudun ou à Châteauroux ou à Bourges ou à Chartres et qu'on dit « Université d'Orléans », je suis désolé, ce n'est pas facile. J'essaie de leur dire que cela fait 700 ans.



M. TOURE - *J'étais en train de vous dire qu'à La Source, on a en France la chance d'avoir le seul endroit où vous avez une Université de taille humaine, pas moyenne, humaine. Je suis bavard, excusez-moi, je ne suis pas politique mais bavard quand même. Cette Université de taille humaine, comme je le disais aux journalistes qui n'arrêtent pas de nous dire : « Vous êtes une petite Université ». Non, on est une Université de taille humaine. Comme j'ai dit à un Ministre : « la plus grande Université de France ». Pourquoi ? Car c'est l'Université qui dépasse la Belgique comme surface de responsabilité. De ce fait-là, nous sommes à Chartres, évidemment là où on est né à Orléans, à Bourges, à Issoudun, à Châteauroux et nous sommes à Tours à cause de l'une des missions que l'Université a depuis sa naissance : la création de la connaissance par la connaissance, par sa transmission au plus tôt. Je parle d'éducation. Nous avons l'I.U.F.M. comme responsabilité de l'Université d'Orléans. De ce fait-là, nous avons une unicité en France : c'est d'avoir l'Université de taille humaine, le C.N.R.S. 67, le B.R.G.M., l'I.N.R.A. C'est unique en France la combinaison de ces trois au même endroit, à part Paris, mais Paris c'est la France en elle toute seule.*

Ce nouveau souffle que nous avons envie d'envoyer sur tout Orléans à travers La Source, mais aussi à travers une implication au niveau de la Ville, je parle du site Madeleine, de Dupanloup, mais vous allez en discuter dans le détail, ce nouveau souffle, il faut que vous soyez sûrs que nous allons aller jusqu'au bout de cela, car la chance d'Orléans, de l'Université d'Orléans, de la Région Centre est d'avoir cette capacité de combiner des outils, des ingrédients de compétitivité, de développement sur le même territoire, au même endroit. On en a conscience, on a envie d'aller plus loin.



L'Université d'Orléans
UNIVERSITÉ DE LA RECHERCHE, DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Les composantes

UFR DEG	Directeur : Stéphane ONNEE
UFR LLSH	Directeur : Alain DAVESNE
UFR Sciences	Directeur : Nirina ANDRIANARIVELU
UFR STAPS	Directeur : Régis de REYKE
OSUC	Directrice : Elisabeth LALLIER-VERGÈS
Ecole d'Ingénieurs Polytech'Orléans	Directrice : Anne-Marie JOLLY
IUFM Centre Val de Loire	Directeur : Jean-Marie GINESTA
IUT de Bourges	Directeur : Gérard POISSON
IUT de Chartres	Directeur : Lévy ALLAM
IUT de l'Indre (Châteauroux / Issoudun)	Directeur : Jean-Christophe BARDET
IUT d'Orléans	Directeur : Brahim SARH

M. TOURE - *Pour que ce soit un peu plus précis, car vous avez des noms, la plus grande Université, la plus grande aussi en terme qualitatif, nous avons tout ce que l'Etat, la nation met comme dispositif au niveau des Universités pour former les jeunes et pour transmettre au monde socio-économique. Nous avons ce qu'on appelle les facultés habituellement, depuis 1971, la loi Edgar Faure, on continue à les appeler facultés, je vous dis facultés, en droit la naissance, en sciences évidemment SECRETAIN, en S.T.A.P.S. il n'y a pas longtemps. Si j'oublie la faculté de Lettres je vais me faire taper dessus. Ce n'est pas un oubli, c'est pour que ce soit bien précis.*

Nous avons un dernier outil, il est en rouge, dans un domaine des sciences de la terre, de l'univers, des eaux, des forêts, du développement durable, on a une reconnaissance nationale avec un label qui s'appelle un Observatoire des Sciences de l'Univers. La dernière composante de l'Université d'Orléans est donc l'OSUC, qui nous a permis de créer une école d'ingénieurs dans l'application des géosciences, ce qu'on appelle Géosciences Orléans. Cette école a une mission nationale de formation des ingénieurs, il y en a 12 en France, dont une chez nous. Il y a 88 universités, 83 pour être précis, parce qu'il y en a 5 qui ont le rang d'université.

Nous avons les Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) créés en 1967 pour faire en sorte que l'on ait une capacité de réactivité au niveau des techniciens supérieurs par rapport au tissu industriel. Nous en avons 4 sur les 115 existants en France et 88 établissements. Si vous faites la division, quand on en a 2, on en a beaucoup, et bien nous en avons 4. C'est pour cela que la taille humaine n'empêche pas d'être parmi les plus grandes, pour ne pas dire la plus grande université par rapport aux missions que la nation confie aux universités en général sur la partie recherche. Justement, il se trouve que nous avons, parce que cela va venir petit à petit, c'est le fait que quelque part la nécessité qu'ont les universités d'être visibles, d'être spécifiques

va se poser de plus en plus. Et la nécessité d'une visibilité pour une université, c'est quoi ? C'est sa capacité de recherche. Autrement dit, le meilleur vendeur de pains est celui qui a le bon blé, ce n'est pas autre chose. Non seulement, on a le bon blé, mais on a les meilleurs cultivateurs dans certaines catégories de blé. Nous le savons et c'est reconnu mondialement, sauf qu'on ne le fait pas assez savoir. On va donc le mettre en place, mais en plus on va le faire le plus savoir possible.



Pôles scientifiques du Campus

- **Énergie, Matériaux**
- **Géosciences et Environnement**
- **Droit, Littératures, Sciences de l'Homme et des Territoires**
- **Physique et Chimie du vivant, Sciences Biologiques**
- **Sciences Économiques & de Gestion, Mathématiques, STIC & Linguistique**

M. TOURE - *Donc, voici les pôles scientifiques du campus :*

- *Energie, Matériaux, ce qui permet à la Région Centre d'être visible à Orléans ;*

- *Géosciences et Environnement, j'en ai parlé. Savez-vous que la visibilité des géosciences et de l'environnement, des sciences de la terre d'Orléans est supérieure à la visibilité dans le même domaine de toute la France au niveau mondial ! En ce moment par exemple, sur la planète rouge Mars, vous avez des objets qui essaient de savoir l'origine de la vie. Les laboratoires qui ont conçu ces capteurs sont à Orléans La Source. C'est vrai que nous ne communiquons pas suffisamment là dessus, parce qu'on est tellement sûr de cela depuis tout le temps, qu'on pense que tout le monde le sait. Je préfère donc vous le dire là parce que comme l'a dit M. le Maire, il y a tellement d'éléments pour que les Orléanais soient fiers de leur Université, mais que de boulot pour le faire savoir ? On va donc « mettre le paquet » pour faire savoir cet aspect là ;*

- *Droit, c'est notre naissance, donc il faut l'avoir en permanence, sans oublier pour autant Droit et Histoire quand même ;*

- *Physique et Chimie du vivant ;*

- *Mathématiques, mais ce pôle et c'est le cas pour toute la France, elle est un des premiers pays là dessus.*



L'Université d'Orléans
Université de la Région Centre-Val de Loire

Université : formations supérieures

- 1980 – 1990 : 7 900 (moyenne sur 10 entrées universitaires)
- 1990 – 2000 : 15 645
- 2000 – 2005 : 15 343
- 2005 – 2007 : 14 963
- 2008 – 2010 : 15 932 (Intégration de l'IUFM à l'Université)
- Janvier 2011 : 14 812 (Employabilité IUFM – Etat, en baisse)

Résumé : plus de 300 000 diplômés injectés dans l'économie nationale depuis 40 ans

M. TOURE - Il est vrai que depuis que j'ai été nommé Président, avec Pierre ALLORANT, on essaye de faire passer une chose : le nombre est important, mais la qualité est encore mieux. Et pour la faire voir le mieux possible, quand vous regardez depuis sa renaissance en 1961, en moyenne sur 10 ans, vous êtes autour de 15 000 formations. Tous les ans, les journalistes n'arrêtent pas de vous poser des questions – j'ai failli dire embêter – pour savoir si les 1 000 étudiants de plus ou de moins, est-ce une dynamique ou non ? Il faut regarder à long terme. Quand on a 700 ans, on ne regarde pas sur une année, mais sur 10 ans au minimum ! Et en plus, l'Université a le temps de le faire.

Par exemple, depuis l'intégration de l'I.U.F.M. qui nous a amené à près de 15 000, nous sommes cette année à 14 812. L'an prochain, je suppose que cela va augmenter ou baisser, mais cela ne m'inquiète pas du tout. On a baissé cette année et on sait pourquoi ? L'employabilité, c'est-à-dire le fait que nous formons des jeunes pour qu'ils intègrent l'économie nationale, mais il faut que cette dernière ait la capacité de les intégrer. Par exemple, dans les formations des maîtres, il y a une diminution du nombre de postes dans l'enseignement secondaire – vous l'avez entendu – et donc les 16 000 doivent bien partir quelque part. Donc du coup, on diminue l'aspiration vers l'employabilité professionnelle de nos jeunes. Cela crée donc cette diminution, mais ce n'est pas inquiétant quand on l'explique. C'est surtout qu'il faut voir que ce qui est notre mission de former des jeunes pour l'économie, cela représente 300 000 personnes qui sont formées depuis une quarantaine d'années, car je ne suis pas allé plus loin. Si on considère que 300 000 familles à raison de 3 personnes par famille, vous n'êtes pas loin de 10 millions de personnes dont on a eu la responsabilité et l'honneur de pouvoir former pour la nation, et cela est très important.



L'Université d'Orléans
Université d'Orléans - Université de la Région Centre
www.univ-orleans.fr

L'université : acteur économique intrinsèque


L'appareil universitaire **Orléans-Tours** est le **6ème employeur** de la **Région Centre**

L'appareil universitaire **Orléans-Tours** emploie près de **4 700 personnes**, soient **0.6% des emplois** de la **région centre**

60% des emplois sont dédiés à la **recherche** et à **l'enseignement**

Près de **9 000 emplois directs, indirects et induits** sont ainsi **générés** en **Région Centre**

M. TOURE – *De plus, en tant qu'opérateur, si on se voit comme une entreprise, ce qui est vrai, nous sommes déjà nous mêmes acteurs d'économie. Nous sommes la 6^{ème} entreprise en Région Centre en terme d'emplois, c'est important cela. Donc l'Université, que l'on voit simplement comme le siège de la création de la connaissance, est aussi un des sièges du développement de l'économie complètement et indirectement aussi. Si vous regardez l'irrigation de l'Université d'Orléans dans la Région Centre, jusqu'au fin fond parce – et c'est une étude que l'on a commanditée avec le Préfet de Région - on a l'impact économique de l'Université dans quasiment chaque ville d'implication. Evidemment la plus forte concentration est à Orléans, mais on a aussi Bourges, Issoudun comme développements économiques induits.*



L'Université d'Orléans
Missions de la recherche, de l'innovation et de la valorisation
des connaissances

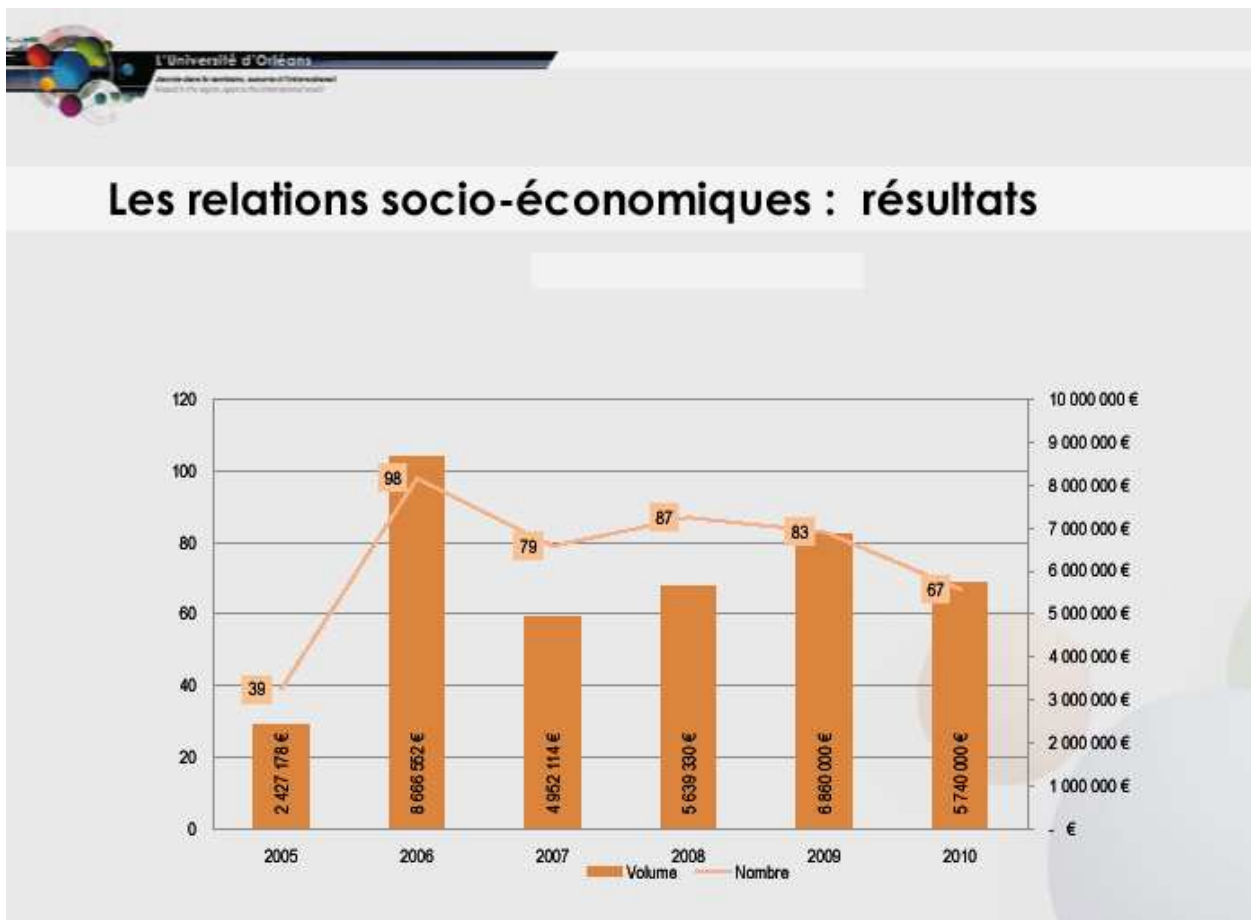
Relations socio-économiques Valorisation – Innovation

- Consolider et accentuer le volume des activités de transfert
- Rapprocher la recherche de l'innovation par des actions volontaristes
- Accentuer l'accessibilité et la lisibilité de manière réciproque entre l'université et les Entreprises
- Définir une approche spécifique aux PME/PMI hors R&D classique

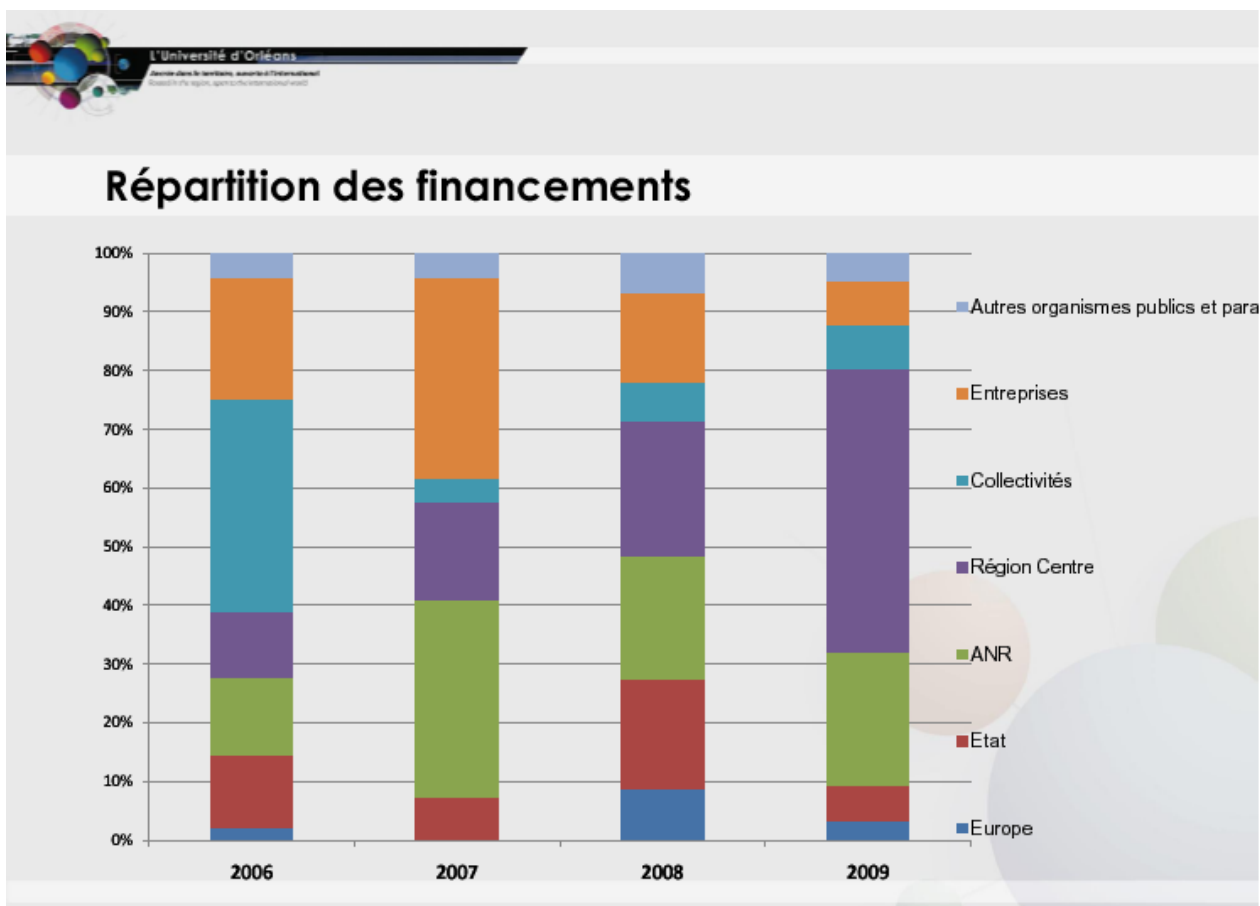
M. TOURE - *Il y a un développement économique induit qui est lié directement à notre activité, je pense que vous y tenez beaucoup et nous aussi : le lien avec le monde économique en direct. C'est quelque chose que nous avons commencé depuis un petit moment, c'est-à-dire depuis 2002 avec quelqu'un que vous connaissez dans cette enceinte, M. BESSON, et puis en 2004, lorsque j'ai été moi-même Vice-Président pour la recherche et la valorisation de transfert au monde socio-économique, nous avons repris une action « Innovation avec l'Université ». Il faut accentuer la lisibilité des entreprises sur la recherche économique que nous avons en direct. Il faut faire en sorte que le dialogue avec les entreprises soit le plus clair possible pour qu'elles sachent les richesses que nous avons et définir des actions spécifiques à ce qu'on a de plus en densité dans nos territoires, c'est-à-dire les PMI et les PME.*



M. TOURE - *Si on regarde de près, c'est très simple. Il suffit de faire en sorte que le lien soit le plus direct possible entre la partie Université et les entreprises. Evidemment, le lien entre la Ville, les différents Conseils, les territoires et les entreprises ne dépend pas de l'Université, mais quand cela dépend de l'Université, il faut que ce soit le plus direct possible.*



M. TOURE – Depuis 2005, quand on a compris cela, on a eu des actions spécifiques vers les entreprises que nous allons voir nous mêmes directement. Et nous avons quasiment plus d'un ou deux contrats par semaine signés avec les entreprises. On n'a jamais été en dessous depuis qu'on a pris conscience de cela.



M. TOURE - *En volume évidemment, on est passé d'un chiffre d'affaires de 2,4 millions à 8 millions et actuellement, la moyenne est de 5,7 millions comme les grosses universités, parce que simplement on a identifié la forêt qu'il y a derrière et c'est important.*



L'Université d'Orléans
UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
UNIVERSITY OF ORLÉANS

Les Pôles de compétitivité

Cosmétique
« Sciences de la Beauté et du Bien-être » 

Energétique
« Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » 

Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux 

Elastopôle
« Caoutchouc et Polymères » 

M. TOURE – *Cette activité, on l'a consolidée avec les pôles de compétitivité. Vous les connaissez, mais j'avais envie de dire une chose dans cette enceinte, car je vous ai parlé des origines. Il y en a une qui fait que je suis un peu susceptible, car quand on « bosse » comme il faut pour que les pôles de compétitivité naissent, il n'y en a pas un où les universitaires, pour ne pas dire l'Université ou moi-même, n'ont pas travaillé pour que cela ait lieu, car on a bien conscience de cela. Il faut bien que je vous dise que les Universités ont la conscience de leur responsabilité dans le développement et la compétitivité des territoires. Elles n'ont peut-être pas complètement les moyens, mais elles en ont réellement la conscience.*

Donc de ce fait, tous les pôles de compétitivité que nous avons en région, nous y avons participé activement à leur création, mais ce n'est pas suffisant de créer, il faut assurer leur développement et leur destinée, de manière à transformer petit à petit la compétition que l'on a entre nous, en compétitivité de l'ensemble.

M. TOURE - *L'Université de demain est de mettre dans l'ensemble de ces actions une cohérence des forces qui sont moins visibles au niveau de la forêt dont j'ai parlé, pour faire en sorte que notre capacité de formation, notre capacité de création de la connaissance, nous la mettions en cohérence avec notre mission de transfert à la société, que ce soit au niveau économique direct, que ce soit au niveau de la création de la connaissance et de la transmission des savoirs directement aux jeunes.*



M. TOURE - *Le projet que nous partageons au niveau de l'Université actuellement est le suivant : essayer de faire en sorte que l'excellence scientifique réelle à Orléans La Source, qui fait que la Région Centre est visible dans certains domaines, soit une force pour tout le développement de l'Université. Il faut prendre le temps de le faire et pour cela donner un outil structurel. Cet outil structurel est ce que nous avons appelé les instituts thématiques pluridisciplinaires. Vous savez dans les universités, ce n'est pas aussi politique qu'ici - comme j'ai cru comprendre -, mais parfois c'est quand même un peu chaud ! Chaque personne est une*


université à elle seule, chacun est complètement libre de dire tout ce qu'il pense, en oubliant de temps en temps que la collectivité a fait en sorte qu'il y ait un retour à l'investissement. On a fait cette structuration pour que cette quintessence scientifique soit le vecteur économique, le vecteur de nos formations. Ce n'est quand même pas la peine d'aller sur la planète Mars quand les jeunes ici ne savent même pas que les connaissances et les développements qu'ils ont, c'est l'Université qui les font, y compris à l'Université d'Orléans.

Aussi, à la date d'aujourd'hui, la politique de l'Université d'Orléans est :

- le développement économique le plus direct possible tant que possible,*
- la création de la connaissance dans les excellences que nous avons,*
- et comme je l'ai dit, les investissements d'avenir où on a « mis le paquet » sur nos forces reconnues au niveau mondial.*

La seule raison qui fait ou qui fera qu'on n'ait pas les fonds, est qu'on n'est pas la masse critique, mais la masse critique, ce n'est pas important, parce que ce qui est important pour l'Université, c'est la prise de conscience d'une part, le partenariat que nous avons avec vous d'autre part, et le long terme.


A l'Université, le long terme, c'est l'objet qui donne le plus à la société. Cela commence tous les instants, mais le long terme est notre vraie richesse.



L'Université d'Orléans
Université de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Briques de cohérence de base : Instituts Thématiques

- Création d' « **Instituts thématiques pluridisciplinaires** » structurant l'université d'Orléans en lien avec le CNRS
- **Idée générique** : transformer les unités de recherche en briques fondamentales, simultanément pour la recherche et la formation
- **Objectif** : conforter et consolider, en permanence et sur le long terme, **le lien entre** :
 - le développement de la recherche
 - l'offre de formation
 - le transfert vers le monde socio-économique et l'insertion professionnelle



M. TOURE – *Le long terme, nous le structurons et nous n'avons pas à courir derrière le temps à cause de cela.*

Pour finir et vous rassurer, si vous entendez par-ci par-là, comme par exemple que « les investissements de la Ville, on n'a pas tout ce qu'il faut aujourd'hui », on aura ce qu'il faut demain, parce qu'on a la patience de ce que l'on fait, on a la conviction de ce que l'on fait et d'autre part, on a la réalité de cette richesse et cela compte beaucoup.

Je vous remercie.

(applaudissements dans l'hémicycle).

M. ALLORANT – *Je voudrais tout d'abord remercier M. le Député-Maire d'Orléans de cette invitation, parce que cela ne va pas de soi d'inviter les représentants, l'équipe présidentielle de l'Université dans un Conseil Municipal, avec y compris les difficultés juridiques que vous avez fort bien évoquées.*

Mais, M. le Maire, je crois que vous avez eu raison tout simplement parce que cette question de l'ancrage territorial des Universités aujourd'hui, on pourrait se dire qu'avec la mondialisation, est-ce une drôle d'idée qu'une université regarde vers sa ville principale, sa maison mère puisque nous sommes une Université multi campus ? Non, c'est une idée fondamentale et je vous en donnerai deux exemples.

Premier exemple. Hier, le Président Youssoufi TOURE était à la conférence des présidents des Universités et un séminaire avait lieu sur les stratégies territoriales des Universités.

Deuxième exemple. Demain, j'irai au C.N.A.M. à Paris, à l'occasion d'un colloque international, dont le titre général est : Politique locale et société de la connaissance – Les formes de l'innovation et de la coopération territoriale. Et donc, je présenterai l'ancrage territorial, la stratégie identitaire de l'Université d'Orléans et la politique dynamique que le Président TOURE vient de vous exposer dans les aspects les plus territoriaux.

Le Président TOURE a terminé sur la question du temps. Effectivement, on pourrait reprendre la formule de William FAULKNER : « Le temps est plus vaste que tous les territoires ». Et oui, cela fait réfléchir, c'est sûr ! Alors, je ne serai pas si long, je vous rassure, parce qu'on n'a pas forcément le temps, mais tout de même, il y a plusieurs paradoxes dans cette Université d'Orléans.

D'abord celui que M. Youssoufi TOURE a relevé tout à l'heure. Nous avons fêté, il y a quelques années, le 700^{ème} anniversaire - on en est à 705 ans - et en même temps, nous sommes - vous avez ici deux exemples - deux quinquagénaires en pleine forme ... (rires) puisque nous allons, de manière très solennelle, le 12 avril prochain et vous êtes évidemment cordialement invités, lors des premières assises territoriales de l'Université d'Orléans, lancer le conseil de développement de cette Université, à l'occasion du cinquantenaire de sa renaissance par évidemment le Maire – tient un Maire, un Député-Maire aussi d'ailleurs – Roger SECRETAIN qui a tant fait pour le développement de cette ville et de son Université.

M. Youssoufi TOURE y faisait référence tout à l'heure, j'ai le petit ouvrage extrêmement intéressant publié par la Société Archéologique : Orléans ville universitaire ». Vous constaterez, M. le Député-Maire, que c'est la salle des Thèses qui symbolise l'Université d'Orléans, qui avait été fait en 1960 pour lancer cette renaissance de l'Université d'Orléans, effectivement à La Source. Pourquoi a-t-elle été mise à La Source ? Quand il y a des débats trop fort à l'Université, on n'est pas trop dérangé rue d'Alsace-Lorraine ou rue de la Bretonnerie par les cris.

Plus sérieusement, il y avait une vraie ambition urbaine derrière cette création à La Source. Il y avait aussi une contrainte réelle des espaces disponibles en centre-ville, surtout pour installer des grands organismes de recherche qui sont si intimement liés à l'histoire de l'Université d'Orléans. On ne reviendra pas là-dessus, d'autant plus que – et c'est une conviction que nous partageons également, une de plus, en plus de nos racines berrichonnes communes, puisque moi aussi j'ai des racines berrichonnes et mon grand-père a été un des premiers cartographes de Tombouctou, vous voyez on partage beaucoup...

(rires)

M. ALLORANT – *Nous avons cette conviction que le campus à La Source est une force qui nous est enviée par beaucoup de collègues parisiens, même tourangeaux. On ne va pas casser cette unité en déménageant telle ou telle chose sans veiller à la cohérence. Maintenir le campus adossé au laboratoire du C.N.R.S., à notre partenariat de plus en plus étroit avec le B.R.G.M., avec l'E.N.A.G., etc, car le déménager serait stupide. Nous gardons cette force et nous l'avons comme obsession, en particulier dans le dossier du site de l'hôpital Porte Madeleine et cela a vraiment été une ligne directrice. Nous ne voulons pas affaiblir le campus, son animation, la qualité de vie étudiante à La Source. C'est donc ce qui nous a amené à reconsidérer des projets précédents et en particulier le transfert de tout ou partie de la Faculté de Droit pour aller vite, puisque les termes même s'ils ont été abandonnés en 1968, continuent à être utilisés, on s'inscrit à la Fac de Droit ou à la Fac de Lettres, U.F.R. DEG, l'U.F.R. LLSH, ce n'est pas très glamour effectivement ! Nous avons donc renoncé à ces déménagements de tout ou partie de ces deux composantes pour préférer innover, développer, instiller une nouvelle dynamique à l'Université d'Orléans en particulier en visant les créations. Par exemple, quand vous discutez avec des jeunes, que disent-ils de l'Université d'Orléans ou de la Ville d'Orléans, les deux images sont très imbriquées, c'est pour cela que l'on peut parler de stratégie identitaire et territoriale ? A Orléans, contrairement à Tours ou à d'autres universités, il n'y a pas tout dans le domaine universitaire. Qu'est-ce que cela veut dire ? Jusqu'à présent, il n'y avait pas de formation artistique. Nous allons, dès 2012 dans notre projet d'établissement, en proposer une : musique, arts de la scène, en liaison directe et en partenariat très positif avec les conservatoires de la Ville d'Orléans.*

De même, nous avons souhaité donner plus de visibilité en matière d'attractivité internationale à l'Institut de français destiné aux étudiants étrangers. Nous souhaitons également leur donner plus d'espace, plus de visibilité à l'hôpital Porte Madeleine à partir de 2016.

Seul déménagement - c'est l'exception qui confirme la règle, il en faut toujours - mais il y avait un changement de statut, l'Institut d'Administration des Entreprises qui s'appelle maintenant l'Ecole Universitaire de Management, souhaitait à l'unanimité de ses membres, des enseignants chercheurs, des personnels administratifs, s'implanter à proximité des centres de décision de la Ville, de la Région, de la Chambre de Commerce, du monde économique, c'est-à-dire en cœur de ville. Et le Président TOURE l'a très bien dit, je sais bien qu'il y a un problème d'identification, de manque de fierté des Orléanais vis à vis de l'Université, peut-être parce qu'elle est à La Source, c'est possible, et donc avoir deux implantations avec Dupanloup, de vitrines au sens d'une très grande qualité à la fois architecturale et environnementale, puisque nous voulons établir véritablement un éco campus au cœur de la ville. Je pense que cela peut contribuer à remédier à ce déficit. Il n'y a pas de fatalité. Est-ce que les Rennais, les Montpelliérains étaient si attachés que cela à leur université et à leur ville d'ailleurs il y a 30 ans ? Je n'en suis pas sûr. Les Nantais, les Angevins, pour reprendre des villes relativement comparables.

Un autre élément et je sais, M. le Maire, que vous y êtes très sensible ainsi que bien d'autres membres de cette assemblée j'en suis persuadé, qui nous tient à cœur et qui peut être lié à ce dossier. Quand je disais tout à l'heure citant un étudiant ou un jeune anonyme « il n'y a pas tout », que manque t-il aujourd'hui ? On dit souvent que l'essentiel est la santé, c'est assez vrai, y compris parfois en matière de formation universitaire. Alors, je sais bien les obstacles qui se dressent sur la route et qu'il y a eu une sorte de yalta universitaire, il y a une cinquantaine d'années et j'en dirais juste un mot là dessus. Aujourd'hui et vous le savez, Mesdames et

Messieurs les élus, il y a un très grave problème de désertification médicale dans notre région et particulièrement dans le Loiret, le département le plus peuplé de la région, y compris puisque vous êtes des élus municipaux, dans un nombre croissant de quartiers de cette ville d'Orléans, à La Source et ailleurs. Donc, il ne s'agit absolument pas bien sûr de batailler contre Tours, ce qui serait véritablement stupide, dans des rivalités de clochers totalement obsolètes, mais de proposer, puisqu'on parlait des innovations récentes, une coopération très loyale avec nos homologues de Tours, en particulier pour les formations de santé au sens large, la première année, la Paces comme on dit, et aussi les formations paramédicales dont nous manquons beaucoup.

Comme l'a dit le Président TOURE et je termine, nous essayons de mettre l'accent sur la qualité de vie sur tous nos campus, puisque nous sommes une Université multi campus, à la fois pour les étudiants et les personnels. N'oublions pas que le Campus de La Source est de très grande qualité, que c'est une force pour nous, puisque comme le disait le grand géographe ligérien, Roger DION, la source du Loiret dans le nord de la France est aussi connue, à l'époque en tout cas, que la source du Vaucluse pour les habitants du sud. Je vous remercie.

(applaudissements du Conseil Municipal).

*
* *
*

M. le Maire – *Ecoutez, on vous remercie très chaleureusement pour la qualité de cette présentation, et on mesure bien effectivement à la fois les enjeux que vous avez décrits et je crois, que vous posez la problématique à son juste niveau, les enjeux qui en découlent. Je suis particulièrement sensible aux différents termes que vous avez utilisés, notamment sur l'ancrage territorial bien évidemment, sur la force du campus de La Source avec ce maillage territorial. Ce petit croquis que vous avez montré tout à l'heure était excellent. Je veux dire que c'est un schéma intellectuel auquel on n'est pas habitué. Il mériterait de larges discussions et réflexions.*

Et puis, ce que vous avez dit sur la logique de ce que nous souhaitons faire et on va en parler dans un instant avec Mme Béatrice BARRUEL sur les nouvelles dynamiques que vous insufflez à l'Université. Je les crois vraiment déterminantes. Je pense qu'il y a sur cette décennie qui vient et sur la suivante, des enjeux extrêmement lourds pour cette fois-ci le territoire orléanais. Il y a l'enjeu effectivement de ces synergies et de cette force de l'Université de l'enseignement supérieur comme vecteur de rayonnement dans le monde bien sûr économique et bien au-delà.

Vous avez parlé de plusieurs sujets comme les enseignements artistiques et les enseignements médicaux et paramédicaux, pour lesquels nous avons des enjeux dont je regrette d'ailleurs parfois qu'on ne les perçoive pas à leur juste niveau. La question de la désertification médicale est une question cruciale. Elle fait l'objet de discussions, on va dire, dans les milieux autorisés, mais on est en train de créer un problème, mais plus qu'un problème dans la décennie. Ce n'est pas dans cinquante ans, cela commence. Donc que l'Université puisse prendre à bras le corps ces sujets là, c'est effectivement comme vous l'avez dit, un outil et une chance formidables.

Je ne veux pas rallonger le propos, mais je crois essentiel ce que vous nous démontrez ce soir et ce qu'un certain nombre d'entre nous nous savons, mais qu'il est bien de partager avec tous, c'est que l'Université d'Orléans, avec vous à sa tête, a un projet très cohérent. Il y a un pari et moi, je l'aime bien ce pari, sur la dynamique. Vous l'avez dit et je me permets de le répéter, les propositions qui sont faites, que ce soit sur Dupanloup ou sur le site Porte Madeleine, vous avez mille fois raison de dire, il ne s'agit pas de faire un déménagement d'un site sur un autre. C'est un pari totalement anti-malthusien de développement, mais j'aimerais tellement que cette idée non seulement elle passe, mais que les Orléanais se l'approprient cette idée, parce que je le dis et je le répète, nous sommes à la croisée des chemins. Nous sommes, et je parle de notre territoire, grands parmi les petits et petit parmi les grands. Et si nous sommes dans une vision malthusienne, nous allons décliné par la force des choses.

Or, ce territoire recèle des trésors d'énergie, d'intelligence, de capacités pour lesquels il faut lui proposer des perspectives, des objectifs, des envies. Vous savez, vous avez parlé des siècles d'histoire et vous avez mille fois raison, la ville, c'est un peu la même chose. Dans cette ville, il y a toujours cette alchimie subtile, cet équilibre ou ce déséquilibre probable ou improbable, entre d'un côté une sorte de vision malthusienne : « on est comme on est », donc on va raisonner tout au fond, à périmètre constant, et puis cette autre vision qui est de parier sur la dynamique et de forger les outils qui vont permettre de favoriser l'expression de cette dynamique. Alors, bien sûr, c'est un pari, c'est un risque. Cela peut ne pas fonctionner, mais je pense vraiment que de toute façon si nous ne faisons rien, alors le résultat est sûr. Aussi, un certain nombre d'entre ont été particulièrement sensibles à l'évocation de Roger SECRETAIN, pourquoi ? Parce que le pari qui a été fait dans sa période et là aussi avec des équipes, avec d'autres, comme le Recteur ANTOINE à l'époque, était justement de parier sur la dynamique. Lorsqu'on regarde aujourd'hui un certain nombre d'atouts, les atouts fondamentaux d'Orléans, pas tous évidemment, il y en a beaucoup qui datent des choix qui ont été faits à ce moment là, et notamment le redéveloppement de l'Université, l'Hôpital à La Source dont on disait que c'était un monstre. L'exemple de l'Hôpital est d'ailleurs un bon exemple, pour lequel on n'a pas été au bout de la logique, on s'est arrêté un peu en chemin, car il devait y avoir une deuxième tranche de l'Hôpital, et puis effectivement il n'y a pas eu le « U », c'est comme cela. Il n'y a jamais rien d'achevé, mais je pense qu'aujourd'hui avec l'Université et en saluant tout le travail qui a été fait et qui est fait, c'est un petit peu ce pari là.

Je veux saluer cet engagement, car il est vrai que vous prenez des risques tous les deux à la présidence de l'Université. Mais pour ma part, je suis convaincu que ce territoire a un formidable potentiel et je suis convaincu que si on lui permet de s'exprimer, la réussite est au bout. J'aimerais bien, si l'on rêve un tout petit peu – comme on en a parlé de Roger SECRETAIN tout à l'heure - ce serait bien que dans 50 ans, lors d'une séance ici ou ailleurs, on dise qu'à l'époque, et c'est ce que Mme Béatrice BARRUEL va nous présenter formellement dans un instant, pas tout en une délibération, on n'aura cette prétention là, ce que vous êtes en train de faire et la manière dont on essaye de vous accompagner, dans quelques décennies, qu'ils n'ont pas été totalement idiots dans les choix qu'ils ont faits. C'est ma conviction profonde.

Encore une fois, merci beaucoup. Maintenant, pour les raisons de formalisme que j'ai évoquées, je vous propose, si vous le souhaitez, d'assister à la poursuite de nos travaux et donc on va vous raccompagner. Il n'est pas coutume effectivement d'avoir des invités extérieurs. On l'a déjà fait à quelques rares reprises et je pense que là c'est véritablement un enjeu clé. Il y a un autre enjeu pour lequel on pourrait le refaire d'ailleurs : l'enjeu du T.G.V., car c'est aussi

un grand enjeu. Il y en a quelques uns comme cela, pas cinquante heureusement, et vous faites partie de l'enjeu, Messieurs. Merci beaucoup.

(départ de l'hémicycle de MM. TOURE et ALLORANT sous les applaudissements).

M. le Maire – *Je vais donc réouvrir formellement la séance du Conseil Municipal et proposer tout de suite à Mme Béatrice BARRUEL, qui travaille énormément sur ce sujet et que je remercie d'ailleurs, car c'est un travail de fond qui est fait là, de nous présenter dans un premier temps ces éléments et ensuite la délibération sur laquelle nous aurons à nous prononcer.*

Mme BARRUEL – *Merci M. le Maire. Avec cette convention d'objectifs, vous allez voir au cours des différentes diapositives qui vont vous être proposées combien nos objectifs sont convergents entre l'Université et la Ville.*

*
* *
*

Powerpoint présenté par Mme BARRUEL.

*
* *
*



M A I R I E D ' O R L É A N S

**CONVENTION D'OBJECTIFS
2010 - 2013**

1

Conseil Municipal du 18/02/11

www.oreans.fr



Mme BARRUEL – *Cette convention d'objectifs va formaliser les liens qui existent déjà depuis longtemps entre la Ville d'Orléans et son Université. Je tiens à vous dire que cette convention a été présentée au Conseil d'Administration de l'Université et qu'elle en a reçu son approbation.*

L'enseignement Supérieur orléanais - 2010

- 20 865 étudiants en enseignement supérieur (ensemble des filières et des écoles présentes sur l'AgglO)



- L'Université d'Orléans accueille sur le Campus de la Source plus de 14 000 étudiants

- Création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Centre Val de Loire Université », le 8 juillet 2010 l'Université d'Orléans entend faire du PRES un accélérateur du développement territorial

Mme BARRUEL – *Sur cette diapositive, il est noté le nombre de jeunes qui poursuivent leurs études après le baccalauréat sur le territoire de l'AgglO, c'est-à-dire près de 20 000 étudiants, dont un peu plus de 14 000, nous a dit tout à l'heure le Président de l'Université, sont inscrits à l'Université d'Orléans, aussi bien sur le Campus de La Source que dans les autres sites de l'Université. Comme cela a été précisé dit tout à l'heure, l'Université d'Orléans est la plus grande université de France.*

L'Université de Tours et l'Université d'Orléans se sont réunies le 8 juillet 2010 à l'intérieur d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.).

En haut à droite, j'ai voulu vous mettre une photo représentant la bibliothèque des sciences de l'Université d'Orléans. Cette bibliothèque a été achevée en 2005 et elle a reçu un prix prestigieux en matière d'urbanisme, puisqu'il s'agit de l'Equerre d'argent. Elle a été conçue par deux architectes, Florence LIPSKY et Pascal ROLLET et je pense qu'il y a très peu d'Orléanais qui savent que cette bibliothèque a reçu un tel prix.

L'enseignement supérieur à Orléans, c'est donc en très grande partie les étudiants qui sont inscrits à l'Université d'Orléans, mais également :

- les classes préparatoires et les B.T.S. qui sont dans les lycées,

- les filières paramédicales avec l'école d'infirmières qui est à la fois en centre ville et près du Campus de la Source, l'école de kinésithérapeutes que nous avons vraiment souhaité voir rester à Orléans et qui est maintenant installée sur le Campus de La Source,

- l'école de commerce de la Chambre de Commerce,

- l'école d'informatique appelée SUPINFO et je vous rappelle que nous n'avons pas de faculté de médecine.

L'enseignement Supérieur orléanais - 2010

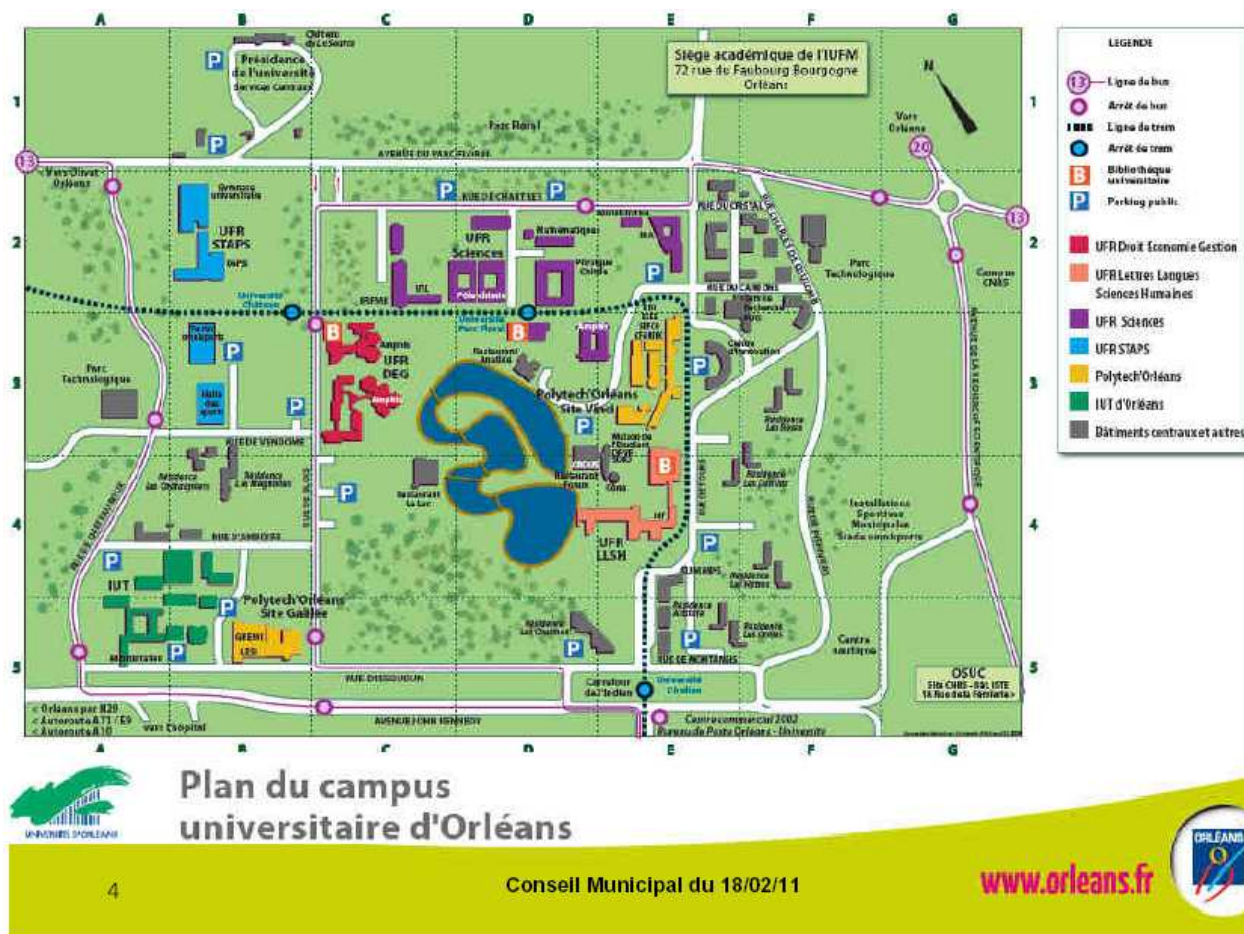
- Création en janvier 2011 de l'**ESAD** d'Orléans (École Supérieure d'Art et de Design) statut d'établissement public de coopération culturelle
- Ouverture en septembre 2010 de l'**ENAG** (École Nationale d'Application des Géosciences)
- Et aussi, **4 pôles de compétitivité labellisés** :
Cosmetic Valley, Elastopôle, S2E2.
Le 11 mai 2010, **DREAM** labellisé dans le domaine des écotecnologies



Mme BARRUEL – Nous avons également l'École Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) qui était auparavant une école d'art territoriale, l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.). Lors du Conseil Municipal du mois de novembre dernier, nous avons souhaité que cette école devienne un E.P.C.C. pour rester un établissement d'enseignement supérieur. Cette école délivre aujourd'hui des diplômes au grade de master, puisqu'elle a été agréée par le C.N.E.S.E.R.

D'autre part, en septembre 2010, nous avons vu la création de l'E.N.A.G. que nous appelons également l'école du B.R.G.M. Cette école délivre un diplôme universitaire dans le domaine des géosciences. Je vous rappelle que cette école a reçu un fort soutien des collectivités locales, notamment de la Ville d'Orléans.

Enfin et le Président de l'Université nous l'a rappelé tout à l'heure, on ne peut pas parler d'université et de recherches sans parler des quatre pôles de compétitivité que nous avons sur notre territoire. Ces pôles ont été créés pour faciliter les synergies et les partenariats entre le monde des entreprises et le monde de la recherche. Je me permettrais d'ailleurs de mettre un petit focus sur D.R.E.A.M., notre pôle qui a été labellisé dans le domaine des écotechnologies et qui a été créé grâce à une initiative de vous, M. le Maire.



Mme BARRUEL – *J'ai souhaité vous rappeler, on en a longuement parlé tout à l'heure, ce plan du campus d'Orléans. Je ne vais pas revenir sur la création et sur la renaissance de l'Université, puisque le Président de l'Université l'a déjà évoqué. Je voulais juste vous en faire une description extrêmement rapide et vous rappeler que ce campus est traversé par la ligne de tramway. Au sud du Campus est donc situé le quartier de La Source. A droite, c'est là où se situe les grands organismes de recherches dont on a parlé tout à l'heure : le C.N.R.S., le B.R.G.M., un peu plus loin l'I.N.R.A. situé à Ardon.*

Ce campus est également bordé par toutes les résidences universitaires. Enfin, à la lisière de ce campus, se trouve le parc technologique dans lequel vous avez un certain nombre d'entreprises innovantes ainsi qu'Orléans Technopole. Et tout près, entre le Campus et Olivet, se trouve le parc d'activités du Moulin de l'Agglomération et sur lequel se trouve un ensemble d'entreprises innovantes, dont un certain nombre a d'ailleurs vu le jour à l'Université.

Convention Ville / Université : 5 objectifs

- 1 - Affermir le rôle de l'Université d'Orléans comme partenaire du secteur économique orléanais et des pôles de compétitivité
- 2 - Intégrer les étudiants de l'Université d'Orléans dans la Cité : aménager l'ancien évêché en Centre Universitaire et de Recherche dès 2013. Concrétiser l'accueil de 1500 à 2000 étudiants sur le site Madeleine les premières années
- 3 - Promouvoir la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université d'Orléans
- 4 - Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sur Orléans
- 5 - Développer l'image de marque de l'Université d'Orléans par le biais d'une stratégie de communication active



Mme BARRUEL – *Les cinq objectifs de la convention de la Ville et de l'Université, je vais me permettre de vous les relire, puisque de toute façon ils figurent dans la délibération. Vous verrez que ce sont bien des objectifs communs.*

1) Affermir le rôle de l'Université d'Orléans comme partenaire du secteur économique orléanais et des pôles de compétitivité.

2) Intégrer les étudiants de l'Université d'Orléans dans la cité en aménageant l'ancien évêché en Centre Universitaire et de Recherche dès 2013 et en concrétisant l'accueil de 1 500 à 2 000 étudiants sur le site Madeleine les premières années.

3) Promouvoir la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université d'Orléans.

4) Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sur Orléans.

5) Développer l'image de marque de l'Université d'Orléans par le biais d'une stratégie de communication active.

Donc deux enjeux fondamentaux dans cette convention :

- Conforter le dynamisme d'Orléans et son Université et favoriser le développement économique à travers l'innovation.

- Conforter l'attractivité nationale et internationale.

C'est certainement le vœu formulé par toutes les villes universitaires. Mais nous sommes aujourd'hui confrontés, vous l'avez rappelé M. le Maire, à une concurrence accrue entre les universités. Nos ambitions sont étroitement liées et nous devons donc nous appuyer sur nos points forts et nos compétences.

Comment allons-nous devenir véritablement une ville universitaire ? Une ville universitaire, c'est la présence d'étudiants en centre ville, non seulement des étudiants qui y vivent, mais également des étudiants qui se forment. La libération du site Madeleine est donc une formidable opportunité.

M A I R I E D ' O R L É A N S

→ LES POINTS FORTS

Projets d'aménagement en Centre Ville : un devenir universitaire

- 1 - ZAC Carmes- Madeleine
Pôle Universitaire
- 2 - 2^{ème} ligne de tramway
- 3 - **Centre Universitaire et de Recherche**
(ancien évêché)
- 4 - Résidence Universitaire Campo-Santo :
116 logements
- 5 - ZAC Bourgogne
Résidence Universitaire :
120 logements

6

Consell Municipal du 18/02/11

www.orleans.fr

Mme BARRUEL – *Voici donc un plan du centre ville d'Orléans intra mails sur lequel sont positionnés le site Madeleine et les différents établissements qui existent déjà ou qui vont voir le jour, lesquels seront mis à la disposition des étudiants et des Orléanais.*

Il y a donc le site Madeleine ; un peu plus haut sur le boulevard à la place des Subsistances Militaires est en train de se construire le F.R.A.C. ; la Médiathèque ; la Gare d'Orléans ; ensuite on revient, traversé par les deux lignes de tram : la ligne qui existe aujourd'hui, la future ligne de tram et du site Madeleine au quartier de la Cathédrale et au quartier Bourgogne, se situeront près de la mairie, aujourd'hui vous voyez la résidence du Campo Santo inaugurée en septembre 2010, un peu plus bas la résidence Dessaux qui existe déjà

depuis une dizaine d'années et entre les deux le futur site Dupanloup. C'est une facilité pour nos étudiants pour se déplacer à l'intérieur du centre-ville d'Orléans, aussi bien avec le tram qu'à pied, puisque les distances sont extrêmement peu importantes.

M A I R I E D ' O R L É A N S

Aménagement de l'ancien évêché en Centre Universitaire et de recherche



- Début des travaux à la mi-juin 2011
- Livraison du bâtiment à l'Université en 2013

Les objectifs sont :

- L'ouverture du site vers l'extérieur,
- Le renforcement de la communauté scientifique d'Orléans,
- L'attractivité internationale de l'Université,
- Les multiservices de qualité auprès de différents publics, (étudiants, lycéens, chercheurs)

7

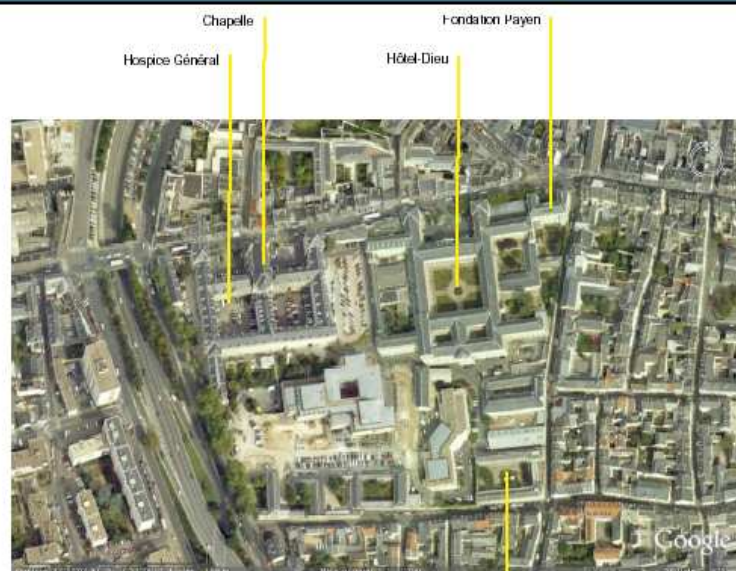
Conseil Municipal du 18/02/11

www.oreans.fr



Mme BARRUEL – *Le premier acte fort du retour de l'Université en centre-ville c'est donc la transformation de Dupanloup en centre universitaire et de recherche. Je vous ai déjà présenté l'avant programme dans cette enceinte. Nous l'avons voté. Les travaux vont débiter au mois de juin. La livraison est prévue en 2013. Je vous rappelle l'objectif majeur de ce site : c'est de renforcer la lisibilité scientifique et internationale de l'Université.*

Concrétiser l'accueil de 1500 à 2000 étudiants sur le site Madeleine



Vue aérienne CHRO site Porte-Madeleine

Pension Dubreuil

Mme BARRUEL – *A travers cette convention, nous concrétisons l'installation de formations d'enseignement supérieur sur Madeleine. Le Vice-Président, M. Pierre ALLORANT, vous a rappelé tout à l'heure l'avant programme qui est en train d'être établi entre la Ville d'Orléans et l'Université. C'est encore une fois un cadre prestigieux, des bâtiments classés. Le travail est véritablement en partenariat entre l'Université et la Ville d'Orléans. Il y a déjà eu une étude du Rectorat qui a montré que la faisabilité de l'opération était positive. Notre objectif aujourd'hui est d'avancer l'opération le plus loin possible pour être prêt au moment du déménagement du site.*

On voit la façon dont sont disposés les bâtiments de l'Hôpital Madeleine que vous connaissez peut-être, avec l'hôpital général, l'hospice, la chapelle classée et puis les différents bâtiments qui sont remarquables, comme la pension Dubreuil et la Fondation Payen.

Orléans n°1 pour le logement étudiant parmi les grandes

Villes (Classement Janvier 2011 – Magazine l'Étudiant)



Prochainement : ZAC Bourgogne

Construction de 120 logements étudiants supplémentaires

Ouverture septembre 2013

La vie étudiante, une priorité complémentaire

Développement du logement étudiant en centre ville



Résidence Universitaire du Campo Santo :

- 116 logements étudiants
- 4 logements chercheurs
- Inaugurée en 2010

Mme BARRUEL – *Un des enjeux fondamentaux est d'attirer des étudiants. On étudie bien quand on a de bonnes conditions de vie. Etre bien logé est donc indispensable. Orléans a été classée première ville parmi les grandes villes de France pour le logement étudiant. Nous avons à peu près 2 200 lits gérés par le C.R.O.U.S., dans des résidences universitaires sur le site du campus. L'ensemble de ces résidences ont été rénovées.*

Nous avons accueilli une nouvelle résidence universitaire en centre-ville. C'était un souhait des étudiants. Une résidence universitaire a été construite il y a une dizaine d'années : la résidence Dessaux près de Saint-Pierre-le-Puellier. Aujourd'hui s'est ouverte en septembre 2010, dans l'ancien bâtiment de la Poste que vous voyez, la résidence du Campo Santo. Je vous rappelle que cette opération a pu être réalisée grâce au portage de la Ville d'Orléans qui, pendant un an, a porté cette opération. C'était un vrai challenge de pouvoir transformer ce bâtiment en résidence universitaire. Nous avons pu le visiter au moment de l'inauguration. Je pense que, pour les étudiants qui habitent dans cette résidence, c'est vraiment extrêmement agréable. Dans quelques temps, aux alentours de 2013, nous aurons également la future résidence dans la Z.A.C. Bourgogne.

Mieux intégrer les étudiants de l'Université dans la cité

En cours :

- La Ville est présente chaque année au Salon de l'Étudiant
- La Ville participe, avec le CROUS et l'Université d'Orléans au projet ministériel « Bien dans ma résidence, bien dans mes études »
- La Ville encourage les projets personnels des jeunes par l'attribution de « Bourses Projets Jeunes » et développe les animations et événements à destination du public jeunes.



A venir :

- Accueil par la Ville des nouveaux étudiants lors de la rentrée universitaire
- Aide des associations étudiantes menant des projets coordonnés avec le pôle enseignement supérieur – recherche – innovation de la Ville
- Incitation des étudiants à participer à la vie citoyenne avec la mise en place d'un Conseil Consultatif des Jeunes



Mme BARRUEL – *Notre volonté également c'est de mieux intégrer les étudiants dans notre Ville. Pour cela, nous travaillons en partenariat avec la mission jeunesse de la Ville, avec M. Soufiane SANKHON, l'Adjoint chargé à la Jeunesse, et également avec Mme Adeline TUTOIS.*

C'est pour cela que nous sommes présents tous les ans au Salon de l'Étudiant. Nous présentons les actions de la Ville, comment les étudiants peuvent profiter au mieux des équipements tant culturels que sportifs de la Ville.

Nous avons également été élus à un projet ministériel qui s'appelait « bien dans ma résidence, bien dans mes études » avec le C.R.O.U.S. et avec l'Université d'Orléans. Nous avons mis en place cette opération qui permet à des étudiants de mieux s'intégrer dans sa résidence. Quand on arrive, qu'on ne connaît pas la Ville, qu'on ne connaît pas la résidence, qu'on est inscrit pour la première fois à l'Université, qu'on a quitté ses parents et qu'on a 18 ans, c'est assez agréable de pouvoir compter sur des référents étudiants qui ont vécu la même chose et qui vont vous servir de tuteur pendant quelques temps. La Ville encourage également les projets personnels des jeunes par l'attribution de bourses projets jeunes. Elle développe les animations et les événements à destination du public jeune.

Nous souhaitons également mettre en place un accueil des nouveaux étudiants au moment de la rentrée universitaire. Nous le faisons déjà pour les étudiants étrangers. Mais je

pense qu'il serait intéressant pour les primo arrivants à l'Université de pouvoir être accueillis dans la Ville et de voir comment on peut, le mieux possible, s'intégrer dans sa nouvelle ville.

On peut également peut-être aider des associations étudiantes qui mènent des projets coordonnés avec notre pôle d'enseignement supérieur et de recherche et enfin inciter les étudiants à participer à la vie citoyenne avec la mise en place d'un Conseil Consultatif des Jeunes.

Des liens plus forts avec le secteur économique et les pôles de compétitivité

- Faire d'Orléans et de son campus la capitale de la recherche scientifique de la Cosmetic Valley
- Rendre le Campus d'Orléans exemplaire dans le domaine des Géosciences et du développement durable
- Développer la formation des étudiants à l'entrepreneuriat



Mme BARRUEL – *Le Président de l'Université l'a rappelé tout à l'heure : il est impératif que l'Université crée des liens plus forts avec le secteur économique et les pôles de compétitivité. Nous devons impérativement nous appuyer sur nos compétences. Nous avons des compétences en matière de cosmétique, puisque nous avons notre pôle Cosmetic Valley. Il est important de :*

- *continuer à axer nos efforts sur les formations futures, sur le développement de nos laboratoires, sur le développement d'entreprises innovantes,*
- *également inscrire Cosm'innov qui est un congrès international qui a lieu tous les deux ans, qui rassemble des chercheurs scientifiques en matière de cosmétologie, inscrire véritablement ce congrès comme un congrès international de haut niveau.*

Nous sommes très bien positionnés sur les thématiques environnementales et sur les ressources naturelles. Tout ce que nous mettons en œuvre conjointement, aussi bien en matière de bâtiment intelligent, également ce que nous faisons autour de la plate-forme du bâtiment, nos formations créées autour de la filière bois, va contribuer à asseoir notre développement et à continuer à créer de l'innovation.

Enfin, il est important de former les jeunes à l'entrepreneuriat. Il existait déjà un concours Créa'Campus initié par la Technopole. Il est également mis en place un pôle entrepreneuriat des étudiants.

M A I R I E D ' O R L É A N S

Des priorités pour le développement Universitaire

- Promouvoir la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université d'Orléans
- Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sur Orléans
- Développer l'image de marque de l'Université d'Orléans par le biais d'une stratégie de communication active



12

Conseil Municipal du 18/02/11

www.oreans.fr



Mme BARRUEL – *Nos priorités pour le développement universitaire, on l'a dit, c'est :*

- *promouvoir la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université d'Orléans,*
- *favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur à Orléans, en partenariat avec l'Université, comme nous l'avons déjà fait. Nous sommes en déficit d'étudiants. Nous sommes en déficit d'étudiants en poursuite d'études au niveau BAC + 3,*

- tout passe par la communication, c'est développer l'image de marque de l'Université d'Orléans. Le Président de l'Université nous l'a rappelé, que les Orléanais soient fiers de leur Université, tout cela par une communication active et offensive, que nous nous donnions à la fois les moyens et que nous travaillions surtout sur les mêmes envies de communication.

Je voudrais terminer cette présentation en remerciant M. Benoît SOUCIET qui a beaucoup travaillé pour faire ce powerpoint avec le Service de la Communication. Il m'aide au jour le jour dans nos relations avec l'Université. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci Mme BARRUEL et merci effectivement à M. SOUCIET.*

Voilà la convention qui vous est présentée. Il y aura après d'autres délibérations concernant l'Université et l'enseignement supérieur.

J'ouvre la discussion, si vous souhaitez intervenir.

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, nous avons été très attentifs à la présentation et au projet du Président et du Vice-Président de l'Université. En tant qu'élu et Conseiller Général de La Source, bien évidemment j'ai peut-être été encore plus attentif.*

Le développement et le rayonnement de l'Université d'Orléans doivent être une priorité. Je sais que, dans cette assemblée, il y a consensus sur cette thématique. Il existe un potentiel fort, notamment au niveau de la recherche, comme il a été dit, avec le B.R.G.M., le C.N.R.S. et l'I.N.R.A.

Je veux quand même pointer qu'au mot « concurrence », je préférerais les mots « complémentarité et coopération ». Je sais que la loi L.R.U. a fait que les Universités sont autonomes. Le mot « autonome » ne me gêne pas en soi. Ce qui me gêne plus est le mot « concurrence ». C'est quelque chose sur laquelle nous ne sommes pas d'accord.

Néanmoins, quand j'entends, par rapport au médical, que des pistes de réflexion avec Tours seraient lancées, je m'en réjouis. N'oublions pas qu'à La Source il y a l'hôpital. Comme il a été indiqué, par vous M. le Maire et par les responsables de l'Université, un déficit de plus en plus inquiétant de médecins, il y a à travailler sur cette problématique.

Le rayonnement, régional, national, international de l'Université est important. Je voudrais que l'on parle également des étudiants. Des choses vont être lancées dans ce qui nous a été présenté il y a un instant.

Je voudrais attirer votre attention – je suis persuadé que vous êtes dans la même réflexion que moi, du moins je l'espère – on voit de plus en plus d'étudiants en difficulté. On a beaucoup parlé ces dernières années des travailleurs pauvres. On parle maintenant des étudiants pauvres qui sont obligés de travailler pour pouvoir payer leurs études. Ce n'est pas nous qui allons régler ce problème, j'en suis bien conscient. Mais quand on parle de l'Université, on ne peut pas faire l'impasse sur cet aspect des choses. Je le fais.

Cette convention a notre appui total, en souhaitant que les quelques éléments que j'ai apportés soient intégrés dans notre réflexion à tous.

Avant de terminer, je voulais dire un mot. Il y a l'Université et La Source et l'avenue Kennedy qui sépare. Il y a eu un projet qui s'appelait Banlieue 89, qui remonte à 22 ans, qui avait comme ambition d'essayer de rapprocher l'Université de La Source. C'est évident que des choses positives ont été faites. Mais on sent bien qu'il y a un peu deux mondes – peut-être que le mot est fort – qui ont du mal à se lier. Là aussi, dans notre réflexion, on se doit de prendre cet élément en considération. Mais cette convention a bien sûr notre appui. Merci.

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, tout d'abord je voudrais partager avec vous les remerciements auprès du Président et du Vice-Président pour leur intervention et vous remercier d'avoir permis cette intervention au sein du Conseil Municipal. En effet, Orléans, ville universitaire, ce n'est pas forcément des mots qu'on entend régulièrement. Aujourd'hui, le fait de réaffirmer le potentiel universitaire de notre Ville est quelque chose dont on peut être fier.*

Je ne suis peut-être pas aussi attentif que mon ami M. Michel RICOUD, en tant que sourcien, mais en tant qu'ancien étudiant et pur produit de l'Université d'Orléans, j'ai toujours été attentif à son avenir.

J'ai été agréablement surpris dans cette présentation, à la fois de la convention et des propos introductifs, sur l'effort fait, notamment en terme de sensibilisation des Orléanais eux-mêmes à l'intérêt d'avoir ce pôle universitaire et cette Université en pointe sur de nombreux domaines. On a parlé de l'employabilité et des étudiants qui sortaient de l'Université, mais il y a aussi tous ces lycéens qui rentrent dans l'Université et qui ont quelquefois, peut-être par manque d'information, une image de l'Université pas forcément réelle et réaliste. Je pense qu'il y a un effort à faire, notamment avec les Orléanais et les lycéens orléanais pour montrer tout le panel qu'offre l'Université d'Orléans et l'intérêt à rester à la fois dans des logements étudiants gérés par le C.R.O.U.S. ou dans des logements en centre-ville pour parfaire leur formation initiale.

En quelques mots, je voudrais revenir sur le projet de l'hôpital Porte-Madeleine. C'est un projet d'avenir, ambitieux pour la Ville d'Orléans. Il y avait déjà eu des initiatives dans ce sens auparavant. Je sais qu'il y avait eu des soucis de concertation. J'appelle vraiment de mes vœux à ce que ce projet se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment les étudiants. M. Michel RICOUD l'a rappelé tout à l'heure. On fait cela pour l'image d'Orléans, pour développer l'autre territoire. Mais on fait cela aussi pour les étudiants, pour qu'ils puissent vivre au mieux leur passage à l'Université d'Orléans et les voir, on l'espère, rester et s'implanter à Orléans, qu'ils puissent construire leur vie dans cette Ville.

Il faudrait qu'on soit attentif. Je l'ai vu dans cette présentation. On l'a entendu lors du précédent projet. On parlait de démembrement. On allait arracher un bras à l'Université pour le mettre en centre-ville, avec une volonté qui se voulait unilatérale. J'ai été agréablement surpris dans cette présentation. On va dans ce sens-là de créer quelque chose de nouveau à l'hôpital Porte-Madeleine. On va créer de nouvelles formations. On va peut-être déplacer l'Institut de Management. Si elle est de volonté partagée, je l'entends bien. On a cette chance d'avoir un campus universitaire. Je ne vais pas être trop long là-dessus, mais avec le développement des unités d'ouverture, on a besoin de cette cohérence et cette imbrication des différentes composantes à travailler ensemble, à partager leurs ressources pédagogiques, etc.

J'espère que l'hôpital Porte-Madeleine permettra d'allier à la fois lieu d'enseignement, lieu de culture, lieu de vie quotidienne, avec une salle d'échanges, un bureau des étudiants, un restaurant universitaire. Il y a quelque chose à construire.

Un dernier mot dans le même sens que mes propos précédents : l'intérêt d'avoir cette formation en terme de formation de médecine à Orléans. On a parlé de désertification médicale. Elle ne touche pas que les milieux ruraux, mais aussi les cœurs de ville. Le fait de former en première année ou en spécialité à Orléans permettra, j'espère, de recréer des conditions d'implantation de ces médecins à Orléans.

Je pose une question qui sera peut-être abordée par la suite. Avec le départ de l'hôpital, y aurait-il une possibilité de conserver une partie des locaux ? Je ne suis pas un spécialiste en terme d'aménagement sanitaire. Ces locaux appartiennent à l'hôpital. Ils vont être déplacés. Ne pourra-t-on pas récupérer une partie de ces locaux médicaux pour implanter ces spécialisations ou cette première année de médecine ?

Je voulais redire, et je l'ai dit en introduction, l'intérêt de cette intervention du Président et du Vice-Président. Je les remercie. J'espère qu'on pourra faire des points d'étape de l'évolution de ce projet au fur et à mesure. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme CUGNY-SEGUIN – *En tant qu'élue au développement durable, je suis particulièrement sensible aux questions de long terme. Je remercie le Président et le Vice-Président d'avoir parlé du futur.*

Face à la crise écologique, on a de plus en plus besoin de science. Quand je dis science, c'est au sens large. J'englobe également les sciences humaines et sociales qui peuvent nous amener à résoudre les problèmes du point de vue sociologique, mais aussi le droit et la science classiquement. On a vraiment besoin de science. En plus, on est dans une compétition totalement internationale qui, contrairement à ce que pense M. RICOUD, est extrêmement dure. Elle ne se place même plus au niveau de l'Europe mais au niveau mondial et dans laquelle l'excellence est absolument nécessaire. Elle était nécessaire aux niveaux scientifique, technologique, des organisations.

Quant à l'ancrage territorial, il est très intéressant. Il est nécessaire aussi. On le voit avec les entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité. Je regrette simplement que, dans les pôles de compétitivité, les collectivités ne s'impliquent pas – elles s'impliquent financièrement – mais elles ne s'impliquent pas en tant que demandeuses de recherche. Très peu de collectivités sollicitent les centres de recherche pour leur poser des questions très concrètes face à leurs problèmes. Indirectement la Ville s'est déjà engagée dans des projets de recherche que je tenais à citer. Nous sommes engagés auprès de LIPO qui est un laboratoire de l'Université d'Orléans. Nous lui avons demandé d'élaborer un modèle de gestion quantitative des nappes et des ressources en eau au niveau du Loiret. Nous avons un poste qui travaille sur ces questions.

Dans le cadre d'un projet du FP7, nous sommes partenaires sur les bilans matière, qui est mené par le B.R.G.M. Nous avons également collaboré à des projets sur les résidus médicamenteux dans l'eau. Par exemple, nous avons des questions de recherche auxquelles nous sommes confrontés. Notamment dans le plan biodiversité, nous avons des questions. Qu'est-ce que c'est la biodiversité en Ville ? Comment fonctionne-t-elle ? C'est bien au-delà. Ce n'est plus

des problèmes de gestion. C'est véritablement des problèmes de recherche. Les collectivités territoriales doivent véritablement poser des questions à la recherche.

Je voudrais dire aussi que tout à l'heure il a été question de débat avec la société, notamment du transfert des connaissances à la société. La société a elle aussi son droit de regard sur la recherche. Elle doit poser ces questions. Elle doit poser des questions à la recherche. Il doit y avoir un dialogue très, très enrichissant entre la recherche et la société. Les collectivités territoriales, notamment les Villes, doivent aussi entrer dans ce débat.

Enfin je voudrais terminer par un autre point. Ce qui est très riche dans l'Université d'Orléans, c'est qu'il y a aussi bien de l'histoire, du droit, des sciences humaines et sociales avec de la science, des aspects plus techniques, cet accès multidisciplinaire.

Je pose la question au Vice-Président qui ne pourra pas me répondre. J'aimerais que ce soit aussi non seulement un lieu pluridisciplinaire et transdisciplinaire, mais aussi un lieu d'interdisciplinarité où les sciences travaillent ensemble.

Une diversité dans ce monde qui a véritablement besoin de science et de technologie, qui a besoin de construire son avenir qui est quand même fortement incertain, on est confronté à un problème qui est absolument surprenant : il y a une forme de désamour des jeunes pour la science. Or, la science a construit le mode de vie dans lequel on est. Il est très important qu'une Université soit ancrée sur un territoire et que les personnes qui habitent cette Ville puissent s'identifier à cette Université.

Je voudrais saluer le travail que fait M. BORDERIEUX, qui est Vice-Président du développement durable à l'Université d'Orléans, avec lequel nous travaillons fortement. Il essaie justement de recoudre l'Université avec La Source, notamment au travers d'initiatives comme des randonnées cyclistes dans la Ville.

Enfin l'Université d'Orléans fait partie de La Source.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais commencer en remerciant mes deux collègues et amis d'être venus ici nous parler de notre Université. Je suis vraiment très heureuse qu'ils aient effectué cette démarche. D'ailleurs j'avais invité M. Youssoufi TOURE à venir nous rencontrer, en disant à quel point cela me paraissait important de venir ici.*

(exclamations provenant des bancs de la majorité municipale)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est vrai.*

Je voudrais dire aussi que MM. Pierre ALLORANT et Youssoufi TOURE représentent peut-être un modèle pour nous, puisque l'un et l'autre ont été deux adversaires pour les élections. Ils se sont combattus de manière tout à fait loyale, avec une certaine véhémence. Puis aujourd'hui ils sont là ensemble et viennent ensemble nous parler d'un projet qui leur tient à cœur à tous les deux. Ils le font avec passion, avec fierté. On a tous été très sensibles à la qualité de leur exposé et à leur vision qui, comme l'a souligné M. Youssoufi TOURE tout à l'heure, s'enracinent dans 700 ans d'histoire mais regardent au loin.

Pour toutes ces raisons, je suis très heureuse de cette présentation.

On a déjà dit pas mal de choses. Je reviendrai sur la convention elle-même dans un instant. Mais je voudrais quand même souligner quelques éléments qui me paraissent importants dans ce qui a été dit.

On a évoqué les liens entre la Ville et l'Université. On voit bien dans ce qu'ont dit Mme CUGNY-SEGUIN et M. Michel RICOUD, que ces liens sont complexes. L'Université est déjà dans la Ville, puisqu'elle est déjà à La Source et La Source c'est la Ville. On n'est pas en train de délocaliser l'Université de la campagne à la Ville. Mais effectivement M. Michel RICOUD vous avez raison. C'est vrai que le campus, tel qu'il est configuré aujourd'hui, n'est certainement pas suffisamment tourné vers la cité. Je me tourne vers M. CARRE. Peut-être faudrait-il travailler, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, pour cette avenue Kennedy, qui reste une césure entre les deux mondes, soit vraiment un lien de passage plus que cela ne l'est aujourd'hui ?

Je voudrais aussi insister sur le rôle social de l'Université. C'est important. Nous élus d'Orléans, il faut aussi peut-être qu'on y travaille. On évoquait les résidences étudiantes tout à l'heure. Mais il y a la question du travail étudiant, de l'organisation des rythmes de travail universitaires et souvent des métiers que les étudiants sont obligés de prendre pour financer leurs études. Il y a aussi des questions de grande précarité, de misère étudiante. C'est de plus en plus souvent le cas. Des étudiants ne mangent pas à tous les repas. Des étudiants ne se soignent pas. La question de l'accès au soin me paraît très importante. On en avait discuté avec Mme LECLERC. Nous nous étions rencontrées. C'est un souci. Il faudrait peut-être aussi qu'on travaille, puisqu'on fait une convention entre l'Université et la Ville, cela pourrait être aussi un axe de réflexions complémentaires. Comment favoriser un meilleur accès aux soins à des jeunes en situation de difficultés ? Il y a aussi la question de l'alimentation. Il y a probablement des pistes à trouver et à explorer ensemble.

S'agissant de la convention proprement dite, quelques remarques rapides. On a souligné, à plusieurs reprises, l'excellence des formations scientifiques. M. Youssoufi TOURE, vous l'avez abondamment illustré. Les sciences humaines et sociales existent aussi. C'est vrai que dans la convention elles sont peu présentes. Mais c'est un lien important de discussions de la société, de réflexion sur la société. Comme cela a été dit aussi, c'est l'origine de l'Université, puisque même avant 1306 l'Université est née d'un acte fondateur qui est en fait la révolte des étudiants en droit qui ont quitté Paris et sont venus s'installer à Orléans pour faire du droit romain, puisqu'ils n'avaient pas le droit d'en faire dans la capitale du royaume.

Sur la partie économique, on souhaite multiplier les synergies entre l'Université et le monde de l'entreprise. Je ferai juste une petite remarque. Je suis tout à fait d'accord pour associer l'Université. C'est déjà fait, d'ailleurs très largement, on a tous une réflexion sur le devenir de nos étudiants, sur leur insertion professionnelle. Il y a de plus en plus de formations adossées avec des entreprises, en lien avec des partenaires privés. De ce point de vue-là, il n'y a absolument aucun problème. C'est une culture économique de plus en plus appropriée par l'Université, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ou 15 ans. On ne peut que s'en féliciter.

Je veux juste faire une petite remarque et un point de détail. Quand on évoque les acteurs économiques qui participent aux actions en faveur de l'entreprise, Créa'Campus,

L'U.D.E.L., Pôle Emploi, le M.E.D.E.F., on pourrait peut-être aussi intégrer les syndicats représentatifs des salariés, puisque eux aussi contribuent à former ce monde de l'économie et du travail.

Un point sur la question du lien avec la Ville. J'en parlais tout à l'heure. Cela concerne l'urbain, la construction, mais aussi les transports en commun. Je me tourne vers le Président de l'Agglomération. Il faut absolument qu'on ait là aussi une réflexion forte sur les transports en commun, sur le lien avec La Source. Aujourd'hui on a un tramway qui fonctionne bien, qui pourrait peut-être être cadencé, à mon avis, plus fréquemment. C'est un point de vue personnel. Mais surtout je pense qu'on pourrait renforcer les lignes de bus, je pense en particulier à la ligne 20 qui rend beaucoup de services. Trop souvent il n'y en a que deux par heure et ces lignes sont bondées. Rapprocher l'Université et la Ville, c'est sans doute aussi travailler à une meilleure conception des transports en commun, peut-être adaptée aux besoins des étudiants, peut-être avec des lignes nocturnes. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir à cela. Sinon ce sera deux mondes séparés. On est tous d'accord pour dire qu'on n'a pas envie de voir tous les étudiants prendre leur voiture, un par voiture, pour aller sur le campus. C'est aberrant. On en est tous convaincus.

Rassurez-vous, ce sera fini après. C'est une question importante, cela mérite qu'on en débattenne. C'est dommage, Mme BARRUEL, qu'on n'ait pas eu la convention jointe à la délibération. Vous m'aviez dit en Commission que ce serait le cas. C'est dommage qu'on ne l'ait pas eu, car cela aurait permis aux collègues qui ne l'ont probablement pas lu de l'avoir sous les yeux.

S'agissant de Madeleine, je poserai juste une question et je ferai une remarque. La question porte sur les formations artistiques nouvellement créées. C'est une très bonne idée. Il y aurait éventuellement une articulation à trouver avec l'E.S.A.D. A-t-on envisagé un partenariat ou éventuellement un déménagement de l'E.S.A.D. ? C'est juste une question.

Sur la remarque, tout en adhérant complètement à ce qui a été dit de manière très claire par M. Pierre ALLORANT tout à l'heure sur le démembrement, ce serait une catastrophe de déshabiller Pierre pour habiller Paul, de démembrer le campus de La Source pour créer un nouveau campus à Madeleine. Des synergies se mettent en place. Elles sont à l'œuvre. Mme CUGNY-SEGUIN, il y a de l'interdisciplinarité à Orléans. Les facultés travaillent ensemble. On a des diplômes communs. J'en ai même créés quelques-uns. Cela se fait. Ce sont des choses qui existent aujourd'hui et qui ne demandent qu'à se développer. Ce serait vraiment dommage, pour ces raisons-là en particulier, de démembrer le site de La Source.

Ma remarque porte sur l'approche à mon avis excessivement quantitative de votre proposition. Vous indiquez que vous vous fixez comme objectif l'arrivée de 2 000 étudiants. Vous dites : « l'Université souhaite s'engager à concrétiser l'accueil de 1 500 à 2 000 étudiants sur le site à l'horizon 2015 – 2020 ». Je peux comprendre que ce soit un désir, une envie. Mais ce n'est pas comme cela qu'il faut poser le problème. A mon sens, la dimension quantitative doit être seconde dans la démarche. Il faut d'abord privilégier la qualité du projet, sa cohérence, le lien avec l'Université, les laboratoires, la Ville, les attentes sociales. S'il y a beaucoup d'étudiants, c'est bien, mais la première démarche doit être qualitative, scientifique et pédagogique bien sûr avant d'être une démarche quantitative où on va chercher à mesurer le succès d'une entreprise au nombre d'étudiants qui viendront à Madeleine.

Pour toutes ces raisons, c'était bien d'avoir cette séance. On fait un peu de prospective. On réfléchit. Comme MM. Youssoufi TOURE et Pierre ALLORANT nous l'ont démontré, la démocratie locale à l'Université fonctionne.

M. LEMAIGNEN – *D'abord M. le Maire un triple merci. Merci à vous d'avoir organisé ce débat. Je crois que c'était important de le faire. Merci à Mme Béatrice BARRUEL d'avoir préparé cette convention et merci à nos deux berrichons d'avoir présenté, avec le dynamisme qu'on leur connaît, tout le côté positif que l'on doit avoir dans notre vision pour notre Université. Les Orléanais ont réappris à aimer et à être fiers de leur cœur de Ville. Je souhaite que ce soit pareil avec leur Université. Mais ce n'est pas encore le cas.*

J'ai fait l'essentiel de mes études à cette Université. J'y enseigne depuis un bon moment. J'adore y enseigner. Je suis très fier d'y être professeur associé. J'y suis très fier. J'en ai assez, mais par-dessus la tête, d'entendre cracher sur notre Université. Merci à MM. Youssoufi TOURE et Pierre ALLORANT d'avoir justement fait partager cette vision positive. Il y a des enseignements, des recherches extraordinaires à notre Université. La convention va permettre de les mettre en exergue. Très objectivement, s'il y avait un petit point d'amélioration, c'est peut-être la communication externe de notre Université qui manque un peu de vigueur. J'espère que cette convention contribuera à la renforcer et à faire bien connaître toute l'excellence qu'on peut trouver dans notre Université.

Dans mon engagement politique pour Orléans, deux facteurs ont joué. M. Serge GROUARD le fait fort bien. Il y a d'abord retourner vers la Loire. On est en train de le faire. Deuxièmement, c'est de faire d'Orléans une vraie Ville universitaire et la développer au cœur de la Ville. Je dis bien « la développer au cœur de la Ville ». Cela ne veut pas dire qu'il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul, évidemment. Il va de soi – je rassure Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA – dans notre réflexion sur les transports publics, il y a le tram, c'est déjà quand même pas mal. En plus, dans la refonte du réseau de bus, la ligne 20 passera dans une ligne forte de l'agglomération, avec des fréquences supplémentaires à ce qu'elle est aujourd'hui. Par ailleurs, on le voit bien, dans le projet qui a été fait et qu'a montré Mme Béatrice BARRUEL dans une de ses slides, le pôle universitaire à Madeleine, sur une partie des 5 ha, et les différents logements étudiants éclatés sur la Ville. C'est essentiel. On est une des Villes – c'était important de le souligner – qui a la plus forte part de logements étudiants, en plus de très belle qualité. Il faut le dire. On a des parcours dans la Ville, qu'elle soit irriguée par les étudiants et retrouve le dynamisme qu'on trouve dans certains quartiers. Que cela irrigue l'ensemble de la Ville me semble un parti pris essentiel pour faire d'Orléans une Ville universitaire.

Ma deuxième remarque, l'enseignement médical et paramédical. Selon les moments, on est l'avant-dernière ou dernière région pour la densité médicale. On se bat la lanterne rouge avec la Picardie. Cela ne va pas s'arranger, puisqu'on sait qu'en 2030 on risque de perdre encore une vingtaine de pour-cent de médecins, alors que le Loiret est en progression démographique. Quand on voit la carte régionale, c'est encore plus affligeant, car on se rend bien compte que la carte n'est déjà pas bonne, mais que le C.H.U. de Tours et l'Indre-et-Loire ont une densité médicale au-dessus de la moyenne et qu'en revanche le Loiret, qu'il s'agisse des pôles urbains comme notre Agglo et la Ville ou qu'il s'agisse de l'est du Département, a une situation franchement calamiteuse.

Nous avons eu tout à l'heure une réunion avec les partenaires régionaux sur les maisons médicales de santé. Avec M. Eric DOLIGE, on a tous les deux bien insisté sur le fait qu'il fallait relancer le débat sur l'enseignement médical et paramédical à Orléans. C'est essentiel pour nous. Il convient effectivement, si on veut enrichir notre Université, la développer, de poser une fois pour toutes cette question. J'espère que les esprits sont mûrs aujourd'hui. La logique des presses qu'ont développé la présidence de l'Université d'Orléans – c'est fondamental de travailler ainsi avec Tours – nous permettra d'avancer enfin sur cette thématique.

Il y a un petit point que j'aimerais qu'on souligne pour réagir par rapport à ce qu'a dit Mme Marie CUGNY-SEGUIN sur les développements qu'on pourrait avoir. Ma conviction profonde, on doit pouvoir faire une auto université comme recherche pour les collectivités publiques. On se rend compte dans les associations d'élus, je parle pour la D.C.F. que je connais particulièrement bien, qu'on manque aujourd'hui de spécialistes nationaux en matière de collectivité locale. Il y en a de très bons, mais ils sont un petit peu en fin de carrière. Ils sont excellents, mais proches de la retraite. On ne trouve pas aujourd'hui de doctorants de très bonne qualité qui puissent être capables de mener des études dont l'A.M.F (Association des Maires de France), la D.C.F., la M.G.V.F. (Maires des Grandes Villes de France) ont besoin. Je suis convaincu qu'avec le pôle collectivités locales de l'Université, on a aussi un pôle d'excellence à développer et on est parfaitement positionné sur cela.

Le dernier élément, la vision d'excellence et l'ancrage territorial, encore une fois nos deux berrichons ont été pleinement convaincants. C'est très important, M. le Maire, que vous lanciez ce débat. Il faut aussi que des collectivités locales, la Ville au premier chef, l'Agglo sera évidemment dans la même veine, mais également les autres partenaires prennent vraiment conscience qu'on n'a pas le choix. Il faut qu'on pousse, qu'on ait une politique extrêmement forte pour développer notre Université, car c'est l'emploi de demain, notre attractivité de demain. On n'a pas le choix. Il est fondamental d'aller dans la vision que vous avez développée, M. le Maire.

L'ancrage territorial de notre Université, c'est même au-delà de l'Université. Pardon chers amis. Mais il faut intégrer – vous l'avez d'ailleurs dit – tous les pôles de recherche (C.N.R.S., I.N.R.A., B.R.G.M.), mais également aussi toute l'innovation, qu'elle soit faite par les entreprises privées ou publiques., toute la logique des pôles de compétitivité. J'irai même au-delà, j'y ajouterai les clusters, j'y ajouterai aussi toute la mouvance comme notre technopole, Orléans Technopole Développement. Il faut qu'on soit tous ensemble pour développer un véritable pôle d'innovation dans lequel évidemment l'Université d'Orléans aurait un rôle majeur.

Pour cela, M. le Maire, encore une fois, merci de lancer ce débat. Je suis très fier qu'on le lance. Je suis très fier aussi qu'on puisse aboutir enfin à notre faculté en centre-ville. C'est un rêve d'étudiant. J'y tiens vraiment beaucoup à ce qu'on le fasse.

M. le Maire – Messieurs Président et Vice-Président, pour la rentrée universitaire, je ne sais pas exactement la date, vous avez donc un étudiant de plus, M. LEMAIGNEN, qui reviendra sur les bancs de l'Université.

Mme d'AUX – Merci M. le Maire. C'était très, très important et très intéressant qu'on ait cette présentation. Cela montre bien une volonté commune de la Ville qui a proposé à l'Université de venir et de l'Université qui a accepté cette invitation et qui la remplit avec grand succès, de nous présenter tout ce futur qui nous attend et qui va permettre un rayonnement

encore plus grand pour la Ville d'Orléans, à grande échelle le territoire orléanais. C'est très important.

Je voulais juste insister sur un point un petit peu parallèle à ce qui a été démontré. C'est le fait qu'on a effectivement besoin d'une professionnalisation de nos étudiants. C'est important pour qu'ils puissent être embauchés plus facilement. Il se trouve que, dans les différentes instances dans lesquelles j'ai siégé, j'ai remarqué que les étudiants en Master, quand ils faisaient des stages, avaient malheureusement une rémunération encadrée. Ils n'avaient pas du tout de quoi vivre. C'est de l'ordre de 400 € par mois. Dans le privé, cela peut aller bien au-delà bien sûr. D'expérience, j'ai pu connaître cela. Cela ne dépend pas de nous, Ville d'Orléans, car c'est encadré au niveau national. Je voulais juste profiter de cette tribune pour dire que je trouvais que ce n'était pas normal. Comment voulez-vous qu'un étudiant accepte un stage dans un endroit autre que la Ville où il faisait ses études, où il avait déjà son logement ? Il ne peut pas se loger, se nourrir dans ces conditions. Cela pose de vrais problèmes. C'est souvent les étudiants qui ont la chance d'avoir des parents qui peuvent s'occuper d'eux qui peuvent le faire. Cela pose un problème. Je veux juste le souligner.

M. le Maire – *J'ai encore un certain nombre d'inscrits. M. GRAND.*

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues, pour éviter les redites aux différentes interventions, je vais me focaliser sur l'idée d'éco-campus. De ce point de vue, le campus de La Source a d'énormes atouts. Le Conseil Consultatif des Jeunes, qui va être créé, va certainement pouvoir amener un certain nombre d'idées très concrètes. C'est aussi à cela que je vais m'attacher dans les deux, trois exemples que je vais prendre, en particulier sur les transports. C'est la seule redite que je ferai sur l'idée des rotations avec le centre-ville.*

Il est dommage d'attendre la refonte et la mise en route de la deuxième ligne de tram pour augmenter la fréquence de la ligne 20 par exemple. Il y a une vraie demande récurrente des étudiants tout à fait légitime, y compris d'ailleurs dans des rotations jusque tard dans la nuit, en particulier le week-end. Dans ce cas bien précis, on n'est pas dans l'obligation d'attendre une refonte.

Ce que je trouve également très dommage – on a eu l'occasion d'échanger également sur ce sujet il y a quelques Conseils Municipaux – c'est le fait que, comme le disait le Président TOURE, le campus et l'Université d'Orléans sont aussi un lieu économique, un lieu de vie. De ce point de vue, la densité sur le campus mérite d'avoir des stations Vélo + et la possibilité pour eux de se déplacer sur le campus avec la mise en place de stations. A La Source, on avait déjà échangé sur le cœur même de La Source et les échanges avec le B.R.G.M., l'I.N.R.A. On a les moyens de faire un système qui fonctionne de Vélo + à La Source.

Je pense également aux différentes constructions qu'il y a eu ces dernières années. Certaines ont été financées par la Région. Mais d'une manière générale, lorsqu'on a des constructions sur le campus, grâce bientôt à une nouvelle réglementation, on aura évidemment des bâtiments à basse consommation. De ce point de vue-là, on doit être aussi exemplaire, non seulement pour l'impact environnemental de ces bâtiments, certainement avec un certain nombre de rénovations à mener sur les bâtiments qui datent des années 70, mais également d'un point de vue plus social pour les personnes handicapées. Il y a un certain nombre de problèmes d'accès à un grand nombre de bâtiments sur le campus. Un travail doit être mené également.

Pour ce qui est de l'idée d'avoir des formations aujourd'hui paramédicales, mais également médicales, cela me paraît vraiment un point fondamental. Vous le notiez tout à l'heure, M. LEMAIGNEN, à Tours. Ce n'est pas étranger au fait qu'il y ait justement une Université médicale et une formation médicale à Tours. On a une densité sûrement forte, tout simplement car les étudiants qui font leurs études à Tours, légitimement, ont appris à vivre et à connaître cette Ville et ont envie ensuite d'y rester. Cela me paraît le point fondamental qui doit défendre l'idée d'une formation médicale et paramédicale accentuée sur notre campus.

Voilà pour faire très court. Ce qui me paraît vraiment important dans cette convention, c'est qu'on aille vers la meilleure qualité de vie possible pour les étudiants et qu'on soit dans l'idée qu'on peut continuer à développer ce campus. Pour paraphraser le Maire, on peut recoudre notre Université avec notre Ville. Cela me paraît important et fondamental pour l'avenir. Je vous remercie.

M. le Maire – *J'ai encore quatre intervenants. Je vous demande d'essayer d'être synthétiques, si vous le voulez bien, car nous n'avons pas encore commencé les délibérations du Conseil Municipal.*

M. SANKHON – *Bonsoir. Je ne suis pas à l'origine de l'intervention du Président et du Vice-Président que je salue pour la qualité de leur présentation.*

En revanche, j'appelle de mes vœux tous les matins le soleil à se lever à l'est, ce qui veut dire que, si vous êtes éclairés tous les jours, c'est un peu grâce à moi quelque part, en toute humilité.

Je voudrais revenir plus sérieusement sur l'intervention concernant la précarité des étudiants. Ce n'est pas un scoop, cela ne date pas d'aujourd'hui. J'ai été étudiant aussi à la faculté de lettres. Je voudrais simplement préciser que beaucoup d'étudiants travaillent, se prennent en main. A partir du moment où on choisit de s'engager dans un cursus universitaire, on sait que cela ne va pas toujours être évident. Le fait d'avoir beaucoup de logements étudiants contribue bien évidemment à faciliter leur vie au quotidien, à leur faciliter les choses d'un point de vue financier.

A mon sens, la Ville d'Orléans est fondamentalement universitaire. En revanche, ce qu'on cherche plus c'est de faire en sorte de faciliter les choses, de façon à ce que les étudiants s'approprient plus leur Ville. C'est vraiment là-dessus que l'enjeu, en terme d'animation et sur l'aspect humain, est important. Je suis très content de la présentation de l'Université d'excellence qui a pu être faite tout à l'heure. On peut être fier de son Université. D'une façon générale, on n'est pas suffisamment fier de notre sport, de notre culture, de nos entreprises, de la formation professionnelle. On a des diamants, des pépites. On a vraiment des personnes de qualité dans cette Ville et on n'en parle pas suffisamment. Notamment dans le cadre de la jeunesse, la Mission Jeunesse, comme cela a été dit tout à l'heure, s'attèle dans le cadre de cette convention exclusivement à travailler, si ce n'est sur le bâti, sur l'humain, notamment avec le Salon de l'Etudiant, Bien dans ma résidence, le dispositif financé par l'Etat, ainsi que la contribution avec les Bourses Projets Jeunesse et le Conseil Consultatif Jeunes d'Orléans qui va être mis en place prochainement auquel bien évidemment on souhaite associer les étudiants orléanais, de façon à avoir leur point de vue sur la vie à Orléans d'une façon générale.

Notre mission est d'accompagner, de valoriser, de faciliter la vie des étudiants orléanais au quotidien.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je m'associe bien naturellement aux différents hommages aux porteurs de ce projet, aussi bien en interne au niveau de notre enceinte municipale avec Mme Béatrice BARRUEL et vous-même M. le Maire, qu'au niveau extérieur, c'est-à-dire à la tête de cette Université.*

Aujourd'hui, cette Université rime, j'ai le sentiment en tout cas, jusqu'à présent avec unanimité. Cette unanimité à la Jules ROMAINS, j'ai l'impression qu'elle est due aussi en partie au fait que nous sommes nombreux à être des purs produits de cette Université orléanaise, n'est-ce pas mon cher Olivier CARRE.

Une remarque et une proposition. La remarque porte par rapport à ce qu'a évoqué M. Michel RICOUD tout à l'heure sur la séparation entre le campus et le reste du quartier de La Source. Je trouve quand même que tout ce qui a été fait, notamment en percement de voie perpendiculaire à l'avenue Kennedy pour irriguer le quartier, permet tout de même d'annuler une grande partie de la césure entre le campus et le reste du quartier de La Source.

Ma réflexion porte sur évidemment sur le domaine de la santé. Mme Béatrice BARRUEL a rappelé tout à l'heure avec quel volontarisme nous avons, lors de la précédente mandature, aidé à maintenir l'école de kinésithérapie à Orléans. Mais on sait bien que, sur le plan de la médecine, on est évidemment très loin du compte. Je pense que nous pouvons être aujourd'hui aidés, cela pourrait être un grand accélérateur de particules, si vous me permettez l'expression, sur le rapprochement au moins dans l'immédiat sur la première année entre Tours et Orléans. On bénéficie tout de même de l'évolution technologique qui est faramineuse, grâce notamment à la visioconférence.

Si je dis cela, c'est car aujourd'hui à Tours, avec le rapprochement entre médecine, pharmacie, toute la réforme entrée en œuvre cette année dans le domaine des carrières médicales, il y a surtout aujourd'hui près de 1 700 élèves en première année de Faculté de Médecine. Plus de la moitié de ces élèves ne mettent jamais les pieds dans un amphithéâtre avec un enseignant devant eux. Plus de la moitié des étudiants passent l'ensemble de leur année en visioconférence dans d'autres amphithéâtres qui sont situés à côté. Ils ne voient pas l'enseignant. Qu'est-ce qui nous empêche très rapidement, dans les deux ans à venir, de pouvoir au minimum porter sur cette première année ? Je rappelle qu'à peine 20 % de ces étudiants franchiront le cap de la première année. 80 % ne franchiront pas le cap de la première année. Plusieurs centaines viennent d'Orléans. On parle de développement durable. Voiture, train, le relogement à Tours, j'en passe et des meilleurs.

Vous parliez tout à l'heure de problèmes sociaux, financiers. C'est une barrière pour certaines familles infranchissable. Dans ce domaine, arriver à rapprocher, à la fois par la visioconférence, par le fait que certains enseignants pourront malgré tout eux seuls faire l'aller et retour entre Tours et Orléans, y compris dans la même journée, tout cela devrait favoriser un rapprochement a minima dans l'immédiat sur la première année et nous permettre de gagner à la fois beaucoup de temps, beaucoup d'argent et de ramener une partie de ces études médicales à Orléans très rapidement.

Je rappelle qu'il y a quelques décennies le même choix s'est opéré dans l'autre sens concernant la faculté de droit d'Orléans. A l'époque c'était l'U.E.R. A cette époque-là, la première année de droit, alors même que l'ensemble des études juridiques se faisaient sur le campus d'Orléans La Source, a été commune entre Orléans et Tours. On a démarré l'aventure à Tours en matière de discipline juridique. Je voudrais simplement apporter cette réflexion et cette contribution à notre discussion et à notre débat de ce soir.

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Chers collègues, je voudrais aussi dire que j'ai beaucoup apprécié les exposés et prospectives du Président TOURE et du Vice-Président ALLORANT. J'ai beaucoup apprécié cette prestation ce soir.*

Je relis la délibération qui nous est proposée. Il est précisément écrit : « encourager les étudiants à participer à la vie publique et assurer l'intégration des étudiants dans la vie de la cité ». Concrètement, nos instances de quartier ont été sollicitées par le Vice-Président BORDERIEUX pour l'organisation de manifestations que Mme Marie CUGNY-SEGUIN a évoqué tout à l'heure, qui visent, dans le cadre de la semaine du développement durable, à organiser une randonnée vélo et pédestre à la fois sur le campus et sur le quartier. Elle vise à associer un certain nombre de partenaires dont le B.R.G.M. bien sûr. Elle permet de visiter les principaux sites du quartier. Cette initiative concourt à mettre en œuvre les synergies entre le quartier et le campus. Cette opération est en cours de construction. Elle a lieu le mercredi 6 avril. Elle va permettre aux habitants de rencontrer des étudiants, aux étudiants de rencontrer des habitants et réciproquement d'échanger, de se rapprocher. C'est un exemple concret de ce qu'on peut faire pour rapprocher les deux pôles. Merci M. le Maire.

M. le Maire – *Nous terminons en musique. Mme HEAU.*

Mme HEAU – *Merci de me laisser la conclusion. Je ne suis pas assez forte.*

Excusez-moi, je n'ai pas fait mes études supérieures à Orléans. Je suis allée à Tours. Pourquoi ? Car il n'y avait pas la filière. Quand j'entends qu'il y a des projets de cursus de musique et d'art de la scène, je suis quand même enthousiaste. Je partage l'enthousiasme de notre Président et de notre Vice-Président. La chapelle est là. Elle attend les musiciens, les comédiens. Je pense que ce sera une vraie satisfaction, un petit plus pour être fier. C'est quand même assez sympathique. Ce sont des bons politiques. Il y a une unanimité sur cette fierté de l'Université en ville. La Source ou Orléans c'est la Ville. Bravo et je me réjouis.

Je voudrais rajouter quelque chose car j'ai toujours quelque chose à dire, M. le Maire, excusez-moi. Je voudrais qu'on appelle systématiquement l'Université multi-campus. Je suis restée un peu glamour. C'était la faculté de lettres, la faculté de droit, point barre. Mais multi-campus cela veut tout dire.

M. le Maire – *Voilà une proposition à laquelle nous allons réfléchir. La chapelle de l'hôpital Porte-Madeleine - aujourd'hui, vous ne le savez peut-être pas toutes et tous - sert de débarras. Effectivement on peut rêver du jour où elle sera restaurée et où elle accueillera pourquoi pas nos musiciens de l'orchestre symphonique et beaucoup d'autres.*

D'abord pour conclure je voudrais vous remercier vraiment très sincèrement de la qualité de ce débat où nous nous réunissons sur cet enjeu. C'est extrêmement important que nous

puissions aussi véhiculer cette image du consensus de l'unanimité au profit du développement, du rayonnement de l'Université d'Orléans. C'est aussi extrêmement important.

Je ne voudrais pas revenir sur tout ce qui a été dit car cela a été de toute façon bien dit. Chacun a donné sa vision, son angle, formulé un certain nombre de propositions. Je les ai trouvés globalement tout à fait intéressantes. Elles méritent d'être réfléchies, regardées.

Je voudrais apporter quelques éléments rapides sur quelques points très précis que vous avez évoqués, sur lesquels on peut peut-être apporter des éléments complémentaires. D'abord, vous êtes nombreux à être intervenus sur la question de l'enseignement médical et paramédical. Vous avez fondamentalement raison.

La configuration nationale n'est pas simple. Cela fait un certain nombre d'années que nous essayons d'obtenir ce début d'études médicales. Pourquoi ce n'est pas simple ? Car nous avons dans le très grand centre, non pas au sens de l'institution Région, mais au sens géographique, un certain nombre de C.H.U. qui ne sont pas d'ailleurs en dimensions très grands. Bien évidemment, la question telle qu'elle est perçue, notamment au niveau national à Paris, est de régulièrement repousser cette question en disant : « on ne va pas faire un C.H.U. de plus ». Dans ce qui a été dit ce soir et dans un certain nombre d'échanges que l'on peut avoir, notamment dont on a parlé avec la présidence, cette question, si elle est perçue comme cela, serait mal posée. Elle se pose en terme de complémentarité. Comme il a été dit, notamment par M. Charles-Eric LEMAIGNEN, elle se pose dans un contexte tout de même bien différent de celui d'il y a 10, 15 ou 20 ans ou plus. Elle se place dans un contexte de perspective de désertification médicale forte et grave. On le sait tous, elle est un élément – elle n'est pas le seul – de réponse à apporter à ce problème-là.

Cette question s'inscrit également dans la perspective maintenant très prochaine de réalisation et d'ouverture du nouvel hôpital d'Orléans (le N.H.O.) qui est, je le rappelle, l'un des plus gros chantiers de France : 200 000 m², dont on a parlé encore tout à l'heure au Conseil de Surveillance de l'Hôpital, notamment avec certains d'entre vous. Tout cela forme un ensemble cohérent. Sous sa forme non pas de création ex nihilo d'un C.H.U. à Orléans, mais sous la forme d'un développement de l'enseignement médical et paramédical, cette question mérite d'être de nouveau portée sur le devant de la scène. J'en remercie d'ailleurs la présidence de l'Université qui, effectivement, réfléchit à un élément important de son analyse.

Je remercie également l'Université sur le fait, comme l'a dit tout à l'heure Mme BARRUEL, que le développement d'ores et déjà engagé des enseignements paramédicaux se fait avec l'accueil notamment de l'Institut de Kinésithérapie sur le site de l'Université. Il y a un certain nombre d'années – certains s'en souviennent – où cet Institut était rue Porte-Madeleine dans une ancienne école et dans des locaux datant tout au mieux des années 50 et totalement vétustes. Cette évolution n'allait pas de soi.

Il y a un point important, c'est toutes les formations infirmières et proches. Là aussi des efforts ont été faits avec l'ouverture de la partie à La Source. Il reste à mon avis plus vers la Région, on en est d'accord, à porter le regroupement complet de l'école d'infirmières et le développement, avec ensuite des problèmes qui se posent dans les cursus, notamment malheureusement de perte du nombre d'étudiants et d'étudiantes au cours des différentes années de ce cursus-là. C'est un véritable problème. Je ne veux pas entrer sur tous les problèmes qui se

posent, mais nous avons des clés de solution. C'est extrêmement important et cela mérite d'être porté.

Sur un point précis de questionnement de M. CHAPUIS, conserver des locaux à l'hôpital Porte-Madeleine, aujourd'hui on ne peut pas le dire définitivement, il y a une logique et une cohérence à ce que, avec le nouvel hôpital, les filières médicales et paramédicales se développent plus tôt, pour faire simple, sur le site de La Source que sur l'hôpital Porte-Madeleine. Je comprends la logique de dire : « ne pourrait-on pas utiliser des locaux déjà dédiés à ces fonctions-là et bénéficier de l'organisation de ces locaux ? ». Pour maintenant bien connaître le site de l'hôpital Porte-Madeleine, mon sentiment est plutôt que c'est difficile plutôt que non. La question mérite d'être regardée.

Sur la première année de médecine, on en a parlé, relancer le médical également.

Je voudrais dire un point. Il y a également des formations pointues dans ce domaine-là qui méritent aussi qu'on s'y attarde, qu'on les regarde, qu'on les identifie bien. Ce travail est en cours. Je donne un exemple. Les infirmières spécialisées de bloc opératoire, c'est une formation extrêmement précise, pointue. Il y en a d'autres. Je pense qu'on peut effectivement développer ce type de formation.

Je voulais revenir sur ce point et rappeler ce qu'a dit Mme Béatrice BARRUEL sur la convention sur laquelle je vais vous solliciter dans un instant. Le texte de cette convention a été soumis au Conseil de l'Université qui s'est prononcé en sa faveur. Je vous propose de nous prononcer sur le texte exactement identique de celui qui a fait l'objet de l'approbation des instances universitaires.

D'autres choses ont été dites. Je ne vais pas y revenir, notamment sur les transports. Simplement pour M. GRAND, je me permets de répondre, la réorganisation des bus c'est 2012. C'est vraiment tout proche. Je ne pense pas qu'il faille aujourd'hui commencer à toucher... Vous comprenez ce que je veux dire.

Mme d'AUX a proposé quelque chose qui me semble extrêmement intéressant, parmi tout ce qui est dit. Il y a eu énormément de choses intéressantes. Je crois vraiment que, parmi les différents problèmes que rencontrent les étudiants, il y a ce problème des stages. L'Université d'Orléans fait là aussi beaucoup d'efforts. Je pense que nous pouvons aider à cela par les réseaux que nous connaissons bien, notamment, M. le Président de l'Agglomération, par les réseaux d'Orléans Technopole Développement. Je pense à cela car hier soir encore nous étions tous les deux avec une centaine de chefs d'entreprises. Je vous le dis. On est intervenu tous les deux en quelques mots. Je vous le dis franchement, je n'ai pas pensé à cela. J'en avais presque une centaine j'allais dire sous la main. C'est la réflexion de Mme d'AUX qui me fait penser à cela.

Je le dis comme je le pense, il n'y a pas suffisamment de mobilisation des entreprises sur cette question-là. Il y a parfois d'ailleurs un jeu qui n'est pas complètement satisfaisant, pour le moins qu'on puisse dire, d'utiliser en fait la logique des stages pour bénéficier de jeunes correctement formés et pour s'affranchir parfois d'un certain nombre de recrutements possibles. Je trouve que nous avons effectivement matière à progresser. Comme je l'ai dit dans une séance précédente, la question des jeunes et de l'emploi des jeunes doit être une véritable question et

une priorité nationale. On ne va pas tout changer. Mais sur la question des stages, je pense qu'on peut aider par ces réseaux d'entreprises que l'on connaît bien. L'Université les connaît bien aussi. Mais on peut en rajouter un peu. On pourrait d'ailleurs, pourquoi pas, lorsque l'on conventionne, M. le Président de l'AgglO, avec des entreprises, lorsqu'on aide des entreprises et lorsque l'on a des financements qui viennent sur les entreprises, on est très à cheval sur le respect des engagements en matière d'emploi et on a raison de l'être, je pense qu'on pourrait réfléchir à des dispositions qui permettraient d'aider des jeunes à trouver des stages et pourquoi pas, à la suite de cela, de trouver des emplois. Il ne faudrait pas que ces stages soient une précarisation non dite de l'emploi. C'est dit.

Maintenant je vais vous consulter. Je demande qu'on inscrive au procès-verbal que M. RICOUD a applaudi mon propos.

(applaudissements de M. RICOUD)

M. le Maire – *Vous m'avez perturbé, M. RICOUD. Je vais vous consulter sur cette convention. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie chaleureusement. Je remercie encore MM. TOURE et ALLORANT d'avoir contribué à cette séance, d'y avoir participé et d'avoir suivi l'ensemble de nos débats. Merci beaucoup.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville entend tisser des relations plus fortes avec son Université en lui proposant notamment la réalisation d'un schéma urbain qui se composera de trois sites, La Source, Madeleine et Dupanloup, reliés par les deux lignes de tramway d'ici 2015. Ainsi le projet universitaire de la Ville passe par un développement de l'Université en centre ville.

De même, la convergence des orientations stratégiques de la Ville et de l'Université d'Orléans a rapproché les deux parties dans le respect de leurs intérêts respectifs et de leurs compétences propres. De ce fait, il est proposé une convention d'objectifs, destinée à préciser jusqu'en 2013, les actions à mener pour accompagner l'Université dans sa dynamique de développement.

Dans ce contexte, la Ville et l'Université d'Orléans proposent de poursuivre les objectifs suivants :

① **Affermir le rôle de l'Université d'Orléans comme partenaire du secteur économique orléanais et des pôles de compétitivité et renforcer la visibilité et l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins du territoire et les attentes des étudiants et de la société :**

- **Faire d'Orléans et de son campus la capitale de la recherche scientifique de la Cosmetic Valley, s'inscrivant dans la démarche de campus cosmétique : salon Cosm'innov, développement de plate-formes cosmétiques, développement de formations cosmétiques, émergence d'entreprise dans ce secteur.**

- Rendre le campus d'Orléans exemplaire dans le domaine du développement durable et des Géosciences (Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre et Ecole Nationale d'Applications des Géosciences implantés sur le campus) et des ressources (le pôle de compétitivité D.R.E.A.M., la plate-forme énergie, la filière bois,...).
- Créer un laboratoire mixte de molécules bio-actives sur le campus.
- Développer le projet nanosynthèse.
- Développer la formation des étudiants à l'entrepreneuriat.

② Intégrer les étudiants de l'Université d'Orléans dans la cité : aménager l'ancien évêché en centre universitaire et de recherche dès 2013, concrétiser l'accueil de 1500 à 2000 étudiants sur le site Madeleine lors des premières années, favoriser leur implication et leur engagement citoyen, accompagner et développer la dynamique du campus de la Source en coordination avec les organismes de recherche (C.N.R.S. et B.R.G.M.).

- La transformation de l'ancien évêché, rue Dupanloup, en centre universitaire et de recherche a pour objectif d'installer l'Université d'Orléans en centre Ville dans un bâtiment de prestige. Les principaux objectifs de cet aménagement sont : l'ouverture du site Dupanloup vers l'extérieur, le renforcement de la communauté scientifique d'Orléans, l'attractivité internationale de l'Université, les multiservices de qualité auprès de différents publics : étudiants, lycéens, chercheurs, grand public.
- L'Université d'Orléans s'engage à concrétiser l'accueil de 1500 à 2000 étudiants sur le site Madeleine à l'horizon 2015-2020. En cohérence avec les choix stratégiques de son projet d'établissement, l'Université d'Orléans étudie l'implantation en centre-ville, à partir de 2015, de l'Ecole de Management (ex. I.A.E.), de l'Institut de Français (I.D.F.), de formations artistiques nouvellement créées en adossement au conservatoire.
- Mettre en œuvre l'accueil et l'intégration des étudiants dans la Ville par les actions suivantes : participation de la Ville à la rentrée étudiante et au Salon de l'Etudiant sous l'angle de l'accueil et de la vie au quotidien, réflexion autour de la mise en place d'une journée découverte de la Ville avec visite guidée et soirée d'accueil en cœur de Ville, accueil d'étudiants stagiaires dans les services de la Ville.
- Poursuivre la construction de nouvelles résidences étudiantes en Centre Ville pour atteindre l'objectif de 500 nouveaux logements étudiants à l'horizon 2013.
- Participer avec l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. au projet « Bien dans ma résidence, bien dans mes études » du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.
- Aider aux projets personnels des jeunes par l'attribution de bourses « Projets Jeunes » via la mission jeunesse. Aider les associations étudiantes menant des projets coordonnés avec le pôle enseignement supérieur – recherche – innovation. Collaboration sur des projets communs en lien avec d'autres partenaires, en particulier le CROUS, pour l'amélioration des conditions de vie et des outils communs au bénéfice des étudiants (ex. cartes de réduction, ...).

- Encourager les étudiants à participer à la vie publique avec la mise en place prochaine d'un Conseil Consultatif des Jeunes par la Mission Jeunesse.

③ Promouvoir la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université d'Orléans, en favorisant la mobilité internationale des étudiants et l'accueil de chercheurs étrangers.

- La Direction des Relations Internationales de l'Université d'Orléans et le STUDIUM seront implantés dans le bâtiment de l'ancien évêché en 2013 constituant une opportunité pour l'animation du centre ville. Le bâtiment Dupanloup deviendra ainsi le fleuron d'une Université ouverte sur l'Europe et plus largement sur l'international.

④ Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sur Orléans en cohérence et en collaboration avec l'Université d'Orléans :

- Le développement de l'enseignement supérieur à Orléans peut être favorisé par l'implantation de grands établissements d'enseignement supérieur, en confortant les pôles d'excellence existants.

⑤ Développer l'image de marque de l'Université d'Orléans par le biais d'une stratégie de communication active et offensive :

- L'Université d'Orléans est confrontée à un environnement de compétition au plan national et international. En même temps, elle doit être un vecteur de fierté pour les habitants. La collaboration, la synergie et l'accompagnement par la Ville sont des conditions de mise en œuvre d'une nouvelle image positive. Cette stratégie de communication contribuera au rayonnement de l'Université d'Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Université d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour la signature de ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Nous allons continuer sur des questions d'enseignement supérieur et d'université.*

N° 7 – STUDIUM. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention annuelle.

Mme BARRUEL – *Je vous propose de voter notre subvention annuelle au Studium qui, je vous le rappelle, partagera l'ancien évêché avec l'Université à partir de 2013. La subvention annuelle est de 52 250 €.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le STUDIUM, Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en Région Centre, de type « Institute for Advanced Studies », est une association dont la mission vise à concourir à l'animation de la recherche scientifique à Orléans et en Région Centre. Il organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherches scientifiques et anime des rencontres internationales.

La Ville souhaite favoriser le renforcement du potentiel de recherche mis en place sur l'Orléanais et en Région Centre, encourager une recherche de qualité et l'émergence de pôles d'excellence.

Pour développer son attractivité, le STUDIUM en lien avec l'Université d'Orléans s'implantera en Centre Ville en 2013, dans le bâtiment de l'ancien évêché, d'une surface d'environ 2000 m² proposée par la Ville. Le projet de la Ville s'inscrit dans le triptyque suivant : attractivité internationale, multiservices de qualité, sociabilité intergénérationnelle et festive.

Le STUDIUM a démontré sa capacité à attirer de manière récurrente, sur des projets sélectionnés par son conseil scientifique, des chercheurs étrangers de haut niveau pour des périodes de longue durée. En 2010 ce sont à nouveau 11 chercheurs seniors étrangers qui ont séjourné à Orléans.

Dans ce contexte, la Ville propose de signer une nouvelle convention avec le STUDIUM pour l'année 2011. Elle fera l'objet d'un réexamen à l'issue de la durée d'exécution.

Cette convention a pour objet de définir les activités que la Ville soutient dans le cadre de sa subvention au STUDIUM ainsi que le cadre des relations financières afférentes entre la Ville et le STUDIUM.

La subvention annuelle pour l'animation du STUDIUM et la réalisation de ses activités est proposée pour un montant de 52 250 €, conformément aux règles de construction du budget 2011.

La subvention accordée par la Ville comprendra :

- tout ou partie des frais d'animation généraux du STUDIUM,
- tout ou partie des frais d'hébergement des chercheurs associés,
- tout ou partie des frais d'organisation de manifestations scientifiques.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le STUDIUM définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties pour l'année 2011 ;

2°) attribuer une subvention de 52 250 € au STUDIUM pour l'année 2011 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 24, article 6574, Service Gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 8 – I.A.E. d'Orléans. Conférence-débat sur le thème de la communication par le sport. Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 450 € à l'I.A.E. pour l'organisation d'une conférence sur le thème du sport auquel doit participer, je crois, notre consœur Mme Martine GRIVOT.

M. le Maire – Et amie.

M. GABELLE – J'ai simplement le pouvoir de Mme GRIVOT. En son nom, je me félicite de cette délibération.

M. le Maire – Alors vous avez beaucoup de pouvoirs M. GABELLE !

M. GABELLE – Oh oui !

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Pour la 4^{ème} année consécutive, les étudiants du Master 2 Marketing du Produit et Management de l'Événementiel (M.P.M.E.) organisent une conférence débat sur le thème de la communication par le sport.

La Ville est sollicitée par l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) pour participer à cette quatrième conférence-débat, qui aura lieu le 8 mars 2011 à l'auditorium du Musée des Beaux-Arts d'Orléans.

Les débats s'articuleront autour de grands thèmes choisis en fonction des attentes et de l'intérêt porté à la démarche de l'I.A.E. par les acteurs engagés dans la communication par le sport en Région Centre.

L'ensemble des partenaires sponsors et mécènes de l'Open de tennis d'Orléans, de l'Entente Orléanaise, du R.C.O., de l'U.S.O. football et du Cercle Jules Ferry ainsi que toutes les instances sportives de la Région Centre seront conviés à cette manifestation.

Cette conférence-débat annuelle contribue à témoigner du dynamisme de l'I.A.E. d'Orléans et à renforcer ses liens avec le tissu économique et institutionnel régional.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 450 € à l'Institut d'Administration des Entreprises pour l'organisation de la 4^{ème} conférence débat sur le thème de la communication par le sport ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, S.G. UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 9 – Université du Temps Libre d'Orléans. Attribution d'une subvention pour l'année 2011.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'attribuer la subvention annuelle versée à l'Université du Temps Libre pour un montant de 4 200 €. Je vous rappelle que l'Université du Temps Libre offre aux retraités ou aux personnes qui ont du temps libre de pouvoir s'enrichir et venir écouter des cours à l'Université d'Orléans. Peut-être que M. LEMAIGNEN ira s'inscrire, s'il a le temps ?*

(rires)

M. le Maire – *Je crains que M. LEMAIGNEN n'ait pas le temps libre suffisant, quoique... J'ai l'impression qu'il veut s'inscrire avant.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Université du Temps Libre (U.T.L.) d'Orléans offre aux retraités, aux personnes qui n'ont plus d'activité professionnelle ainsi qu'à tous ceux qui disposent de temps libre, la possibilité d'enrichir leur culture, de pratiquer une activité physique et de lutter contre l'isolement et la solitude en se réinsérant dans un réseau relationnel.

Depuis sa création, en 1977, l'U.T.L. a toujours bénéficié de l'aide précieuse apportée par la Ville. L'U.T.L. compte en 2010 plus de 2800 adhérents.

L'U.T.L., service commun de l'Université d'Orléans, compte pour plus de 90 % de son budget sur ses ressources propres, à savoir les cotisations et les droits de participation payés par ses adhérents.

L'U.T.L. sollicite la Ville pour une subvention de 4 200 €, montant similaire aux années précédentes.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention à l'Université du Temps Libre d'Orléans d'un montant de 4 200 € pour l'année 2011 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget, fonction 23, nature 65738, S.G. UERI ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 10 – Association Cosmetic Valley. Attribution d'une subvention pour l'année 2011.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'attribuer la subvention annuelle à la Cosmetic Valley pour un montant de 28 500 €.*

M. RICOUD - *Nous nous abstenons sur cette délibération. J'ai regardé les 248 membres et notamment les 10 plus grandes entreprises qui étaient au sein du pôle, je vois L.V.M.H. et l'Oréal. Il m'arrive quelquefois de feuilleter les journaux économiques. Je m'aperçois que ces entreprises ont fait des bénéfiques records. De ce point de vue, je pense que verser une subvention de 28 500 € me paraît un peu exagéré, d'où notre abstention.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Créée en 1994, l'association Cosmetic Valley a été labellisée « pôle de compétitivité » par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (C.I.A.C.T.) du 12 juillet 2005. Elle est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique.

Ce pôle fédère environ 550 entreprises du secteur, totalisant 50 000 emplois et générant un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros en 2010.

Avec le soutien des collectivités territoriales, la Cosmetic Valley anime un réseau d'entreprises, de centres de recherche et d'établissements de formation engagés dans une démarche partenariale autour d'une dynamique d'innovation et de conquête des marchés internationaux.

L'association compte 248 membres au 31 décembre 2010. Une dizaine de grandes marques est présente au sein du pôle : Guerlain et Dior (L.V.M.H.), Shiseido, Hermès, Nina Ricci et Paco Rabanne (Groupe Puig), Lolita Lempicka (Pacific Création), Gemey-Maybelline et Yves Saint Laurent Beauté (L'Oréal), Clarins, Caudalie, Chanel.

Une convention est proposée au titre de l'année 2011. Elle définit les engagements réciproques des parties pour le versement d'une subvention de 28 500 € aux fins de la réalisation du programme d'actions présenté par Cosmetic Valley.

La Cosmetic Valley s'attachera à développer les actions suivantes au titre de l'année 2011 :

- Salons professionnels,
- Lettre de veille,
- Evolution du site Internet,
- Animation du réseau,
- Conventions d'affaires acheteurs,
- Déploiement de la charte éco-responsabilité,
- Mise en place d'un A.D.E.C. (Accompagnement Des Entreprises sur la gestion des Emplois et Compétences)
- Groupe de travail « achats responsables »,
- Promotion scientifique (newsletter, posters,...),
- Congrès COSM'INNOV 2012,
- Visites de centres de compétences étrangers,
- Rencontre recherche publique/recherche privée,
- Rencontre B to B recherche + connexion R&D,
- Elaboration de projets de recherche collaboratifs,
- Domaine d'action stratégique « Formulation » - Loiret.

D'autre part, le pôle de compétitivité mettra un accent particulier sur le développement de la recherche en lien avec l'Université d'Orléans afin de positionner la Ville et son campus comme capitale de la recherche scientifique de la Cosmetic Valley. Pour ce faire, les actions à renforcer sont les suivantes :

- Cosm'innov : en 2010, la deuxième édition du congrès Cosm'innov a été un réel succès de par la qualité de la manifestation et du haut niveau des débats scientifiques. Ce congrès peut devenir le rendez-vous européen des sciences en Cosmétique ;
- Implantation de laboratoires cosmétiques : la recherche en cosmétique reste transversale. Si plusieurs laboratoires orléanais de sciences dures contribuent à cette recherche, la présence de nouveaux laboratoires « couleur cosmétique » serait un atout majeur dans le positionnement de la recherche orléanaise ;

- Développement de formations en cosmétique : dans le même esprit que la recherche, des formations à « couleur cosmétique » renforceraient le positionnement de l'Orléanais ;
- L'émergence des entreprises en lien avec la cosmétique : le développement économique passe par la création d'entreprises. L'émergence de projets collaboratifs favorise le transfert de technologies, ce qui constitue déjà une des missions du pôle Cosmetic Valley. Par ailleurs, un autre vecteur de développement est la création d'entreprises. La Cosmetic Valley en lien avec l'Université d'Orléans doit promouvoir auprès des enseignants-chercheurs et des étudiants cet axe de développement.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley au titre de l'année 2011, prévoyant l'attribution d'une subvention de 28 500 € ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention et tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 6574, S.G. UERI ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 11 – Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL – *Merci M. le Maire. Il vous est proposé d'attribuer la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'E.S.A.D. pour un montant de 45 000 € pour l'année 2011 et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.*

Je vous précise que je ne participerai pas au vote de cette délibération.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) d'Orléans, nouvellement créée en établissement public administratif a lancé un plan de renouvellement et d'acquisition de son mobilier et matériel à vocation pédagogique. Ce projet portant sur un budget de 70 000 € T.T.C. a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales. La Région a attribué une subvention de 20 000 € et la réponse de l'Etat est en attente.

La Ville se propose d'apporter une subvention de 45 000 € sur la base du plan d'équipement et de financement prévisionnel présenté par l'établissement et des factures acquittées.

A cette fin, une convention définissant les engagements de chacune des parties est proposée.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans et lui attribuer une subvention d'équipement de 45 000 € au titre de l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 312, article 204163, opération 05A072, S.G. CCCA ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON
PARTICIPATION AU VOTE
(Mme BARRUEL).

FINANCES

N° 12 – Communication sur le logement social.

M. le Maire – *Nous en venons à une communication également importante sur le logement social. M. CARRE.*

*
* *
*

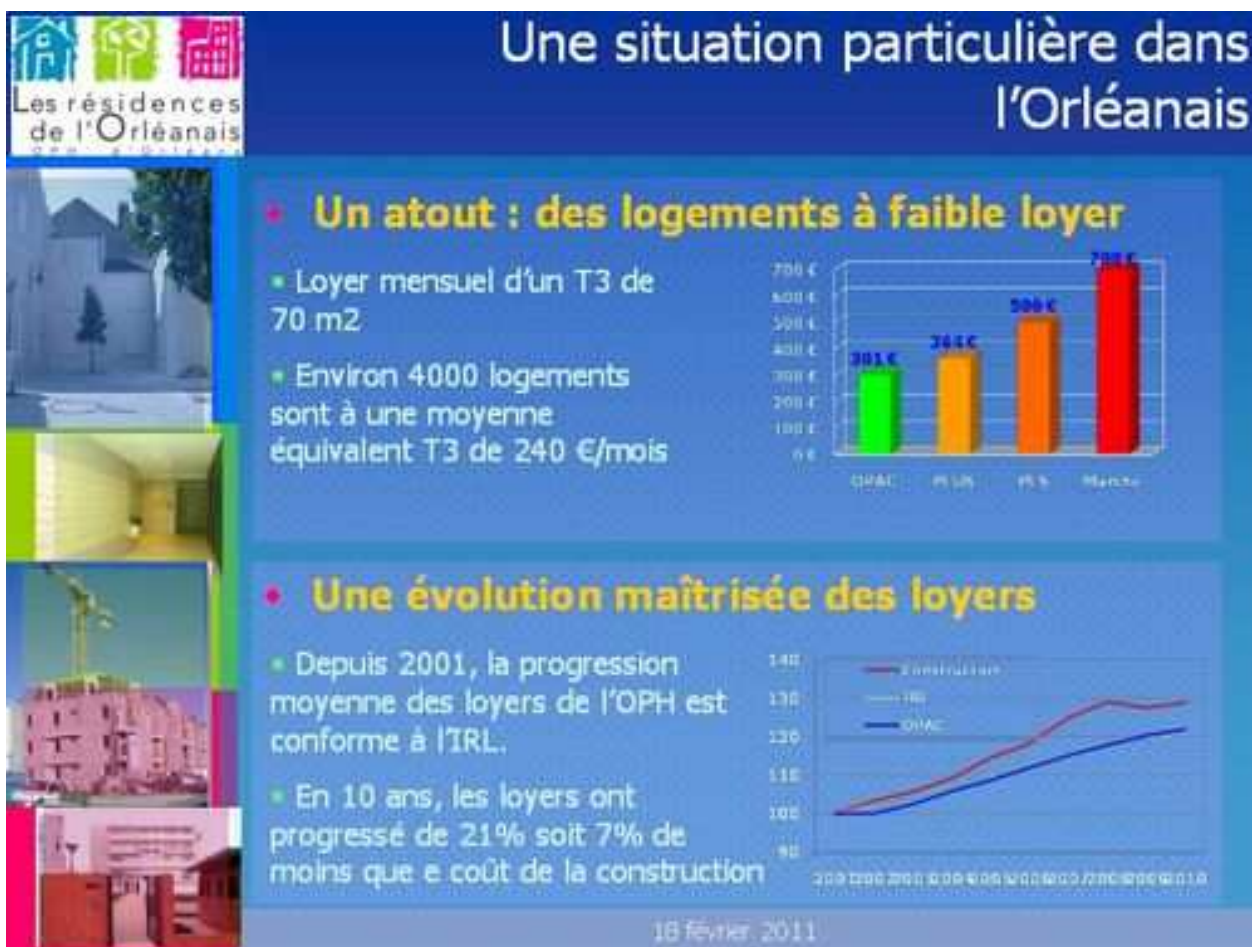
Présentation Powerpoint de M. CARRE.

*
* *
*



M. CARRE – *Merci M. le Maire. Il ne s'agit pas d'une communication sur le logement social dans son ensemble - l'intitulé est un peu trompeur – mais plus précisément des Résidences de l'Orléanais, dont je vous rappelle que nous sommes tutelle. Il m'a toujours paru utile de vous présenter, à des épisodes réguliers, à peu près tous les deux ans, l'état de notre organisme.*

Je vous rappelle deux, trois choses.



M. CARRE – D'abord un de ses grands atouts, cet organisme a des loyers faibles. En moyenne, à Orléans, on se loge à peu près pour 10 € le mètre carré par mois. Pour 70 m² cela fait 700 €. Quand on est en logement social sur du neuf et chez les autres bailleurs, on est plutôt aux alentours de 360 €. A l'O.P.H., la moyenne est à 301 €. On est le moins cher de l'agglomération. On est même en-dessous de ce que l'on appelle les loyers d'insertion. Un loyer d'insertion neuf est aux alentours de 300 €, 320 €, 330 €. On est 10 % plus bas.

Environ 4 000 logements sont encore plus bas, notamment sur le secteur de La Source. J'en dirai un petit mot. C'est extrêmement important d'avoir un organisme bien réparti sur l'ensemble de l'agglomération. On a peu près 9 000 logements sur une agglomération qui en compte 150 000, ce qui fait un taux de plus de 8 %, ce qui est tout à fait significatif.

Je regarde l'ensemble de mes administrateurs nombreux dans cette salle et qui m'accompagnent pour certains depuis 2001, pour d'autres depuis 2008. Ils accompagnent sur ce plan de redressement. Même si chaque année ces loyers augmentent un petit peu, ils suivent les loyers généraux de ce qu'on appelle l'indice de référence des loyers, qui augmente d'ailleurs un peu moins vite que la moyenne des loyers libres en France et nettement moins vite que ce qu'on appelle l'indice de la construction qui aurait auparavant l'élément de référence pour voir comment les choses pouvaient progresser dans le domaine des loyers.

Ce qui est important c'est que l'indice des constructions, s'il ne joue plus sur nos recettes, joue sur nos coûts car il est indicateur des coûts de construction. On verra tout à l'heure

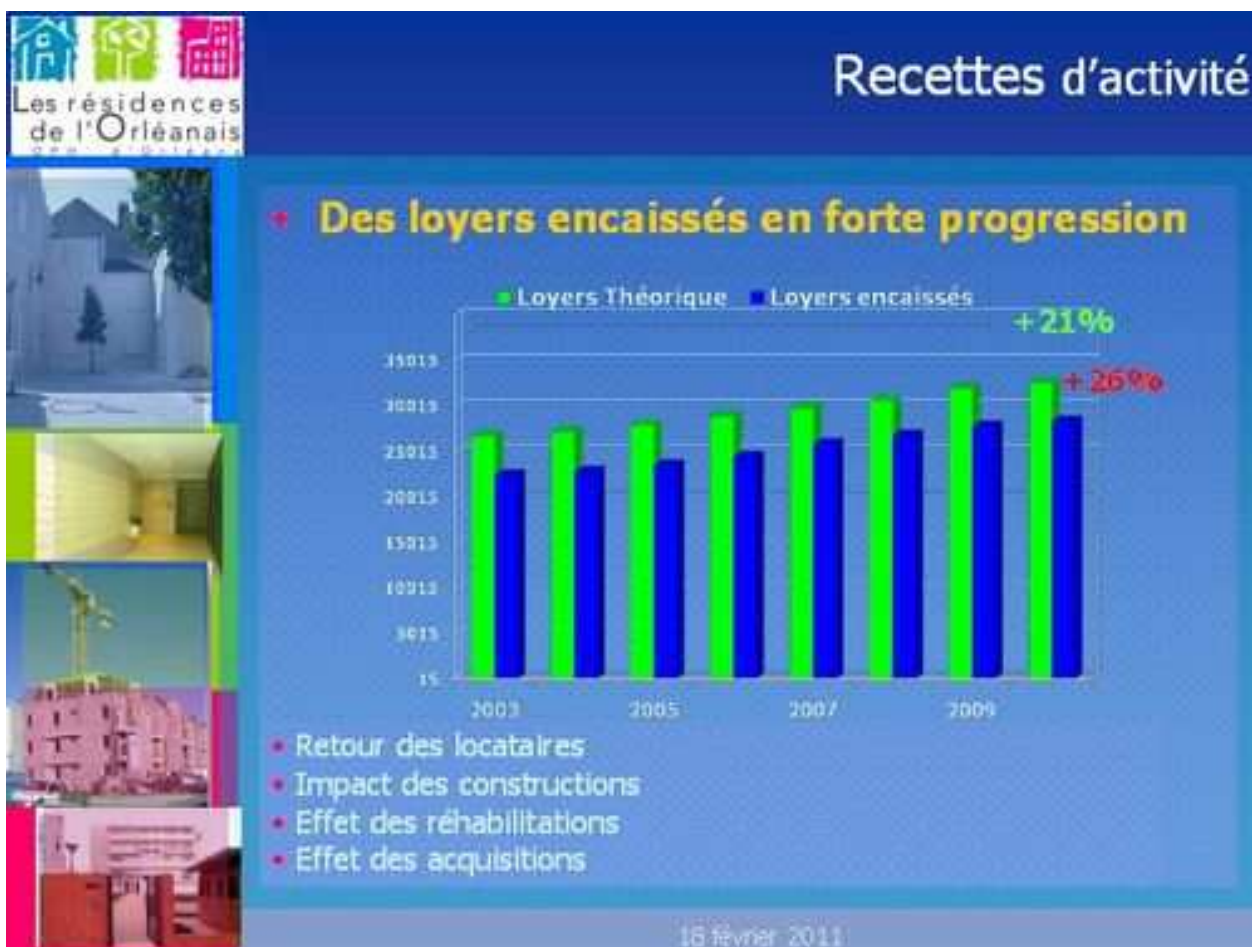
ce que l'on fait. Quand on investit, on a une évolution des prix qui a été notamment très forte entre 2005 et 2008.



M. CARRE - *Un des éléments importants pour voir ces loyers par rapport à la demande, on a organisé tout un suivi des locataires. Malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au cours de certaines périodes, on voit par exemple que le taux des impayés avait remonté en 2009, il a plutôt baissé en 2010, mais on voit qu'on est très sensible à la crise. C'est normal compte-tenu du fait que ces petits loyers, qui sont une richesse pour l'équilibre de l'habitat dans notre agglomération, permettent d'accueillir des ménages, voire des personnes seules – j'en reparlerai tout à l'heure – qui ont des tout petits revenus ou qui commencent dans la vie et qui ont des relativement bas salaires. On sait que ce sont les ménages les plus fragiles par rapport à la conjoncture. Tout cela se tient et c'est tout à fait normal. Le suivi que l'on fait permet de gérer les dettes. Quand un ménage rentre dans le processus de la dette, car il a un pépin, car il y a eu un moment donné une absence de rentrée d'argent, quand il rentre dans le processus de la dette, arrive toute une série de mécanismes, s'ils ne sont pas suivis, qui l'emmène vers la rupture du bail, ce qui est toujours, toujours un drame.*

Depuis 2003, 2004, on avait mis en place un service d'accompagnement et de suivi, de façon à limiter et à faire tomber les impayés dont je rappelle qu'ils jouaient sur 9 % des recettes de l'Office H.L.M. en 2001, quand on a commencé le plan de redressement. Aujourd'hui cela concerne 1 500 personnes sur des petites dettes. Ce sont des personnes qui ont un mois ou deux mois de retard de loyers. Cela peut arriver à tout le monde. A partir du moment où la chose ne s'accroît pas, cela se gère, en discutant avec l'organisme bailleur. A l'époque, il y avait autant de personnes, mais dans des dettes très significatives. On est des procédures extrêmement difficiles pour le locataire et puis évidemment aussi pour l'organisme. Si l'argent ne rentre pas, il ne peut pas investir non plus.

Tout ce travail fait que cela s'est nettement stabilisé. On est aux alentours de 3 % aujourd'hui. C'est conforme à la moyenne des Offices H.L.M. Voire même dans la région, on a vu, pendant que notre taux d'impayés diminuait, que des taux d'impayés d'autres organismes montaient, voire même nous dépassaient.



M. CARRE - *Cela n'empêche pas que les loyers encaissés sont en forte hausse. Je me souviens de différentes remarques quand j'avais fait des prévisions de croissance de notre activité quand j'avais fait les premiers plans en 2002 – 2003. Il y a eu un peu de retard, c'est vrai. L'importance des travaux est considérable. Quand on travaille sur la construction d'un immeuble, on peut prendre 6 mois, 1 an de retard.*

Sur le G.P.V., par rapport à ce qu'on avait imaginé en 2003, on a à peu près 12 mois de retard par rapport à 2003. Depuis 2005, on n'a plus jamais eu de retard. Ceci étant dit, par rapport à des prévisions financières, cela induit des décalages. Aujourd'hui, on a une vision de plus long terme.

Les loyers théoriques ont progressé de l'ordre de 20 %. Il y a eu un petit peu d'augmentation des loyers, mais il y a surtout eu l'impact des constructions nouvelles, le rattrapage d'une partie de la vacance, les effets des réhabilitations, des acquisitions et un retour des locataires. On est sur une démarche saine. L'assainissement du patrimoine, de tous les travaux a ramené de la matière financière qui permet à ce moment-là d'être réinvestie au bénéfice des locataires.

Du fait du traitement des impayés, on voit que le montant des loyers réellement encaissés par l'organisme, qui est toujours un peu inférieur aux loyers théoriques – les loyers théoriques c'est le montant de tous les loyers théoriques si tous les immeubles sont pleins à 100 % et si jamais tout le monde paie son loyer – il y a zéro vacance. Le travail fait sur les

impayés, sur la vacance fait que les loyers encaissés ont progressé plus vite que les loyers théoriques, c'est-à-dire ce que l'on vote chaque année. C'est le fait qu'il y a plus de locataires qui occupent le parc et qui ont donc un toit dans notre organisme.



M. CARRE – *La stratégie patrimoniale induit beaucoup de travaux dans les quartiers. Le renouvellement urbain est très important. Tout le monde connaît La Source, l'Argonne. On connaît évidemment Orléans, un peu moins les Salmoneries. Ce n'est pas négligeable. On connaît assez peu les Hauts de Saint-Loup qui étaient autrefois le Beauvoir à Saint-Jean-de-Braye. On est engagé aussi au Clos de la Grande Salle à Fleury-les-Aubrais. Dans tous les endroits où dans l'agglomération cela allait mal, on a introduit une opération de renouvellement urbain avec le concours de l'Etat, car ce sont des opérations très importantes, 200 000 000 € à La Source pour faire simple, ou de taille plus modeste avec l'appui de l'Etat et de l'Agglomération, comme par exemple le Clos de la Grande Salle à Fleury-les-Aubrais. A ma connaissance – je peux en avoir oublié – il n'y a pas de site de mémoire où il n'y a pas un projet ou une action en cours ou une action de restauration pour la qualité de vie pour les habitants.*

La vacance pour renouvellement urbain pèse encore beaucoup, surtout à La Source, un peu aux Salmoneries. Elle pèse lourd sur les coûts. On voit aussi qu'on commence à diminuer cet élément, car les opérations de renouvellement urbain finissent à un moment donné. L'immeuble vide est à nouveau rempli de locataires. La vacance chute. C'est évidemment le but global de toute cette stratégie. Cette notion de vacance continue de peser sur nos comptes, même si évidemment on arrive à la financer.



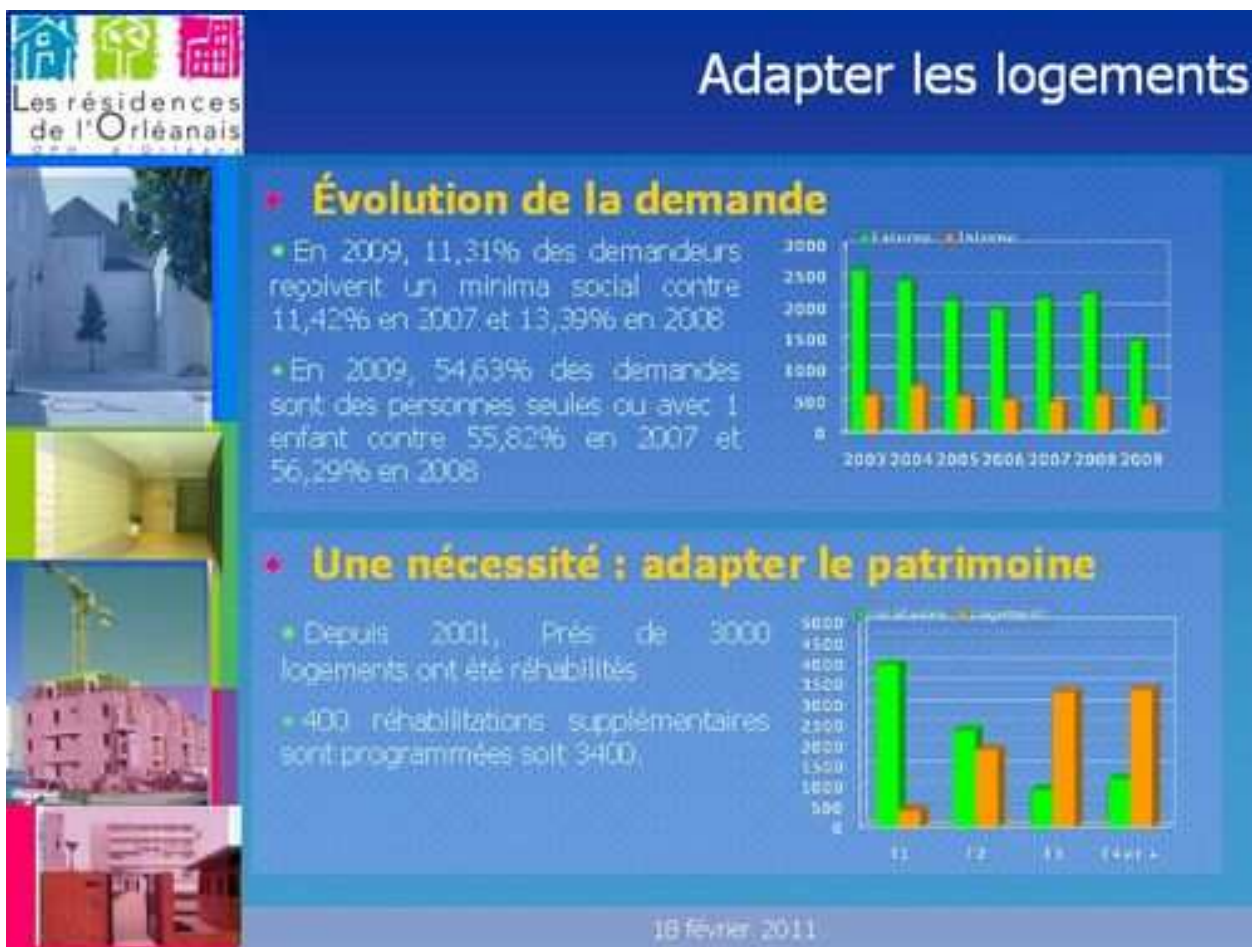
M. CARRE – *L'attractivité des quartiers, des logements, on la mesure en interrogeant les locataires quand ils partent. Sur 9 000 logements, il y a à peu près 800 logements qui tournent dans l'année, à peu près 700 départs et une centaine de logements nouveaux. Quand quelqu'un s'en va, on lui pose la question de savoir pourquoi il part ? Depuis toujours, l'essentiel a été des éléments relatifs à des évolutions familiales : le logement est trop petit, j'ai changé de travail, je vis beaucoup plus loin, etc. Tout cela n'a évidemment pas changé.*

En revanche, avant, par exemple, 8 % des résiliations de bail étaient provoquées par la volonté de quitter le quartier, sans compter que ce chiffre était sans doute minoré. Il l'est peut-être d'ailleurs encore aujourd'hui, sauf qu'aujourd'hui il est à 0,5 % des départs. Ce sont quelques personnes qui quittent réellement le quartier quand elles décident de résilier leur bail.

Je veux juste faire une remarque. A La Source cela s'est totalement effondré. Sur le quartier est, c'est-à-dire essentiellement l'Argonne pour ce qui concerne Orléans, cela a eu tendance à remonter ces derniers temps, ce qui justifie complètement l'opération de renouvellement urbain enclenchée et les éléments très positifs sur ce quartier qui vont arriver à partir de l'année prochaine.

Cela concerne plus l'organisme, le départ à cause de la qualité du logement. Auparavant 18 % des personnes partaient car leur logement était dans un état où ils ne pouvaient plus être. Si je me mets dans une logique de prestations, certes je loge des personnes, mais très mal, presque pour 1/5^{ème} d'entre eux. Aujourd'hui on est à des niveaux proches de zéro.

C'est le fruit de tout le travail fait, financé par nos assemblées et réalisé par les équipes de l'organisme sur le terrain qui a permis cette satisfaction. C'est corroboré par les enquêtes de satisfaction qu'on voit au sein du Conseil d'Administration sur lesquelles je ne vais pas vous ennuyer ce soir, mais qui montrent toujours cette amélioration. Il y a toujours des progrès à faire. La qualité intrinsèque du logement n'est plus un problème, ce qui est un des éléments fondamentaux de tout ce que l'on avait décidé il y a maintenant 7 ans.



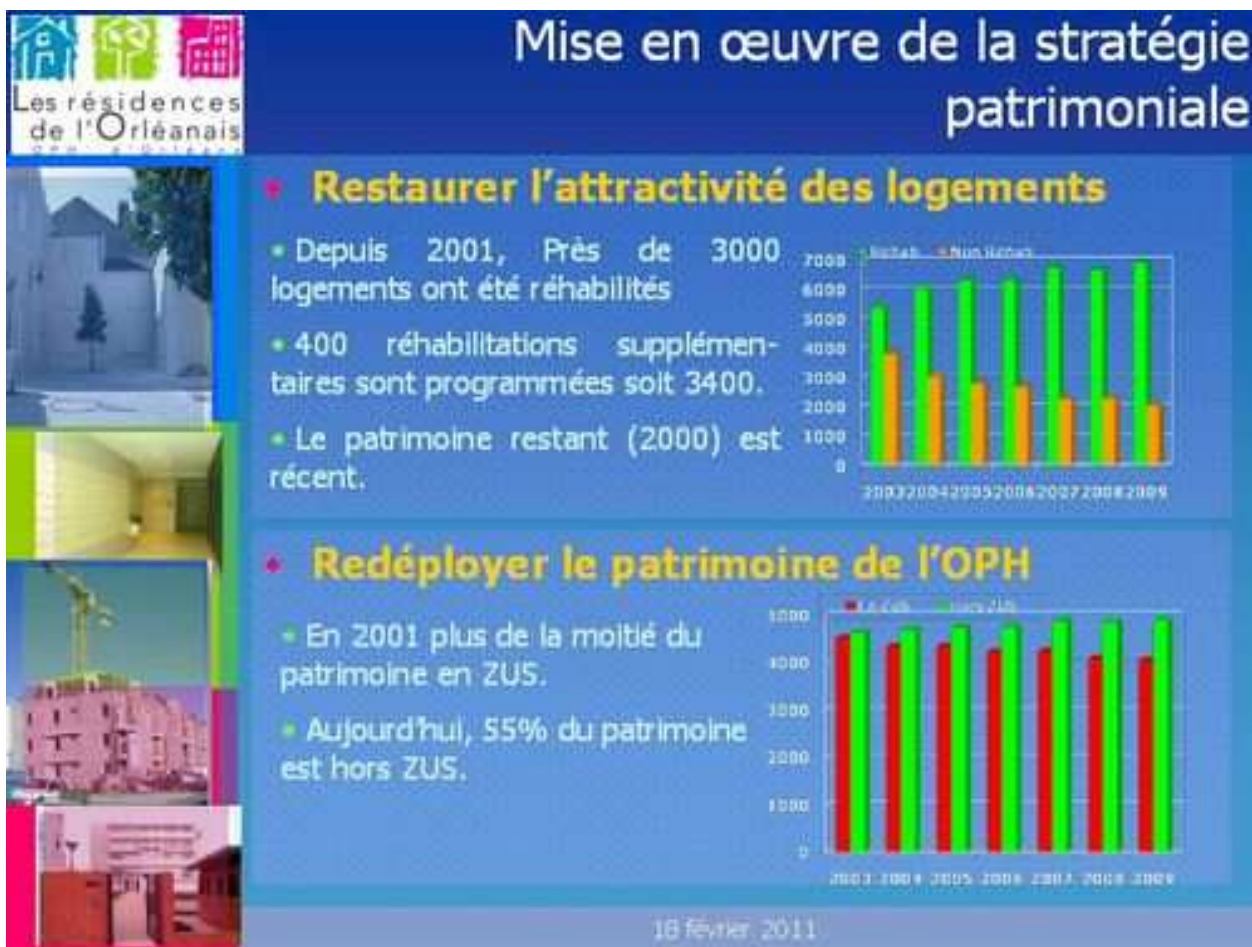
M. CARRE – La demande de logements sur l'agglomération et plus précisément celle qui nous est adressée, c'est important. Aujourd'hui, avec la Maison de l'Habitat, ce qui nous est adressé est assez similaire à ce qui est adressé au reste des logements.

Le premier élément, la demande a plutôt tendance à baisser au cours de ces dernières années. C'est un élément de fait qui n'est pas spécialement à commenter. On continue d'avoir des demandeurs qui reçoivent, pour 11 % d'entre eux, les minima sociaux, ce qui est important. C'est en légère diminution par rapport à 2008. La diminution est une tendance régulière. On était aux alentours de 17 %, 18 % il y a quelques années. Aujourd'hui on est plus près de 10 %, 11 %.

L'autre élément important à avoir en tête, plus de la moitié des personnes sont seules. C'est vraiment un élément à avoir à l'esprit. La logique qui veut que ce sont des grandes familles qui demandent l'essentiel des logements a certainement eu lieu dans les années 80, mais qui aujourd'hui continue d'exister de façon beaucoup plus rare par rapport aux personnes seules qui cherchent un logement. Il y a la décohabitation, les problèmes matrimoniaux, on le sait. On est dans un pays, une époque où les couples se séparent, parfois avec violence. C'est notamment vrai chez des personnes qui en plus supportent des éléments de précarité personnelle sur leur emploi, du fait de la maladie, l'âge. On vit plus longtemps, parfois on vit seul aussi plus longtemps. On ne peut plus rester chez soi et on est obligé d'aller vers le logement social, car il n'y a que là qu'on a les loyers que j'évoquais tout à l'heure. C'est essentiel. C'est une des missions

extrêmement importantes de notre organisme. J'en ai souvent parlé dans cette enceinte depuis qu'on fait ces plans. C'est vraiment un de nos objectifs.

L'essentiel est d'adapter aussi notre patrimoine. En orange, vous voyez la disponibilité de notre parc et en vert l'état de la demande. On a un manque très important de petits logements, alors qu'on a une très grande offre par rapport à la demande de plus grands logements. Les plus grands logements, évidemment, on ne peut pas les louer, vous me diriez qui peut le plus peut le moins, mais sauf qu'un très grand logement a évidemment un loyer sensiblement supérieur, par définition, à celui d'un petit logement. Cette remarque triviale fait qu'on ne peut pas forcément répondre efficacement à la demande. Cela veut dire qu'il faut qu'on continue de construire et de se développer.



M. CARRE – *L'attractivité du patrimoine, j'en ai souvent parlé, c'est la réhabilitation. On commence à arriver à la fin du grand programme de réhabilitation qui avait été lancé, qui concernait à peu près 4 000 logements. On a fait 80 % à 90 % de ce travail. Cela veut dire aussi qu'il faut qu'on reprenne certaines réhabilitations faites initialement, qui ne sont plus des logements à réhabiliter, mais à entretenir. Il y a aussi une réflexion au sein de notre organisme sur comment développe-t-on le gros entretien courant maintenant qu'on a considérablement renforcé le patrimoine.*

L'autre élément qui était un des objectifs fondamentaux de mixité sociale - puisqu'on en parlait beaucoup à l'époque, on n'en parle un petit peu moins aujourd'hui, même si cela doit être absolument présent de toutes nos politiques de l'habitat – c'est le fait que l'organisme était très concentré en Zone Urbaine Sensible. L'objectif était de diminuer sa part à l'intérieur des secteurs Z.U.S. et d'augmenter en même temps sa part dans le reste de l'agglomération, là où justement il est associé à du logement non conventionné, à du logement ordinaire. C'est un élément de mixité. On amène du logement ordinaire dans les Z.U.S. On accompagne, par du logement social, le développement urbain et de l'habitat dans l'agglomération. Aujourd'hui, on est passé d'une situation où on était à peine à 50 % - on était de mémoire un peu en-dessous, à 48 % en 2001, il y a les chiffres de 2003 – à 55 % du patrimoine hors Z.U.S. Cela représente quand même pas loin d'un millier de logements, ce qui est tout à fait considérable, puisque cela se fait sur une échelle pas si longue que cela.



M. CARRE - Développer l'offre à faibles loyers, c'est tout l'effort de construction qui a été engagé en éléments cumulés. Si cela pousse beaucoup à partir de 2011, c'est réparti sur les trois, quatre années qui viennent. Sur la période, on est sur un objectif de construction ou de rachat d'à peu près 1 200 logements. Il y a eu un accroissement net de notre parc. Mais on en a aussi démoli, notamment dans les secteurs dits A.N.R.U.

Si on regarde rapidement les éléments relatifs à la géographie, on va voir très rapidement les différentes opérations en cours. Je vais commencer par La Source, puisqu'on en a parlé tout à l'heure. Il y a le G.P.V., toute une série de réhabilitation. Maintenant il y a des éléments de construction, notamment les fameuses maisons passives en bois, M. le Président de la Commission, qui sont en train d'être construites. A côté, il y a du logement B.B.C., des éléments de restructuration de bâtiments, Lavoisier un des bâtiments qu'on avait récupéré à la Ville, puis des éléments de réhabilitation qui se poursuivent. On aura réhabilité près de 1 000 logements dans l'ensemble du secteur et pas que dans le secteur G.P.V. A La Source on est allé jusqu'à Maison et Jardin par exemple qui n'est pas dans le secteur G.P.V., mais qui appartient à l'Office et qui a été réhabilité au cours de ces dernières années, il y a encore des travaux.

Si on va du côté de l'Argonne, chaque fois que des maisons clignotent ce sont des programmes nouveaux. Vous voyez des programmes en cours et déjà construits sur le Clos Sainte-Croix. C'est une Z.A.C. privée. Les Capucines ont été construites. Toutes les opérations de réhabilitation sont suivies actuellement par les opérations de résidentialisation. Si on voit l'expérience de La Source, cela a un effet considérable sur l'appropriation des logements par les

habitants. Cela concourt à l'appréciation qu'ils peuvent avoir de la qualité de vie dans leur logement social. On est sur de la construction ou de la réhabilitation. C'était près de Hautes Maisons. Tout le secteur de Flandre Dunkerque et du Clos Gauthier a été repris. Il y a des opérations absolument partout. Chaque fois qu'il y a une truelle ou une maison, vous avez une opération lourde. Vous voyez l'ensemble de ce qui a pu être fait au cours de ces 7, 8 dernières années.

Dans le centre, on va parler tout à l'heure de la rue d'Illiers. Des acquisitions ont été effectuées. La rue d'Illiers n'est même pas indiquée, c'était de la construction. Des acquisitions ont pu être faites, y compris dans le secteur ancien. C'est une politique que l'on a tenu à avoir. On a récupéré le patrimoine de la S.E.M.D.O. plus plusieurs préemptions qui ont eu lieu en cœur de ville. On a lancé des programmes de réhabilitation lourde sur ces logements qui ont vocation, car ce sont souvent des petites logements, à accueillir des femmes seules ou avec enfants, notamment du fait de la proximité de tous les services publics autour : les écoles, les médecins, toute une série d'éléments. C'est une politique mise en place il y a maintenant quelques temps.

A l'ouest, la partie Blossières – Acacias, on a fait aussi beaucoup de choses. Des programmes sont en cours de construction ou de réhabilitation. Il y a les démolitions, on a parlé dans la presse du dernier bâtiment de Bénoni Gaultier. Tous les secteurs aux alentours des Acacias, de Coligny, on a construit. Cité Coligny, P.L.S. (Prêt Locatif Social) inclus, on est à près d'un tiers de logements conventionnés. Queyriaux annonce les opérations des Groues. On est présent à Sonis. On a construit faubourg Saint-Jean. A Madeleine, on a repris dans l'accompagnement des résidentialisations, la réhabilitation des logements. Tout cela va dans le même sens. Pont Bannier a été résidentialisé par exemple. Ce ne sont pas des sites A.N.R.U. Ce sont des sites « ordinaires » au sein du patrimoine.

L'autre élément très important, je le souligne ici car c'est notre organisme en terme de tutelle, ce sont les différents programmes dans d'autres Villes. On construit à Olivet, Ormes, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saran. On est dans du développement qui aide l'ensemble des communes. Vous remarquerez – je le dis sans aucun esprit de polémique – que les communes du sud qui sont souvent montrées comme ne voulant pas faire du logement social, elles ont du retard c'est certain, il n'y a pas discussion, mais maintenant, dans leur programme de développement, elles intègrent de façon naturelle au moins le ratio de 20 % quand ce n'est pas plus, dans un programme de logement social. L'Office fait partie des partenaires de ces éléments de développement, ce qui est une très bonne chose. A Saran, c'est la réfection du foyer George Brassens. En revanche, il n'y a pas beaucoup de charges foncières confiées à l'Office. Suivez mon regard. Si on peut appuyer. On est tous autour de la même table du Conseil d'Administration.

On est prêt à accompagner d'autres opérations. Ce sont uniquement les opérations dont on maîtrise le foncier. Chaque année, des opérations nouvelles se découvrent avec du foncier nouveau disponible.



M. CARRE – Sur les éléments plus financiers, M. MARTIN, un rappel. Tout cela n'aurait pas pu se faire sans les subventions. C'est évident. On a la situation telle qu'on l'a reprise. Avant le plan C.G.L.L.S. (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social), l'engagement de la Ville et de l'Agglomération qui avait anticipé qui va se concrétiser après avec l'Etat, notamment avec les barres violettes qui sont les subventions d'investissement, celles qui aident à développer le patrimoine et à le restaurer, si on n'avait pas eu ces éléments, on n'aurait pas pu faire l'ensemble de ces programmes. Ce sont des montants tout à fait stratégiques. Ils sont significatifs en volume. Ils sont stratégiques aussi pour le déclenchement des opérations.



M. CARRE - En vert ce sont les subventions d'exploitation, c'est-à-dire celles qui nous permettent justement de tenir ou car on a de la vacance importante mais qui est nécessaire pour faire l'opération ou tout simplement – c'était le cas du départ – car l'organisme n'était pas viable au sens économique du terme. Ces investissements lourds ont permis justement ce que je disais tout à l'heure, le développement des opérations. Depuis 2003 vous voyez le volume. L'autre élément important, cela permet de constituer un actif sur le plan financier. Cela se retrouve dans nos comptes envers l'actif brut qui monte de façon très considérable. En bleu l'actif net suit. En rouge, la dette commence à augmenter un peu à partir de maintenant, mais c'est sans proportion par rapport à la progression de l'actif, tout simplement car les subventions et l'autofinancement paient l'écart et permettent de sortir ces logements avec des loyers qui restent ceux que je vous ai donnés tout à l'heure. C'est évidemment sur les loyers qu'on est obligé de « s'y retrouver ». L'argent investi par les collectivités aide les locataires.

Les résidences de l'Orléanais

Dépenses courantes

La rigueur budgétaire reste de mise

- Maîtrise de la masse salariale après une forte hausse en 98.
- « Digestion des 35 Heures ».
- Hausse régulière de la TFPB du fait du vieillissement du parc.

Année	Masse salariale	Emplois
2003	5.2	4.1
2005	5.3	4.2
2007	5.4	4.3
2009	5.5	4.4

- Rappel : l'OPH a un ratio de dépenses de personnel par loyers encaissés nettement plus élevé que la moyenne des OPH. L'amélioration de ce ratio passe par une augmentation des recettes et donc du patrimoine.

18 février 2011


M. CARRE - Sur les dépenses courantes, juste un rappel. Je salue encore une fois l'efficacité de la Direction de l'organisme ici représentée. Il y a une excellente maîtrise des coûts internes. Les coûts externes ont plutôt un peu augmenté. C'est lié à différentes évolutions fiscales, notamment au vieillissement de notre parc. Les exonérations de taxes n'ont qu'un temps. Elles duraient 15 ans. Maintenant elles durent 25 ans. Tout le patrimoine fait il y a 15 ans, chaque année, il y a un bout sur lequel on commence à payer de la taxe foncière. Elle peut être parfois lourde. On a cet élément-là.

Le ratio de dépenses de personnel par loyer encaissé était un des vrais problèmes. On a nettement amélioré cet élément. Tout cela va dans le bon sens.



M. CARRE – Cela veut dire que la situation s'est nettement assainie depuis le lancement du plan. Depuis 2003, la situation de l'organisme en terme comptable est excédentaire, alors qu'auparavant on était dans une situation tout à fait catastrophique.

L'autofinancement, pour ceux qui connaissent un peu la technique du financement du logement social c'est important, c'est même essentiel. C'est le nerf de la guerre. Qu'a-t-on encore comme argent une fois qu'on a payé les dettes que l'on doit, une fois qu'on a reçu les loyers, qu'on a vraiment encaissé, les charges qu'on a à payer, les investissements faits ? Que peut-on réinjecter dans la machine en terme d'investissement ? C'est l'autofinancement. C'est un peu comme à la Ville. On est familier de cette technique. C'est l'élément qui nous permet ou pas d'investir. Pourquoi y avait-il besoin de tant de subventions ? Car l'autofinancement était catastrophique, non seulement par l'exploitation, mais à un moment donné par simplement l'entretien courant qui ne pouvait plus se faire. Il a fallu du temps pour restaurer l'autofinancement, car on a beaucoup misé sur l'investissement. On a beaucoup tiré dessus. Il devient positif à partir de 2009, c'est-à-dire un an après l'objectif initialement fixé en 2002 quand on a signé la convention C.G.L.S. Par rapport aux 100 et quelques millions d'investissement qui avaient eu lieu sur ce premier plan, on peut dire qu'on a à peu près tenu l'objectif, ce qui est quand même tout à fait positif.



Conclusion : le redressement se confirme

- Une offre de service qui s'étend peu à peu à l'ensemble des communes de l'agglomération.
- Une transformation réussie des quartiers jusqu'alors en difficulté
- Une offre de logement diversifiée pour chaque étape de l'itinéraire résidentiel : du locatif à l'accession sociale (PSLA et vente aux locataires).
- Un patrimoine neuf qui anticipe déjà sur les impératifs du Grenelle. (BBC, maisons passives) et un patrimoine ancien restauré économe en énergie.
- Une attention particulière portée aux personnes âgées et handicapées.
- Un partenariat avec les associations spécialisées pour réaliser des résidences sociales.
- Une situation financière sur des bases solides, assise sur le premier patrimoine immobilier de l'Agglomération au service de son développement démographique et social.

18 février 2011

M. CARRE – *Pour conclure, une offre de service s'étend à l'ensemble de l'Agglo. Je l'ai dit. De ce point de vue-là, la mission continue d'être remplie. J'insiste là-dessus. Cela paraît facile de le dire, mais quand on est confronté tous les jours à ce travail, c'est très difficile. C'est un mélange d'écoute, de fermeté, d'ambition, d'humilité aussi parfois vis-à-vis à la fois des locataires, de l'ambition qu'on doit avoir vis-à-vis de la Ville, d'humilité car il faut savoir parfois réajuster son plan par rapport à ce qu'on avait prévu. Je le dis toujours aux équipes, le gardien a autant de rôles que la direction ou le chef technicien. C'est vraiment un travail d'équipe et de symbiose au service évidemment des locataires, mais aussi de la façon dont leur propre quartier doit évoluer. Les locataires ont toujours une réticence à entrer dans ces processus qui est parfaitement compréhensible. Ils doivent retrouver confiance. Un de ces éléments de confiance est dans la qualité du travail d'accompagnement qu'on va leur donner. A ce moment-là on passe de l'autre côté, c'est-à-dire qu'un cercle vertueux commence à se créer. C'est important car tous les organismes sur tous les sites en France ne réussissent pas ce qui l'a été, notamment à La Source et à l'Argonne.*

Une offre de logements diversifiée, je le disais. On travaille aussi beaucoup maintenant sur le parcours résidentiel. C'est un élément. Cela fait l'objet du débat. Des personnes veulent accéder en achetant un peu de patrimoine ou en achetant des produits que font les organismes avec des P.S.L.A. (Prêt Social Location-Accession). On accompagne tout le parcours de l'accession. C'est très positif. Cela permet des parcours résidentiels. C'est important car les organismes étaient toujours cantonnés sur un petit bout de la chaîne et une certaine

population qui elle-même était cantonnée à une offre assez limitée de produits dans sa vie. Etre locataire, point barre.

Pour ce même public, s'il peut accéder, à partir de là l'organisme est capable de l'accompagner. Il n'y a pas que le marché privé qui répond à cette demande.

On verdit, M. le Maire, toujours. On continue dans cette démarche. L'Office, qui avait été pionnier, sur la pile à combustible il y a quelques temps, pour faire avancer les travaux d'E.R.D.F. à l'époque sur le sujet, aujourd'hui toujours cherche à innover, en domaine de B.B.C., en domaine énergétique. Finalement c'est une logique que porte bien l'organisme. On s'aperçoit que les bâtiments réhabilités à La Source sont de catégorie C en terme de consommation énergétique. Prenez une page de journal d'annonces immobilières, vous verrez à peu près partout D et E. Cela veut dire que les bâtiments après réhabilitation sont dans un niveau de standard qui correspond à l'objectif fixé par la loi, je crois 2015, sur le parc. C'est une très bonne chose pour les locataires, pour leurs charges, pour notre organisme.

On continue de chercher à trouver des solutions pour les personnes âgées. Cela reste toujours un élément pionnier. On expérimente quelque chose avec Olivet dans ce domaine. On travaille avec les associations spécialisées, essentiellement l'Etape, l'A.H.U. (Accompagnement et Hébergement Urbain), Humanis pour les personnes « DALO » qui ont une difficulté d'insertion plus généralement d'ailleurs que de clos et de couvert. C'est plus un problème d'insertion qui est nécessaire. L'Office est assez pionnier. Cela se passe pas mal du tout.

Puis enfin on continue d'être très attentif sur l'aspect financier. On continue de développer le patrimoine. Mais aujourd'hui cela se fait de façon beaucoup plus apaisée, beaucoup plus saine qu'à certaines périodes pour les finances publiques de l'Agglo et de la Ville, avec beaucoup moins de demandes de subventions que nous n'en avons besoin jadis. On ne rajoute pas, heureusement, pour les uns et pour les autres. Je vois M. le Président de l'Agglomération. Parce que tout ce travail a porté ses fruits, aujourd'hui on peut avoir un autofinancement avec quasiment plus de subventions d'équilibre sur le fonctionnement.

Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire – *Merci beaucoup M. CARRE de cet exposé particulièrement intéressant. Y a-t-il des intervenants ? Je note.*

Mme BARANGER – *Je voudrais non seulement saluer l'accompagnement social des résidents qui en ont besoin - M. Olivier CARRE vous en avez parlé – mais également le recours à l'insertion par l'emploi pour l'ensemble du parc et pour l'accompagnement des personnes.*

M. le Maire – *Excellente intervention. Je propose de prendre Mme BARANGER comme modèle.*

Mme KOUNOWSKI – *Je vais essayer de ne pas trop faire trop long.*

J'aurais une question à poser à M. CARRE. Par rapport au point sur le parcours à l'accession sociale, sur le G.P.V. il y a eu un essai puisqu'on a voté ce point à un Conseil

Municipal précédent où 29 logements ont été réhabilités dans le cadre de l'A.N.R.U. Visiblement, pour répondre à une demande d'accès à la propriété de locataires prioritairement, visiblement cette opération n'a pas très bien fonctionné, puisqu'il n'y a – maintenant cela a peut-être changé – que trois logements vendus. C'est quand même du patrimoine de l'O.P.H. qui s'en dessaisit. Dans cette délibération du Conseil Municipal, il y avait aussi quatre autres immeubles en perspective de vente de l'O.P.H.. On ne savait pas trop si ces immeubles seraient réhabilités, pas réhabilités, vendus en l'état. Où en est-on ? Continuez-vous dans cette démarche ? Pour l'instant, le résultat n'est pas très probant. Merci.

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, M. Olivier CARRE vient de prouver qu'en quelques années un retard considérable a été rattrapé, alors qu'il y avait quand même des précédents financiers très importants. Je constate, je sais de quoi je parle. Ce qui me plaît beaucoup, c'est la création des appartements au centre-ville. Il faut continuer. Beaucoup de personnes n'ont pas les moyens d'avoir des voitures, le fait d'être au centre-ville est très intéressant pour eux. J'en ai même rencontré qui m'ont dit le plaisir d'habiter le centre-ville. Merci.*

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. En tant que membre du Conseil d'Administration de l'O.P.H. avec un certain nombre de mes collègues, je voudrais saluer la performance des Résidences de l'Orléanais qui, grâce à sa direction, au personnel, redresse son état financier, tout en rénovant, en reconstituant un patrimoine dégradé, tout en apportant une offre de logements diversifiée pour les jeunes, les moins jeunes, du logement social, locatif ou en accession, tout cela avec une gestion maîtrisée de sa dette.*

Pour répondre à Mme KOUNOWSKI, et on a fait le point ce matin au comité technique G.P.V., je voudrais lui dire que les ventes de logements ne démarraient pas. Or, grâce à une modification de la communication de l'Office, elles ont démarré et aujourd'hui on en est à une dizaine de ventes.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, je voudrais saluer l'immense, et je souligne le qualificatif, l'immense travail qui a été accompli au cours de ces 9 dernières années à la tête de l'Office, à la fois par son Président qui vient de nous rapporter la situation, et aussi par son Directeur général qui se trouve à la tribune, que je salue par la même occasion.*

A cela, je voudrais relever deux points. C'était au milieu d'un exposé qui était quand même très dense et très important, donc je ne sais pas si ces points ont pu apparaître. Vous avez évoqué à la fois l'évolution sur les demandes de déménagements pour cause de situation de délabrement, on peut l'appeler ainsi, des appartements, et sur la vocation non pas à quitter l'appartement, mais carrément à quitter le quartier.

Le premier concerne effectivement la demande de changement d'appartement en raison de l'état de vétusté et de délabrement. 18 % au début des années 2000 et 0,5 % aujourd'hui. C'est l'illustration de l'immense travail de rénovation, au-delà d'ailleurs des seules opérations A.N.R.U., parce que cela a été évoqué également avec l'importance des subventions, mais je pense que c'est le partenariat à la fois de l'Etat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le travail des collectivités territoriales, l'Agglomération et la Ville d'Orléans, mais aussi le travail de l'Office lui-même sur ces fonds propres dans toutes ces opérations de rénovation. Et vraiment 18 %, ce sont les personnes qui demandaient à quitter leur appartement,

je le rappelle, à cause de la vétusté et du délabrement, mais il faut savoir qu'en réalité, le nombre d'appartements vétustes et délabrés était supérieur au 18 %, c'est-à-dire qu'il y avait des personnes qui ne demandaient pas à quitter parce qu'elles n'avaient pas le choix, il fallait qu'elles restent dans les appartements. Donc, c'était en fait entre un cinquième et un quart du patrimoine en 2001 qui était dans un état absolument innommable, je tiens à le souligner. De plus, cette évolution est remarquable surtout dans un laps de temps aussi faible.

Deuxième élément sur lequel je tiens à insister et qui apparaît dans la même diapositive. Entre 2001 et 2009, on est passé de 8 % des habitants qui souhaitaient changer de quartier, pour des raisons notamment liées au climat qu'ils vivaient dans leur secteur, à 0,5 % en moyenne. Là aussi, c'est important. On a eu un débat il y a à peu près deux mois sur le sujet, mais je voudrais souligner d'abord la force du partenariat qui a permis d'aboutir à cela et particulièrement sur le quartier de La Source. Vous vous souvenez lorsque nous évoquions les - 82 %, M. RICOUD d'ailleurs soulignait l'évolution très positive dans le quartier, alors que d'autres feignaient peut-être de ne pas la voir, mais je crois que nous avons là le résultat le plus probant : ce sont les locataires eux mêmes qui ne veulent plus changer. Et dans ce domaine, je tiens à souligner le partenariat : d'abord l'alliage entre l'urbain et l'humain. Il y a eu un énorme travail sur la prévention situationnelle, les résidentialisations, la vidéo, etc qui a été fait pas simplement par la Ville elle-même, même si elle y compte pour beaucoup, mais également par l'ensemble des autres partenaires, notamment des bailleurs, au premier rang desquels l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais mais aussi les autres bailleurs qui d'ailleurs peu à peu s'y sont mis également en terme de résidentialisations et de sécurisation des halls. Et puis la conjugaison de l'urbain et l'humain, ce n'est pas simplement la prévention situationnelle, mais c'est la prévention humaine tout court. Je profite de la présence de M. Michel LANGUERRE et de M. Thierry DAVET, pour rappeler l'immense partenariat qui se fait au quotidien dans le cadre du G.L.T.D. et d'ailleurs nous présentions - et M. Thierry DAVET était là parce qu'il a été l'invité d'honneur de notre conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de lundi - devant le Préfet et le Procureur de la République, cette force du partenariat qui a pu démontrer comment jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, nous avons pu reconquérir effectivement la donne, notamment dans le quartier de La Source. Voilà, je voulais saluer cet immense travail global et en même temps souligner ces deux indicateurs parce qu'ils sont la preuve vivante par la dignité humaine des évolutions dans ces différents quartiers.

Mme SUIRE – Suite à la présentation de M. Olivier CARRE et à ce que vient de dire M. MONTILLOT, je n'ai plus grand chose à dire ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme SUIRE – Je voulais aussi remercier M. DAVET et surtout le personnel de l'O.P.H., parce que même le week-end ils travaillent. Le week-end dernier, il y avait des portes ouvertes à Fleury-les-Aubrais et j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de personnel qui était là.

Comme M. Florent MONTILLOT l'a dit, ces logements étaient non seulement en mauvais état, mais aussi très chers. Maintenant, nous avons des logements en très bon état et finalement, ce sont les logements les moins chers de tous les bailleurs. Je vois donc revenir des familles qui sont effectivement parties chez d'autres bailleurs, que ce soit chez Pierre et Lumière, chez I.V.L. De plus, tout le monde veut un pavillon et donc les familles partent hors de l'agglomération ou dans l'agglomération. Or là, ces familles me retéléphonent, soit parce que

finalement le logement est mal isolé et donc les charges sont beaucoup plus élevées, soit ils se rendent compte que finalement c'est trop loin de la ville, et elles veulent revenir sur Orléans. Cela me fait énormément plaisir parce que finalement on critiquait beaucoup l'O.P.H. et maintenant on veut y revenir, ce qui veut dire qu'il y a eu tout un travail qui a été fait et je trouve cela formidable.

M. RICOUD – *Heureusement que j'ai pris la parole après Mme SUIRE, parce que si je l'avais prise avant, elle m'aurait dit : « Je ne suis pas d'accord avec M. RICOUD ! »*

(rires).

M. le Maire – *Mais, je lui redonne la parole après !*

M. RICOUD – *Sur certains aspects, je suis d'accord. Je crois que les Résidences de l'Orléanais de par leur volonté de construire dans toute l'agglomération est une très bonne chose. Pour vous dire, j'ai même participé à une première pierre à Olivet récemment parce que cela méritait d'être signalé, mais c'était une résidence pour les seniors. Cependant, il faut aussi les loger. Cette attention particulière par rapport aux seniors, je crois qu'il faut également l'avoir par rapport aux handicapés, parce que là on a quelques soucis et de plus en plus de familles souhaitent, pour cette raison, avoir des logements adaptés.*

Sur la question globale du logement social, je m'attendais à une communication par rapport à toute la politique de la Ville d'Orléans sur le logement social. Je tiens quand même à rappeler un certain nombre de choses. Dans les années 80, la dépense des ménages pour le loyer était de 12 % et maintenant, elle est de 25 %. Cela veut dire que le poids de la quittance de loyer a doublé en 31 ans. Or, je ne pense pas que les ressources des gens aient doublé au cours de cette même période.

(réaction hors micro dans l'hémicycle).

M. RICOUD – *J'ai le droit de dire ce que j'ai à dire quand même ! Quand je dis cela, ce n'est pas une critique sur la politique de l'O.P.H., parce qu'il y a des choses positives qui sont faites au niveau des constructions et des réhabilitations. Mais, il est bien d'avoir une vue globale sur la politique du logement dans notre pays et cela mérite quand même un certain nombre de réflexions.*

On a parlé tout à l'heure des ventes de logements. On était à 3, on est à 10. Qu'un locataire veuille accéder à la propriété, je trouve que c'est tout à fait logique, c'est ce qu'on appelle le parcours résidentiel. Où je suis plus en désaccord - vous le savez ce n'est pas nouveau et je ne vais pas avoir un discours différent ici de celui que j'ai au sein du Conseil d'Administration -, cela se fait au détriment du parc locatif. Et même si vous dites que les demandes ont baissé, je suis perplexe quant à cette déclaration, car moi comme d'autres certainement, on a toujours beaucoup de personnes qui viennent nous demander des logements. Je constate quand même que pour des familles qui ont très peu de revenus, une femme seule avec des enfants qui a des prestations sociales, que ce soit l'allocation adulte handicapé (A.A.H.) ou l'allocation de solidarité spécifique (A.S.S.), on a tendance un peu rapidement à les orienter vers une réservation préfectorale au niveau de l'assistante sociale. Pourquoi pas, mais je veux dire que c'est un peu systématique. Par rapport aussi aux dossiers « DALO », Mme SUIRE y est

également, on a quand même quelques difficultés pour les reloger, même si je sais qu'il y a des problématiques un peu compliquées, si je puis dire. Donc, tout cela fait qu'on manque encore beaucoup de logements. Il faut donc que l'Office continue de construire partout et notamment avec des loyers abordables. Je veux bien croire que comparer aux autres bailleurs - il se trouve que dans d'autres fonctions je regarde un peu les quittances -, il est vrai que l'Office n'a pas à rougir sur cette question là.

La question des charges est aussi une question importante, parce que les charges locatives sont souvent plus un souci pour le locataire que le loyer de base. Vous savez ce qui s'est passé à La Source avec les charges de 2008 reçues en 2009. C'est un vrai problème et donc il faut continuer d'agir efficacement sur cette question là, notamment au niveau de l'isolation, du chauffage au bois en 2012 à La Source qui devrait permettre, du moins je l'espère, une baisse des charges. Il faut aussi construire des P.L.U.S., c'est-à-dire des logements sociaux, mais également des P.L.A.I., des logements très sociaux, car pour des familles en grande difficulté, c'est quand même la possibilité d'avoir des logements corrects avec des prix de loyers abordables.

Je voudrais dire également que sur les problèmes de financement du logement social, ce n'est pas ici que l'on va en débattre, mais on a deux députés au sein de notre assemblée. On accorde des prêts à taux zéro pour l'accession à la propriété et pourquoi ne pas réfléchir à des prêts à taux zéro pour construire et pour réhabiliter dans le cadre des budgets à venir ?

Pour revenir à la politique de l'Office, je crois qu'il y a du positif, notamment en terme de constructions. Il y a cependant toujours cette question qui revient au mois d'octobre, à savoir la hausse des loyers. Vous savez, sous l'ancienne équipe municipale, j'étais également en opposition avec le Président de l'époque sur ces hausses de loyers. Pourquoi ? Parce que depuis un certain nombre d'années, on est dans un recul sensible du pouvoir d'achat des gens et augmenter le loyer avec la hausse des charges qui ne dépend pas forcément de l'Office, mais trop souvent des hausses du coût de l'énergie, par rapport à l'A.P.L. qui ne joue plus son rôle de solvabilisation qu'elle jouait auparavant, on voit beaucoup de gens qui à ressources égales voient leur A.P.L. diminuer et cela est quand même inquiétant. Et une A.P.L. qui est en baisse de 40 à 50 €, c'est plus qu'une hausse de loyer de 1,5 %. Tout cela, il faut qu'on l'intègre et qu'on l'ait en réflexion.

Et puis on a eu hier le débat à La Source. J'ai dit ce que je dis depuis toujours. Je continuerai de dire que les loyers après les réhabilitations ont augmenté de 80 %. Pour moi c'est trop cher, je l'ai dit hier, je continue de le dire, je l'écris, je persiste et je signe, même si les charges de chauffage ont également baissé. Donc, je suis objectif. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cette politique au niveau des Résidences de l'Orléanais. Mais, je tiens à mettre l'accent sur le logement handicapé. C'est très important et de plus en plus de gens viennent nous voir à ce sujet là. Il serait bien de l'intégrer encore plus dans les réflexions des Résidences de l'Orléanais. Merci.

Mme CARRE – *Bonsoir. Je voulais simplement souligner le travail de qualité des résidentialisations pour parler de celles de l'Argonne que je connais plus particulièrement, à la fois sur les murs, à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur, parce que c'est important pour les habitants ce travail de végétalisation et d'aménagement avec des aires de jeux. C'est le quotidien pour les résidents. Il en va de même avec le travail de partenariat et de collaboration de l'Office,*

entre autres avec l'agence Orléans est, puisque cette agence travaille aussi avec nous pour que tout cela s'intègre bien dans la convention territoriale Argonne et ainsi parler de la globalité de la rénovation de ce quartier.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voulais saluer le travail qui a été fait en matière énergétique, que ce soit sur le neuf ou sur l'ancien, ou en matière de réhabilitations. On nous a dit tout à l'heure que les logements étaient maintenant en catégorie C, ce qui est exceptionnel pour de la réhabilitation de logements des années 60. Quant au neuf, il y a bien sûr les constructions B.B.C. Je crois même qu'il y a des maisons passives en construction. J'ai vu l'introduction du bois dans les logements. Donc bois égal stockage de carbone. Tout cela est bien sûr très intéressant et très efficace. C'est d'autant plus intéressant que cela montre aux Orléanais que c'est possible, que l'on peut construire de belles maisons qui énergétiquement sont très efficaces, parce qu'en terme de qualité architecturale, ce sont véritablement de réelles réussites, avec notamment des petites terrasses, de petits espaces ouverts qui donnent en fait l'impression d'avoir une petite maison individuelle. Cela est très important, parce que si on veut donner aux gens envie d'aller dans des logements collectifs et finalement un petit peu abandonner le rêve du petit pavillon avec le petit jardin autour, et essayer d'aller vers plus de densification, c'est essentiel.*

Enfin, je voudrais rappeler que toute action qui va agir pour accentuer l'efficacité énergétique, c'est aussi lutter contre la précarité énergétique et on a parlé tout à l'heure des difficultés que peuvent avoir les personnes à payer leurs factures énergétiques. Donc tout cela entre dans un travail global. Moins d'énergie dépensée, c'est moins de finances à sortir dans un budget. On sait, notamment avec le passage à la biomasse à La Source, que cela va encore être accentué puisqu'on est entré dans le creux et on aura nécessairement une taxe qui sera inférieure. Tout cela va donc dans le bon sens. Et j'ajoute, cerise sur le gâteau, que les nouvelles constructions prennent en compte effectivement beaucoup la biodiversité avec la végétalisation, les plate bandes qui sont souvent en libre service afin que les personnes puissent apporter leurs cultures. Je connais bien La Source et le visage de La Source a totalement changé. La Source est devenu véritablement un quartier très agréable.

M. MARTIN – *Je voulais simplement rappeler qu'en matière de réduction des charges, lorsqu'on a pu aller plus vite que se présentaient les éléments, on l'a fait notamment en matière de réduction de T.V.A. Mme CUGNY-SEGUIN, le processus est en place, c'est-à-dire que la T.V.A. a été réduite alors même que la production par biomasse n'est pas active. Donc, dès qu'ils ont pu être entrepris, nous les avons faits.*

Je voulais aussi saluer la capacité à porter le projet par le Président bien sûr, ses équipes et dire que ce n'était pas évident. Il faut que vous mesuriez bien que la Ville d'Orléans et l'Agglomération ont injecté plus de 20 millions d'euros dans les Résidences de l'Orléanais. C'est donc une somme absolument considérable qui est quasiment finie, vous l'avez rappelé M. le Président, bien qu'au titre de la convention C.G.L.L.S., on met encore chaque année un petit million d'euros. C'est donc encore de l'aide sur l'investissement bien sûr. Or, cette aide qui a été consentie par la Ville et par l'Agglo est incomparable en France. Je ne connais pas de collectivités qui ont fait les mêmes efforts pour leur Office. Du reste, c'est aussi pour cela que la Ville d'Orléans a été saluée comme ayant été particulièrement rapide dans la rénovation, parce qu'il y avait effectivement ces aides.

La qualité des rénovations mérite également d'être dite. Cela a été rappelé au niveau du qualitatif, mais mon rôle est aussi de rappeler l'aspect financier. En moyenne 50 000 € de travaux par logement sur La Source, c'est-à-dire deux fois plus que ce qui pouvait être considéré comme un investissement nécessaire, parce qu'au début, dans les plans, je le rappelle, on considérait qu'avec 25 000 €, on pouvait faire une rénovation de logement.

Enfin, dernier point pour ne pas être trop long. Je voulais saluer la vision moderne que vous avez du logement social avec le parcours résidentiel. On ne s'installe pas dans le logement social de façon définitive et je trouve cela très bien.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voulais aussi saluer la qualité du travail qui est réalisé et puis comme l'ont déjà fait d'autres collègues, insister sur le fait qu'effectivement le logement social soit pas uniquement dans les zones urbaines sensibles, mais qu'il irrigue l'ensemble du territoire.*

J'aurais juste une question et deux remarques par rapport à l'exposé auquel on a assisté. La question – je ne sais pas M. CARRE si vous pouvez me répondre là, mais ce n'est pas grave – est plus de la curiosité. Je voudrais savoir quelle était la part des opérations de renouvellement urbain dans l'augmentation du chiffre des opérations que vous nous avez présentées tout à l'heure et me rendre compte de l'impact de ces opérations dans l'activité de l'Office ?

M. CARRE – *Sur le chiffre d'affaires, sur les loyers encaissés ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Non, sur le volume des opérations d'investissement. Enfin, c'est plus de la curiosité.*

Sinon, j'ai deux remarques. La première est relative à la question des loyers. Vous nous avez montré tout à l'heure un schéma sur l'augmentation des loyers encaissés et vous avez attribué cette augmentation, sauf erreur de ma part, à la baisse de la vacance. Est-ce que cette augmentation des loyers encaissés ne tient-elle pas aussi à une meilleure, comment dire, sélection des locataires ? Est-ce qu'on ne s'attache pas peut-être à prendre des personnes solvables ou en d'autres termes, est-ce que l'augmentation de la part des loyers encaissés ne résulte pas simplement d'une baisse des impayés ? Ce qui me fait dire cela, c'est un autre chiffre que vous avez donné, qui est la baisse des demandeurs ayant des minima sociaux parmi les locataires. J'ai noté à la volée 13,3 % en 2008, 11,3 % en 2009 et vous avez indiqué que cette baisse était tendancielle. Donc finalement, les locataires qui sont pris par l'Office bénéficient de moins en moins des minima sociaux. Donc, je me dis que ceux qui bénéficient des minima sociaux, où vont-ils ?

La deuxième remarque rejoint ce que disait Michel RICOUD tout à l'heure. Nous avons eu une présentation tout à fait intéressante sur le travail réalisé par les Résidences de l'Orléanais, mais ce n'est qu'une partie de la question du logement social et plus généralement du logement, puisqu'il y a un vrai problème aussi sur le parc privé qui lui n'est pas assujéti aux mêmes exigences de qualité, de renouvellement. Or, on a de plus en plus de gens qui sont en situation de difficultés financières qui se retrouvent sur le parc privé et qui eux pour le coup sont confrontés à des situations d'insalubrité et de dégradations.

M. GRAND – *J'aimerais intervenir sur deux points. Le premier concernait Mme CUGNY-SEGUIN, mais je vois qu'elle s'est absentée. Je vais donc parler d'un autre point et je vais y revenir après.*

Il se trouve qu'en tant que Président de la commission aménagement du territoire à la Région, je vois passer les dossiers d'aides pour les logements en P.L.U.S. ou en P.L.A.I. Juste pour vous donner une explication, le P.L.A.I. est le prêt locatif aidé d'intégration, mais peu importe, on ne va pas jouer sur les mots. Les trois quarts de ces dossiers sont donc pour le logement social et un quart seulement pour le logement très social, alors qu'on a une demande de plus en plus importante pour du très social. Je pense qu'il y a un rééquilibrage et ce n'est pas uniquement pour la Ville d'Orléans, à faire au niveau de la région et au niveau national, mais on a de toute façon aujourd'hui une vraie demande et un vrai besoin en logements très sociaux. De ce point de vue là, il y a une amélioration à avoir.

Pour ce qui est de la réflexion de Mme CUGNY-SEGUIN tout à l'heure à propos du côté exceptionnel et du passage en catégorie C de certains logements, je trouve juste un petit peu dommage qu'on ait manqué à peu de temps près, mais je pense qu'il y a justement encore quelque chose à faire, sur la réhabilitation. Là aussi, on a un vaste plan de réhabilitations des lycées au niveau régional et on était jusqu'à maintenant sur de la réhabilitation technique 2005, donc sur le même principe que le vôtre, c'est-à-dire de passer de catégories D et E à la catégorie C et ainsi gagner 150 Kwh/m²/an. Il se trouve qu'aujourd'hui avec des sommes relativement minimes, on arrive à passer à la catégorie B. Je vous le garantis, j'ai un exemple très concret et je vais même vous faire une proposition à la fin de mon intervention, puisque travaillant depuis un an sur ce principe de pouvoir gagner une catégorie, ce qui représenterait pour les logements d'environ 70 m², à peu près entre 120 et 150 € à gagner pour le locataire, ce qui n'est pas neutre. La RT 2012 va arriver, donc de toute façon les nouvelles réhabilitations vont devoir tenir compte de celle ci pour passer dans la catégorie B, mais on a aujourd'hui pour quelques dizaines de milliers d'euros, on arrive à passer ce petit cap. La proposition que j'ai à vous faire est tout simplement de vous rencontrer avec les services de la Région pour vous expliquer ce qu'on a fait et ce qui nous permet aujourd'hui d'arriver à cette catégorie B. Je suis donc à votre disposition pour le faire, M. le Premier Adjoint. Merci.

M. CARRE – *Quelques réponses un peu pratiques. Il y a eu des interventions sur la vente H.L.M., les uns pour souligner le parcours, les autres pour poser des interrogations et enfin d'autres pour informer de l'évolution au quotidien, parce que ce matin je n'ai pas pu être à la réunion. Pour ma part, j'en étais à plus de 3, mais pas complètement à 10. Donc, en une semaine, cela a bien progressé encore. Je crois d'ailleurs que vous m'aviez déjà posé la question, mais je ne sais plus si c'est dans cette enceinte. Je rappelle simplement ce que je vous ai dit.*

D'abord l'organisme a cherché à vendre. Vous savez qu'aujourd'hui l'ensemble du monde H.L.M. a conventionné avec l'Etat et tout le monde doit vendre du patrimoine. Ceci étant dit, la plupart des organismes vend plutôt du patrimoine individualisé, parce que c'est plus simple et pour eux, si ce ne sont pas des produits d'une rareté folle, la vente a donc lieu plus facilement. Pour nous, le challenge est beaucoup plus rare, car on a souhaité vendre et on a cumulé les objectifs en Z.U.S. et en collectif. Pourquoi ? Avec cette même logique de diversifier l'habitat, de faire de la vente non pas un outil de gestion patrimoniale, mais de gestion de politique de l'habitat, c'est-à-dire de faire en sorte qu'à cet endroit là, si des gens veulent acheter un petit appartement pour commencer justement un parcours résidentiel pour eux ou

pour les enfants, ou les enfants pour leurs parents - vous savez que j'expose souvent cette thématique et je pense qu'il est important de se la poser - notamment par rapport à des populations dont les parents sont immigrés alors que les enfants réussissent bien. C'est intéressant que les droits accordés aux locataires soient aussi accordés à leurs ascendants et non pas qu'aux descendants, on y travaille. C'était donc le challenge. Et pour cela, 200 logements sont aujourd'hui bloqués, dont 48 ont été mis en vente, le solde étant en suspens, sachant que dans la convention A.N.R.U., ils peuvent être « du jour au lendemain » réhabilités, car tout est financé. Si on changeait de portage ou si l'expérience ne fonctionnait pas, ces logements locatifs retourneraient avec ceux que l'on a déjà sur le territoire. Ces logements ne seront pas vides, c'est hors de question. Donc, cela est financé, il n'y a pas de problèmes, mais la volonté du plan est de les céder.

Donc pour la première cession aux locataires, vous l'avez entendu, on en est à 10. Il y a eu deux soucis. Le premier est que l'on avait confié la commercialisation à des personnes qui n'ont pas forcément amorcé correctement les choses. Le deuxième est dû au fait de l'arrivée du prêt à taux zéro plus qui sert aussi à réhabiliter des logements. Ce prêt a été annoncé au mois de septembre pour une mise en application maintenant et donc les gens pour lesquels c'est très important, parce que c'est évidemment du public bénéficiaire de ces modes de financement, ont attendu que le dispositif soit effectif, ce qui fait que pendant 3 mois, il ne s'est pas passé grand chose. En revanche, on avait été sensibilisé au fait que ce n'est peut-être pas opportun de commencer pendant l'été, et donc là on a recommencé une campagne de commercialisation qui a priori fonctionne mieux. On va voir comment cela se passe au niveau des 20 ou des 40. De plus, ce n'est pas uniquement réservé aux gens de La Source, mais aussi aux autres. Bref, on avance.

L'autre chose prévue était que l'on vende à des promoteurs les deux autres bâtiments de façon à ce qu'eux-mêmes procèdent à la vente. Or là, les propositions qui m'ont été faites étaient des montages assez proches de ce qui se passe à La Source sur le foyer Langevin, c'est-à-dire des personnes qui achètent, après défiscalisent et utilisent des modes de défiscalisation aboutissant à des loyers faibles. Or les loyers faibles, il y en a plein autour avec notre organisme. Donc, ce n'était pas la peine d'aller sur cette voie et je l'ai interrompue. Voilà pour la vente, vous avez les différentes informations.

Pour le centre ville, on va continuer le développement, c'est impératif et dès qu'on a des opportunités un peu significatives avec le plus souvent le mode de la préemption. La Ville d'Orléans est une des rares villes qui préempte pour du logement social et on le fait régulièrement.

Quant au problème du logement adapté au handicap, on travaille avec la Maison de l'Habitat pour recenser tous les logements qui sont vraiment adaptés, parce qu'il y a des logements dont on dit qu'ils sont accessibles aux handicapés, mais en réalité ils ne sont pas du tout adaptés au fauteuil. D'autre part, il y a des bailleurs qui ont ce type de logements et pour lesquels ils n'ont pas trouvé d'handicapés pour les occuper et de ce fait, ils les louent à des personnes valides. Enfin, ceci pour dire que tout le monde restait dans son coin. La Maison de l'Habitat a donc tout recensé et c'est un point par lequel passent maintenant des associations d'handicapés pour avoir des portes d'entrée, si j'ose dire, dans les organismes H.L.M. C'est un vrai problème. On a souvent des dossiers pour lesquels on cherche des solutions adaptées. Il y a parfois des personnes handicapées moteur qui ont des logements en étages. Vous imaginez les situations dans lesquelles vivent ces personnes. On essaye à chaque fois de leur trouver un

pavillon de plain-pied, mais il faut aussi que ce logement soit adapté. Bref, c'est tout un travail et heureusement qu'en nombre, ce n'est pas énorme, mais pour chacun c'est gigantesque d'avoir une solution pérenne pour leur quotidien.

Par rapport aux loyers, il y a toujours la fameuse phrase des 80 % de hausse. C'est un fait, je ne la nie pas. On était à 1,80 € le mètre carré, 10 € pour le logement libre, on est passé à 3,20 € le mètre carré et 5 € pour les fameux P.L.A.I. sur lesquels je dirais un petit mot, les 3,20 € s'appliquant au logement après entière réhabilitation. Donc, on a une augmentation, c'est vrai, mais on a gagné aussi beaucoup sur la quittance de chauffage. Elle a été quasiment divisée par deux toute chose égale par ailleurs. D'autre part, l'A.P.L. joue, c'est-à-dire que c'est en fonction des revenus, on est d'accord. Il y a quelques cas particuliers, mais en général, c'est comme cela que ça fonctionne. En fait, les situations où il y a un gros écart, c'est tout simplement dû aux personnes qui vivent seules dans un T5 et pour lesquelles l'A.P.L. ne compensait pas l'écart de loyer. Mais une personne seule dans un grand logement, ce n'est pas non plus complètement la vocation du logement social, car il y a aussi des familles avec trois enfants à loger d'abord en priorité dans ce type de logement. Donc, c'est toute cette chaîne là qui a été mise en route et au bout du compte, il y a une augmentation du loyer qui est relativement faible. On est entre 5 et 10 % maximum, mais pour des logements qui ont complètement changé de physionomie, je le rappelle. Et si on n'avait pas pu faire cela, compte tenu du fait que peut-être que la Région aujourd'hui développe des aides, mais à l'époque c'était aucune aide. Il n'y a que la Ville d'Orléans qui a financé les 6 millions d'euros de fonds propres et puis l'organisme avec ses locataires qui, par une analyse fine de l'augmentation des loyers, de l'A.P.L., etc a permis justement d'avoir une enveloppe qui est passée, comme l'a rappelé Michel MARTIN, de 22 000 € par logement à près de 50 000 €. Et si je passe au cran supplémentaire, il me faut à peu près 20 000 € par logement.

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. CARRE – *Je veux bien regarder, je suis preneur. L'organisme sait que je suis particulièrement exigeant sur ce point. Aussi lorsque l'ensemble des architectes vous donne certains chiffres - on l'a revu encore sur les Genêts il n'y a pas si longtemps que cela -, il y a un moment donné où les curseurs, vous les mettez à certains endroits et il y en a d'autres où vous ne pouvez plus les mettre. Par exemple, pour certains bâtis datant des années 65, avec beaucoup de préfabriqués, il existe des ponts thermiques partout et dans ce cas là, ce n'est pas non plus possible. Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais les choses sont plus compliquées sans doute que sur des lycées.*

A propos de la part des opérations de renouvellement urbain dans l'augmentation du chiffre des opérations faites par l'organisme, je n'ai évidemment pas là le chiffre, mais cela représente quand même une grosse part et ceci en deux temps. Le premier concerne l'Argonne à l'époque où la convention A.N.R.U. n'existait pas. Cependant, on savait que celle de La Source allait arriver et on a donc concentré toutes les subventions de la Ville et de l'Agglo sur l'Argonne. Après on a fait La Source, plus tous les autres sites avec l'aide de l'Etat, mais on a quasiment été partout. A mon avis, c'est deux tiers à trois quarts des montants d'investissements qui ont été donnés.

Quant à la sélection des locataires qu'on aurait pu faire, mais vous savez qu'il y a des critères dans les organismes. Ce sont pour les personnes qui sont en dessous d'un certain

plafond. Le ratio n'a jamais changé à l'O.P.H., je me permets de le dire car la question n'a pas été posée. C'est pareil pour le ratio de personnes de nationalité étrangère. Et c'est la vocation d'un organisme comme le nôtre, étant donné qu'il y a énormément d'aides publiques, d'accueillir dans les meilleures conditions possibles des publics qui n'arrivent pas à se loger ailleurs. La vocation de l'organisme a toujours été celle là – je crois que j'ai des témoins dans la salle – et Dieu sait si je l'ai rappelé à chaque fois. Autant, j'ai été rigoureux sur des questions relatives à l'équilibre financier de l'organisme, avec des efforts à faire, autant j'ai toujours dit que notre vocation était celle là. Donc les deux sont tout à fait équilibrées et vous les retrouvez sur une longue période dans la structure des logements. Ce sont des documents qui sont fournis au Conseil d'Administration. M. RICOUD doit les avoir, mais on les tient aussi à votre disposition.

J'en termine avec cette remarque sur les minima sociaux. Le pourcentage que j'ai donné, ce n'est pas les locataires, ce sont les demandeurs de logements. Ce ne sont pas ceux qui vont rentrer dans notre parc, mais les personnes qui viennent frapper à notre porte. Alors, je ne suis pas sûr avec les loyers les plus faibles qu'il y ait de plus en plus de gens aux minima sociaux et que par ailleurs, il y en ait de moins en moins qui viennent vers nous. Cela serait plutôt la tendance inverse et c'est naturel, car encore une fois, on est là pour cela. Par contre, c'est une observation, c'est vrai. Je conçois très bien, je suis élu, je reçois aussi des gens qui sont en difficultés. Il y a moins de gens dans nos permanences qui viennent nous dire que tout va bien. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Les gens viennent nous voir pour que l'on résolve un certain nombre de leurs problèmes. Cela nous donne, à nous élus, de façon naturelle un tropisme sur les difficultés des gens et on est là en grande partie pour cela. Mais par contre, quand on regarde les chiffres, heureusement, il y a des choses qui ne sont pas aussi catastrophiques que l'intégralité des personnes qui viennent nous voir et qui attendent de nous des choses importantes pour elles. Ce n'est pas un signe, comment dire, positif absolu, mais enfin cela permet de relativiser un peu les choses. En tout cas, les 11 %, c'est ce qui est intéressant, c'est un chiffre qui est très statistique et donc, ce n'est pas du tout lié au biais qu'on aurait pu avoir. L'autre chose aussi, simplement en terme mécanique, les loyers sont les mêmes payés par tout le monde. Ce n'est pas parce que quelqu'un a plus d'argent pour payer un loyer qu'un autre, qu'il va payer dans un logement social un loyer différent de ce que paie son voisin. Cela n'existe pas dans le logement social. D'ailleurs parfois, c'est un peu contestable, mais en tout cas c'est un fait. Il est peut-être plus solvable, mais ce n'est pas cela qui change et on le retrouverait sur la structure des revenus, ce qui n'est pas le cas comme je vous le dis.

M. le Maire – *Je vais donc conclure. Tout d'abord, je tiens à remercier Olivier CARRE, non seulement pour cette présentation, mais aussi, et je crois que les uns et les autres l'ont dit et reconnu, pour le travail exceptionnel qui a été fait tout au long de ces années. Ensuite au travers de Thierry DAVET, je remercie aussi l'ensemble des personnels des Résidences de l'Orléanais, car comme l'a dit Mme SUIRE, ils sont tous les jours au charbon et c'est extrêmement important.*

Je ne vais pas m'étendre longuement. Je souhaiterais, au regard des efforts qui ont été engagés et réalisés par les Résidences de l'Orléanais, que d'autres bailleurs prennent modèle ! Ai-je besoin de développer ?

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Non, je répète simplement : « que d'autres bailleurs prennent modèle ! » et cela peut être répété !*

Troisièmement, cette réussite, qui est remarquable - je le dis très franchement et je n'aime pas l'autosatisfaction -, est le fait d'une sorte de triptyque, je le rappelle :

- l'engagement de l'Etat sans lequel on n'aurait pas pu faire, même avec toute la volonté qui nous anime ;

- l'engagement de l'Office lui-même et c'est peut-être insuffisamment dit, notamment en matière de financement. Il a en effet considérablement participé alors qu'il avait l'obligation, comme cela a été dit tout à l'heure par M. LANGUERRE je crois, de sortir de la crise financière extrêmement grave dans laquelle il se trouvait. Je vous rappelle qu'en 2001, il était en faillite. Et si la procédure C.G.L.L.S. a été montée, ce n'était pas pour aider au financement de je ne sais quoi, c'est bien parce que l'Office était en faillite. Et je trouve franchement remarquable, et je le dis tout particulièrement à Olivier CARRE, mais à l'ensemble de celles et ceux qui y ont travaillé, d'arriver à la fois à mener conjointement cette réhabilitation lourde et cette sortie de l'impasse financière. Je dis franchement que c'est remarquable ;

- l'engagement de la Ville bien sûr et j'y associe l'Agglomération, car malgré les compétences et la volonté d'Olivier CARRE ainsi que celle des équipes de l'Office, s'il n'y avait pas eu cette participation, c'était une mission impossible.

Donc aujourd'hui, et tant mieux, on est sorti de tout cela, mais il a fallu ramer. Je me souviens effectivement qu'au début, et Michel MARTIN l'a dit, ce n'était pas évident. De plus honnêtement, on ne savait pas à l'époque si on y arriverait malgré toute notre détermination. Cela me ramène au débat que nous avons eu, il y a quelques temps, sur l'effort de la Ville en matière sociale. Qu'est-ce qu'un effort social sur une des clés du domaine social que représente le logement ? De permettre tout simplement, à tout un chacun, d'être logé dignement. C'est de cela dont il s'agit avec la participation de tous les acteurs.

Je termine juste sur une chose, mais je veux vous le dire, car je pense que parfois à Orléans, on n'est pas toujours conscient de tout cela et cela va dans la logique de ce qu'on disait tout à l'heure sur l'Université. Vous savez ce prisme qui regarde toujours ailleurs en considérant que parfois c'est mieux ailleurs que ce qui se passe chez nous.

Un débat a eu lieu à l'Assemblée Nationale, il y a très peu de temps, conduit par le Président de l'Assemblée Nationale, avec le Ministre en charge de la politique de la ville et deux éminents collègues députés : François GOULARD et François PUPPONI, l'un étant élu maire en Bretagne et l'autre en région parisienne. Ils connaissent la réalité de ce qu'est la ville. Ils sont tous les jours au charbon eux aussi. Je vais simplement vous apporter cela et encore une fois, ce n'est pas un sentiment d'autosatisfaction, mais il faut quand même le dire. Lors de ce débat à l'Assemblée Nationale assez remarquable, avec la participation d'un grand nombre de parlementaires, une ville a été citée à plusieurs reprises comme exemple de réussite. Je le dis d'autant plus voyez-vous, qu'au travers des deux noms que je cite, MM. GOULARD et PUPPONI, vous avez les diverses tendances de l'échiquier politique qui sont représentées. Ils ont fait un rapport qui leur a pris plusieurs mois sur toute cette logique dont on vient de parler la rénovation urbaine. Il y a eu une ville qui a été citée et pas seulement par eux, mais aussi par d'autres, à propos de la réussite de toute cette politique de rénovation urbaine, c'est Orléans.

Des exemples d'échecs ont été également donnés et je ne les citerai pas. Rassurez-vous, il y en a pour tout le monde ! Et il a été évoqué les clés du succès que sont :

- la détermination sans faille de la collectivité, de la commune qui porte ;*
- la cohérence d'ensemble des projets, le projet d'avenir. Il ne s'agit pas seulement de casser une barre ou une tour et puis on va reconstruire quelque chose d'autre, car parfois malheureusement c'est ainsi que cela se passe ailleurs ;*
- la transversalité, c'est-à-dire la capacité de réunir tous les acteurs concernés.*

Et je vais vous dire une chose qui est que s'il y a encore pour moi des progrès à faire, c'est là, parce que la transversalité a été remarquablement réunie sur l'ensemble de cette logique du logement des Résidences de l'Orléanais et la rénovation urbaine au plan logement, urbanisme, transformation, sécurité et quelque part, ce que disait effectivement M. MONTILLOT, si j'ose le dire, ce qui relève effectivement largement des compétences municipales.

Et puis malheureusement, il y a, et c'est un vrai sujet de réflexion, un certain nombre de compétences essentielles, mais qui sont exercées par d'autres et pour lesquelles la même osmose, la même transversalité ne jouent pas suffisamment. Il y a trois sujets qui ont été évoqués et vous allez voir, ils sont déterminants :

- l'emploi ;*
- l'éducation ;*
- la santé.*

Et si vous regardez bien comment ces politiques sont conduites, y compris dans les parties des villes qui sont les plus difficiles et où il est le plus nécessaire de réhabiliter, il n'y a pas de politiques d'exceptions menées dans ces trois domaines. Il y a une politique classique, c'est bien et chacun fait ce qu'il a à faire. Donc pas de politiques exceptionnelles de mener et il n'y a pas de transversalité.

Alors nous ici, c'est vrai et c'est une des raisons aussi de la réussite, mais sur lesquelles il y a des améliorations à faire, c'est qu'on s'en est mêlé. Mais on va très loin dans l'application d'une collectivité, parce que l'éducation, ce n'est pas notre compétence municipale. Quand on fait, comme il a été dit tout à l'heure, la gratuité de l'aide aux devoirs, les clubs « Coup de pouce », l'atelier de remotivation et de civisme pour les collégiens, quand on incite les collèves à faire effectivement la même chose et je peux ainsi multiplier les exemples, on s'en mêle. Et dans la durée, cela produit des résultats. Mais vous vous en souvenez la volonté, j'allais dire plus que la volonté, l'acharnement pour se mêler de cela. Je pense que c'est un sujet de réflexion intéressant.

L'emploi est une compétence qui nous échappe globalement. Ce n'est pas une compétence municipale, mais on s'en mêle, Mme BARANGER, avec la Maison de l'emploi, avec l'ensemble des dispositifs qui sont mis en place, les opérations grands travaux, etc. Mais, ce n'est pas toujours facile d'obtenir que certains services, alors qu'on pourrait considérer que c'est assez naturel, s'installent à La Source par exemple. Ce n'est pas forcément évident et ce n'est pas de notre décision. Vous voyez ce que je veux dire. Si vous ne voyez pas, je peux expliquer, mais je vais être trop long !

La santé, c'est pareil, ce n'est pas une compétence ville, même si on est intéressé bien sûr à ce qui se passe dans la ville, on s'en mêle aussi. Alors, on reconstruit un nouvel hôpital à La Source, on a le projet de maison médicale, notamment à l'Argonne.

Ma conclusion est que plus on va s'en mêler et plus on va réussir. Mais pour cela, il faut qu'il y ait des décisions nationales, donnant, comme nous on a fait avec l'A.N.R.U., priorité à ces actions là et on a mis le paquet. Et ça marche : la réussite de l'A.N.R.U. Je pense qu'au niveau national, il y a les mêmes réflexions à faire sur les autres thématiques et notamment les trois que je viens d'évoquer. Je pense que là nous avons des marges de progression sensibles.

Voilà mes chers collègues. Maintenant, nous allons passer à l'ensemble des délibérations liées au secteur du logement.

N° 13 – O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 24 logements situés rue des Hannequins à Orléans. Garantie d'un emprunt de 82 866 €. Approbation d'une convention.

M. le Maire – *La délibération n° 17.*

M. MARTIN – *La 13.*

M. le Maire – *J'ai fait un bond en avant. Je reviens à la délibération n° 13. Merci M. le Directeur Général.*

M. MARTIN – *Je vais aller vite car les 10 délibérations qui suivent sont sur le même sujet. Ce sont des garanties d'emprunts.*

La première, pour un montant de 82 866 €, concerne une opération rue des Hannequins pour l'O.P.H.L.M. d'Orléans. Je ne le redirai pas après, il est précisé que le Département du Loiret, pour chacune des garanties, nous aide à hauteur de 50 %.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 janvier 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 82 866 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 24 logements situés rue des Hannequins - quartier Madeleine à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 82 866 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Amélioration Qualité de Service est destiné à financer la résidentialisation de 24 logements situés rue des Hannequins - quartier Madeleine à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Q.S.
 - Montant du prêt : 82 866 €
 - Durée totale du prêt : 10 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'OPH d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 14 – O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 36 logements situés 23-25 rue des Hautes Maison à Orléans. Garantie d'un emprunt de 87 394 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 87 394 € pour une opération de l'O.P.H. d'Orléans rue des Hautes Maisons à l'Argonne.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 janvier 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 87 394 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 36 logements situés 23, 25 rue des Hautes Maisons, quartier de l'Argonne à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 87 394 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la résidentialisation de 36 logements situés 23, 25 rue des Hautes Maisons, quartier de l'Argonne à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain
 - Montant du prêt : 87 394 €
 - Durée totale du prêt : 15 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 15 – O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 12 logements situés 51 rue d'Illiers à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 515 746 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 1 515 746 €. *C'est une opération de 12 logements situés en cœur de Ville, 51 rue d'Illiers à Orléans, pour les Résidences de l'Orléanais.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 janvier 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 515 746 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 12 logements situés 51 rue d'Illiers à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 515 746 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.L.S. d'un montant de 1 054 122 € et d'un prêt P.L.S. foncier d'un montant de 461 624 €.

Ce prêt P.L.S. est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. de 12 logements situés 51 rue d'Illiers à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt P.L.S.
 - Montant du prêt : 1 054 122 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 13 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 110 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

• Prêt PLS foncier

- Montant du prêt : 461 624 €
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 110 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt :

- soit 13 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux du prêt

- soit une période d'amortissement de 50 ans pour la partie foncière

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : L'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 16 – O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 198 logements allée Pierre Chevallier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 912 233 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 912 000 € en garantie pour une opération allée Pierre Chevallier. C'est le quartier Madeleine.

M. le Maire – C'est exact M. MARTIN.

M. MARTIN – Tous les quartiers d'Orléans sont effectivement concernés par ces opérations.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 janvier 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 912 233 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 198 logements situés allée Pierre Chevallier - quartier Madeleine à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 912 233 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Amélioration Qualité de Service est destiné à financer la résidentialisation de 198 logements situés allée Pierre Chevallier - quartier Madeleine à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Q.S.
 - Montant du prêt : 912 233 €
 - Durée totale du prêt : 10 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 50 logements situés rue du Grand Villiers à Orléans. Garantie d'un emprunt de 130 938 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – Rue du Grand Villiers à Orléans, 130 938 €

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 11 janvier 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 130 938 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la résidentialisation de 50 logements situés rue du Grand Villiers à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 130 938 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la résidentialisation de 50 logements situés rue du Grand Villiers à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain
 - Montant du prêt : 130 938 €
 - Durée totale du prêt : 15 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition et amélioration d'un logement situé 39 rue la Charpenterie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 72 500 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 72 500 € pour une opération au 39 rue de la Charpenterie, en cœur de Ville, M. le Maire.

M. le Maire – C'est encore juste M. MARTIN.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 12 janvier 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 72 500 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement situé 39 rue de la Charpenterie à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 72 500 € souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.L.A.I. d'un montant de 43 250 € et d'un prêt P.L.A.I. foncier d'un montant de 29 250 €.

Ce prêt P.L.A.I. est destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement situés 39 rue de la Charpenterie à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

• Prêt P.L.A.I.

- Montant du prêt : 43 250 €
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

• Prêt P.L.A.I. foncier

- Montant du prêt : 29 250 €
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de

l'Orléanais, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 19 – S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland. Garantie d'un emprunt de 631 000 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *La S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin bénéficiera d'une garantie de 631 000 € pour des logements situés rue Romain Rolland.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 5 janvier 2011, la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 631 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 631 000 €, souscrit par la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Renouvellement urbain est destiné à financer la résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Renouvellement Urbain
 - Montant du prêt : 631 000 €
 - Durée de la période d'amortissement : 15 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland. Garantie d'un emprunt de 1 338 127 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 669 063,50 € au même organisme S.N.I. pour une opération rue Romain Rolland.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 5 janvier 2011, la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 338 127 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 161 logements situés rue Romain Rolland à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière pour le remboursement de la somme de 669 063,50 €, représentant 50 % d'un emprunt de 1 338 127 €, que la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cet Eco-prêt LS Réhabilitation est destiné à financer la réhabilitation de 161 logements situés rue Romain Rolland à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Eco prêt LS réhabilitation
 - Montant du prêt : 1 338 127 €
 - Durée de totale du prêt : 15 ans
 - Echéances : annuelle
 - Différé d'amortissement : aucun

- Amortissement : naturel
- Taux d'intérêt fixe : 1,90 %
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 %

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 21 – Pierres et Lumières. Résidentialisation de 108 logements situés rue Bossuet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 408 587 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Pierres et Lumières bénéficiera d'une garantie d'emprunt de 408 587 € pour des logements situés rue Bossuet à La Source.*

M. RICOUD – *On votera pour cette délibération sur Pierres et Lumières et non pas sur les Résidences de l'Orléanais. Au niveau des résidentialisations, que ce soit à Bossuet ou à Chappe, cela traîne en longueur. Les locataires ont été impliqués. Sous une autre casquette, on a demandé au bailleur à ce qu'il participe à la réalisation de cette résidentialisation. Beaucoup de personnes sont déçues car elles ne voient pas la fin des travaux. Elles ont l'impression d'avoir perdu leur temps. C'est très mauvais à cet esprit citoyen. Si vous pouvez intervenir auprès de cette société anonyme, ce serait une très bonne chose.*

M. le Maire – *M. RICOUD, nous sommes d'accord. Nous pouvons le faire.*

M. CARRE – *J'ai déjà essayé.*

M. le Maire – *M. CARRE s'y emploie.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 25 janvier 2011, la société H.L.M. Pierres et Lumières sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 408 587 € contracté auprès de la

Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 108 logements situés rue Bossuet - La Source à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société H.L.M. Pierres et Lumières,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 408 587 €, souscrit par la société H.L.M. Pierres et Lumières auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt Qualité de service en renouvellement urbain est destiné à financer la résidentialisation de 108 logements situés rue Bossuet - La Source à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Qualité de service en renouvellement urbain
 - Montant du prêt : 408 587 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 12 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 60 trimestres
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 60 trimestres, et porte sur

l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société H.L.M. Pierres et Lumières, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société H.L.M. Pierres et Lumières pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la société H.L.M. Pierres et Lumières et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 22 – S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Levée anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation.

M. CARRE – *Vous aurez remarqué qu'il y en a un peu dans tous les quartiers. C'est conforme à la petite carte de tout à l'heure. Derrière toutes ces opérations d'emprunts, il y a des opérations nouvelles.*

Pour la Société Bâtir Centre, c'est un élément un peu particulier. Il s'agit d'un déconventionnement. Le foyer Edylis avait été construit dans le cadre de la Z.A.C. de l'Indien. La maison de retraite a changé. Bâtir Centre va essayer de faire autre chose de ce bâtiment. Il nous demande de déconventionner le prêt fait par lui. La maison est transférée.

M. LANGUERRE – *La maison de retraite a été effectivement transférée avenue de Concy dans un splendide bâtiment neuf. La résidence Edylis est transformée en internat pour l'hôpital.*

M. RICOUD – *Sur ce bâtiment Bâtir Centre Edylis, il a été pendant un moment question d'un projet de maison médicale. Cela a été abandonné. Je ne mets pas en cause le fait qu'il y a un projet avec l'hôpital. Cela repose la question qu'on évoquait tout à l'heure lors du débat sur le désert médical.*

J'aurais voulu savoir où en étaient les réflexions. Je sais que des réunions ont lieu à La Source - mon docteur me l'a dit - je n'ai pas été invité, sur cette question de maison médicale. Je ne sais pas s'il y a des éléments ou pas à apporter.

Mme KOUNOWSKI – *Je voulais souligner que cette délibération est quand même importante par rapport à tout le débat qu'on a eu tout à l'heure sur l'Université, la proposition*

de formation médicale, l'impossibilité de faire un C.H.U. malheureusement et comment faire pour territorialiser des médecins ? On aura un déficit absolument important, qui commence déjà de médecins dans la Région, surtout au nord.

C'est important. Pourquoi ? Cette ancienne résidence Edylis va être achetée par l'hôpital pour héberger des internes. Quand on regarde les chiffres, c'est intéressant. Elle pourra accueillir 150 internes. Cela accompagne l'agrandissement de l'hôpital. Il est clairement démontré que, quand les étudiants en médecine terminent leur cursus, ils s'installent la plupart du temps sur le lieu de la fin de leur internat. C'est vraiment une très grande opportunité pour la Ville, pour le nord du Département. Voilà une pierre à l'édifice pour essayer de territorialiser les médecins.

Il y a eu le débat tout à l'heure avec la première année de médecine. Quand on parle aux médecins de l'hôpital, ils vous disent tous qu'ils s'installent sur leur lieu d'internat. Si cette offre de logement proposée aux internes, et notamment à leur famille, va être très intéressante, c'est vraiment un plus. Si on doit justement parler de l'évolution de l'Université et des études de médecine, il faut favoriser aussi le développement des spécialités dans le cadre du partenariat entre l'Université et le C.H.R. d'Orléans.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Un petit complément à ce qui vient d'être dit. Le bâtiment est déjà occupé par des internes et également par des infirmières. L'hôpital, dans sa volonté de se développer, a dû faire appel également à des infirmières, notamment étrangères. On en a parlé tout à l'heure, on a un vrai déficit de formation dans la Région.*

Je voulais indiquer aussi que la Région Centre avait participé à l'acquisition du bâtiment à hauteur de 15 % à peu près, à ce qui concourt à lutter contre la désertification médicale, dans des proportions certes modestes. Il faut vraiment que toutes les collectivités et l'Etat, car l'Etat est en charge de modifier les règles d'installation des médecins, si on s'y met tous, on peut arriver à lutter efficacement contre ce fléau de la désertification médicale.

Mme LECLERC – *Pour répondre à M. RICOUD, effectivement votre médecin, qui doit être sur le quartier de La Source, a été invité à une réunion. Vous ne l'étiez pas, car en l'occurrence nous avons invité à cette réunion les professionnels de santé du quartier. L'objectif est qu'ils se connaissent mieux et éventuellement qu'ils se mettent en association, à l'image de ce qui se fait au quartier de l'Argonne, pour avancer sur une maison de santé.*

M. le Maire – *M. LANGUERRE est le dernier intervenant.*

M. LANGUERRE – *Pour compléter ce que dit Mme Alexandrine LECLERC, des réunions se déroulent avec les praticiens. S'il doit y avoir un projet de maison de santé pluridisciplinaire, c'est aux praticiens de le porter. L'implantation vient en seconde position. L'intérêt est d'avoir un projet porté par des praticiens. On a un rendez-vous très prochainement de nouveau avec les praticiens.*

M. le Maire – *J'apporte un complément au complément du complément, notamment pour Mme KOUNOWSKI. L'hôpital a d'ores et déjà délibéré sur le sujet de l'acquisition et de la création de ce bâtiment pour l'internat, avec effectivement la participation de certaines collectivités. C'est fait.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La société d'H.L.M. BATIR CENTRE a construit en 1994 un foyer pour personnes âgées « EDYLIS » situé place de l'Indien à Orléans La Source, transformé en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) par arrêté préfectoral le 24 avril 2006. Ce foyer a été financé notamment par un emprunt conventionné de contrevaletur 1 637 914,83 € souscrit auprès du Crédit Foncier de France, pour lequel la Ville a accordé sa garantie à hauteur de 50 % et dont la dernière échéance de remboursement est fixée au 30 juillet 2018.

La mutuelle SPHERIA Val de France, gestionnaire de l'E.H.P.A.D., ayant transféré son activité dans un établissement neuf situé avenue de Concyr à Orléans La Source, la société d'H.L.M. BATIR CENTRE a l'intention de céder l'immeuble au Centre Hospitalier Régional d'Orléans, qui souhaite y établir un foyer résidence pour internes et personnel hospitalier.

La garantie accordée par la Ville par délibération du 21 janvier 1994 est assortie d'une convention stipulant, en son article 5, l'obligation pour la société d'H.L.M. d'obtenir l'accord de la Ville préalablement à tout projet d'aliénation du bien. Parallèlement, le contrat de prêt prévoit en son article 13-2, comme un cas d'exigibilité la mutation du bien objet du prêt, ainsi que le non respect du conventionnement passé avec l'Etat.

Dans ce contexte, la Ville peut accorder la levée anticipée de l'interdiction d'aliéner, sous réserve de la confirmation par le Crédit Foncier de France du complet remboursement de l'emprunt par la société d'H.L.M. BATIR CENTRE.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la levée anticipée de l'interdiction d'aliéner frappant le foyer situé place de l'Indien à Orléans La Source, afin d'en permettre la cession, sous réserve de la confirmation par le Crédit Foncier de France du complet remboursement de l'emprunt par la société d'H.L.M. BATIR CENTRE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 23 – S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Garantie d'emprunt. Opération de réaménagement et de compactage de 12 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Approbation d'une convention.

M. CARRE – *Ce sont des réaménagements d'emprunts de 12 prêts pour Bâtir Centre.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 18 Janvier 2011, la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE sollicite le renouvellement de la garantie financière de la Ville pour le refinancement de 12 prêts existants et déjà garantis par la Ville dans le cadre d'une opération de réaménagement et de compactage conduit en association avec la Caisse des dépôts et consignation.

La S.A. H.L.M. BATIR CENTRE a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, pour le réaménagement de 9 contrats de prêts qui sont regroupés sous la forme de 2 contrats de compactage, et le réaménagement par voie d'avenant de 3 prêts, selon les caractéristiques financières précisées ci-après.

En conséquence, la Ville est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement des dits prêts.

Le Conseil Général du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50%.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie pour le remboursement,

- des prêts réaménagés issus du groupement des prêts référencés en annexe 1,
- des prêts réaménagés issus du groupement des prêts référencés en annexe 2 et 3, selon les conditions définies à l'article 3,

contractés par la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré le cas échéant des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposé le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacun d'entre eux, dans l'annexe 1.

Concernant les prêts à taux révisables indexés sur base du taux du Livret A de 1,75 %, les taux d'intérêt actuariel annuel mentionnés sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A. En conséquence, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montant réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à la date d'effet du contrat de compactage constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre S.A. H.L.M. BATIR CENTRE et la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VILLE D'ORLEANS (00004632)
Annexe n° 1 à la délibération du conseil en date du **16 FEV. 2011**

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000202092 - BATIR CENTRE

N° prêt réaménagés (5)	Montants réaménagés (1) (2)	intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Intérêts compensateurs ou différés	Qualité garantie (en %)	Durée du différé d'amortissement (en nombre d'échéances)	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel (en % (3))	Taux de période (en %) (3)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (en %)	Règle de révision (4)	Taux annuel de progressivité des échéances (en %)	Taux annuel de prog plancher des échéances (en %)	Taux annuel de prog de amortissements (en %)	Pénalité/ Indemnité sur RA
1*	3 220 739,77	0,00	0,00	50,00	0,00	77,00	01/03/2011	T	3,49	0,86	Fixe	0,00	SO	0,00	S.O	S.O	IA
4*	10 350 625,27	0,00	108 393,88	50,00	0,00	19,00	15/06/2011	A	2,45	2,45	Libret A	1,20	SR	0,50	S.O	5,30	IA
0818687	173 529,48	0,00	13 449,43	50,00	0,00	5,00	01/07/2011	A	2,45	2,45	Libret A	1,20	SR	0,50	S.O	5,30	IA
113974	2 964 600,02	0,00	0,00	50,00	0,00	22,00	15/04/2011	A	2,45	2,45	Libret A	1,20	SR	0,50	S.O	S.O	IA
113979	119 164,29	0,00	5 268,60	50,00	0,00	17,00	05/02/2011	A	2,45	2,45	Libret A	1,20	SR	0,50	S.O	5,30	IA
TOTAL	16 867 738,83	0,00	127 111,91														

Ce tableau comporte 5 colonnes de prêts

Montants exprimés en euros.

S.O : Sans Objet

Périodicité: A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) dont intérêts compensateurs ou différés refinancés

(3) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués (basés sur un Libret A à 1,25) sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date de l'offre et la date d'effet du réaménagement.

(4) F : fixe

SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

(5) Pour les prêts compacts (*), voir le détail des montants dans les annexes suivantes

Date d'établissement du présent document : 18/10/2010

Date d'effet du réaménagement : 01/12/2010

**ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville d'ORLEANS**

Réaménagement de dette par la Caisse des dépôts et consignations

Garant : ORLEANS -Tiers 44832
Prêt compacté n° 1

N° de Contrat	Montant capitaux restants dus (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Montants des intérêts compensateurs maintenus (1)
0474935	579 924.77	0.00	0.00
0875687	919 017.67	0.00	0.00
1139773	1 721 797.33	0.00	0.00
TOTAL	3 220 739.77	0.00	0.00
Capital total réaménagé	3 220 739.77 €		

Quotité garantie : 50 %

Ce tableau comporte **3 contrats**
Les montants sont exprimés en euros

(1) Montants dus à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

**ANNEXE N° 3 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville d'ORLEANS (45)**

Réaménagement de dette par la Caisse des dépôts et consignations

Garant : ORLEANS -Tiers 44832
Prêt compacté n° 4

N° de Contrat	Montant capitaux restants dus (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Montants des intérêts compensateurs maintenus (1)
0276051	115 168.71	0.00	5 325.68
0358683	1 223 755.40	0.00	39 774.20
0414672	1 556 456.39	0.00	18 338.82
0427148	1 733 485.30	0.00	8 966.26
0427149	1 824 055.40	0.00	9 434.71
1139775	3 937 704.07	0.00	26 554.21
TOTAL	10 390 625.27	0.00	108 393.88
Capital total réaménagé	10 499 019.15 €		

Quotité garantie : 50 %

Ce tableau comporte **6 contrats**
Les montants sont exprimés en euros

(1) Montants dus à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

*
* *
*

M. le Maire – *Je me permets juste de vous faire remarquer qu'au travers de l'ensemble de ces délibérations, nous avons dû voter sur des montants de l'ordre de 7 000 000 € à peu près. C'est pour dire que la carte montrée par M. Olivier CARRE, à chaque Conseil Municipal, elle se nourrit de ces délibérations que l'on passe rapidement, mais sur des montants d'un Conseil Municipal à la louche entre 6 000 000 € et 7 000 000 €.*

*
* *
*

DEVELOPPEMENT URBAIN

N° 24 – **Z.A.C. Bourgogne. Déclassement et cession d'emprises du domaine public à l'aménageur.**

M. CARRE – *C'est technique, sur la Z.A.C. Bourgogne, autour de l'îlot Calvin.*

M. le Maire – *Qui est pour ? M. LEBRUN est pour.*

M. LEBRUN – *Je suis pour mais j'avais quand même un mot à dire. Par rapport à la Z.A.C. Bourgogne, j'avais demandé si on pouvait avoir un passage piéton rue Saint-Flou pendant la durée des travaux. Je n'ai pas de réponse là-dessus.*

M. CARRE – *Ce n'est pas encore fait. Sinon c'est remonté aux services. La réponse a été faite.*

M. le Maire – *M. GABELLE a ajouté que c'est resté dans le flou ! Je cite l'auteur. Je rends à César ce qu'il lui appartient.*

M. LEBRUN – *On n'a pas de réponse.*

M. CARRE – *Je reviendrai.*

M. le Maire – *On a la réponse, mais on ne la connaît pas pour l'instant honnêtement. On vous la donnera tout à l'heure.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Bourgogne, la Ville doit céder à l'aménageur, la S.E.M.D.O., sept emprises à déclasser du domaine public, des portions de trottoir rues des Africains, Saint-Flou, Puits de Linières, de l'Eperon, Calvin, de l'Université et du Gros Anneau, pour un total de 33 m² de superficie.

La réintégration de ces emprises à l'espace privé permettra la redéfinition d'alignements de bâtis et la requalification des rues à l'issue des nouvelles constructions prévues dans le programme de la Z.A.C. Les deux emprises situées rue des Africains et rue Saint-Flou permettent de restituer les alignements en bordure de rues et de délimiter l'îlot Saint-Flou, destiné à un programme comprenant une bibliothèque, un parking souterrain d'une vingtaine de places et une résidence étudiante de 128 logements. Les cinq autres sont positionnées autour de l'îlot Calvin (entre les rues Calvin, du Gros Anneau et de l'Université), qui accueillera un programme de 5 700 m² de bureaux. Ce déclassement a fait l'objet d'une enquête publique du 25 juin au 9 juillet 2010. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce déclassement dans son rapport du 15 juillet 2010.

La cession à l'aménageur intervient à l'euro symbolique, conformément aux dispositions de l'article 8 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la Z.A.C. Sa valeur vénale a été fixée par France Domaine à 250 € le m² S.H.O.N. par un avis en date du 29 novembre 2010, étant précisé que dans le cadre de la Z.A.C., la S.H.O.N. est mutualisée sur l'ensemble du périmètre et affectée par l'aménageur.

Parallèlement, il apparaît utile de réitérer le déclassement de la parcelle cadastrée section BL n° 248, dont le déclassement et la cession ont été décidés par délibération du 14 décembre 2007, cet espace étant néanmoins depuis demeuré ouvert à la circulation piétonnière.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu de l'avis favorable exprimé par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juin au 9 juillet 2010, prononcer le déclassement de sept emprises du domaine public situées dans le périmètre de la Z.A.C. Bourgogne, rues des Africains, Saint-Flou, Puits de Linières, de l'Eperon, Calvin, de l'Université et du Gros Anneau, pour un total de 33 m² de superficie, conformément au plan de déclassement ci-annexé ;

2°) approuver la cession desdites emprises à la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C., à l'euro symbolique, qu'elle sera dispensée de verser ;

3°) autoriser l'ayant-droit de l'aménageur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation d'un projet constructif ;

4°) autoriser l'aménageur à procéder à ses frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol, cette autorisation ne valant pas autorisation de commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété, et sous réserve de remettre en état le site s'il renonçait à acquérir ;

5°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 25 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *Les ravalements obligatoires : 52 778 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mail, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de trois subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 52 778 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 26 – Intra-mails. Immeubles 22 rue de la Poterne et 36 rue de la Charpenterie. Prolongation du bail emphytéotique à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment. Approbation d'un avenant.

M. CARRE – *C'est la maison des Compagnons des Métiers du Bâtiment. Elle a été très retravaillée. Il s'agit de prolonger le bail emphytéotique qui leur est fait.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a consenti le 18 février 1981 à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (F.C.M.B.), association loi 1901, un bail emphytéotique d'une durée de trente années pour deux immeubles contigus situés 22 rue de la Poterne et 36 rue de la Charpenterie, parcelles cadastrées section BL n° 222 et 221, pour des superficies respectivement de 80 et 53 m².

Le bail était consenti à un loyer symbolique, moyennant la réhabilitation lourde des deux bâtiments : démolition, gros-œuvre (maçonnerie, taille de pierre, charpente, couverture, lucarnes), second-œuvre (menuiseries, parquets, revêtements de sol, plomberie, électricité, chauffage électrique) et finitions (peintures, vernis). Ces travaux représentent un coût global valorisé à 450 000 € H.T. selon un état remis par la Fédération. Les travaux ont été réalisés majoritairement sous la forme de chantiers-école dans le cadre de la formation continue des compagnons, par deux compagnons salariés et des bénévoles.

Les locaux objets du bail sont actuellement utilisés à usage d'hébergement à destination des compagnons (17 places proposées à des tarifs avantageux) et par 4 salles de cours de dessin technique et une salle commune.

La F.C.M.B. sollicite de la Ville la prorogation du bail emphytéotique aux mêmes conditions, pour une durée de 10 années, avec une échéance fixée au 17 février 2021.

Des travaux de rénovation sont à ce titre programmés par la Fédération pour un montant prévisionnel de 125 000 € H.T. : réfection des douches et sanitaires, rénovation du dernier niveau, révision complète de la couverture, mise aux normes de détection incendie et réfection des revêtements de sol.

Les autres clauses du bail ne seront pas modifiées, notamment le montant de la redevance, fixée à l'euro symbolique, considérant l'avantage résultant pour la Ville de ce montage contractuel ; les améliorations apportées au bien reviendront à l'échéance du bail gratuitement à la Ville et l'emphytéote, titulaire du bail, a l'obligation de parfait entretien de l'immeuble et d'en assumer toutes les charges.

L'avenant va toutefois préciser les modalités d'un partenariat à développer avec la F.C.M.B. qui outre son activité traditionnelle du compagnonnage (accueil des jeunes itinérants du Tour de France : hébergement, restauration, cours du soir, animation culturelle et expositions et promotion du compagnonnage), propose également une activité de formation professionnelle continue ou par alternance. L'expertise, l'expérience et le savoir-faire des compagnons dans les métiers du bâtiment pourraient utilement être sollicités pour accompagner les actions de la

municipalité pour l'embellissement du patrimoine ancien, en précisant que le compagnonnage vient d'être inscrit par l'U.N.E.S.C.O. au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) proroger la durée du bail emphytéotique consenti le 18 février 1981 à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment pour une durée de 10 années complémentaires soit jusqu'au 17 février 2021, aux mêmes conditions financières, soit un loyer annuel d'un euro symbolique qu'elle sera dispensée de verser. L'absence de loyer est justifiée par l'affectation de l'immeuble à l'accueil de compagnons en formation, les charges supportées par la Fédération par suite du bail emphytéotique ci-exposées et la valorisation de l'immeuble qui fera retour dans le patrimoine de la commune à l'échéance du bail ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de prorogation, dont les frais seront supportés par l'emphytéote ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 27 – S.A.G.E. Nappe de Beauce. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Bonjour. Je vous propose de donner un avis favorable au S.A.G.E. Beauce. C'est le dernier né. Il est né dans la difficulté. Commencé en 1999, il vient de se terminer. Ce S.A.G.E. prévoit des mesures à la fois de gestion quantitative et de gestion qualitative. Il était absolument nécessaire de mettre en place ce S.A.G.E. Il aurait pu être plus ambitieux, mais compte-tenu de l'ensemble des acteurs, c'est déjà un exploit qu'il soit approuvé. Il touche 681 communes. Il fait 500 km². C'est un enjeu extrêmement important. Je vous demande de l'approuver.*

M. GRAND – *Je rejoins Mme CUGNY-SEGUIN pour dire qu'il aurait pu être ambitieux. Il y a un point en particulier qui me paraît vraiment scandaleux qu'on n'ait pas pu obtenir. C'est celui des forages qui assèchent les ruisseaux et rivières en été. Au moment des plus gros prélèvements, on a ce problème à un certain nombre d'endroits. Malheureusement la concertation n'a pas pu obtenir qu'on n'ait plus ce phénomène-là. C'était le plus scandaleux. On est à plus de 250 000 000 m³ de prélèvements. On estime qu'il faudrait être aux alentours de 200 pour bien faire. Je suis d'accord sur le fond pour dire que c'était le résultat d'une concertation.*

Sur ce point bien précis, il y a un vrai manque. On va évidemment le voter. Mais c'est un regret que je voulais vraiment formuler. De mon point de vue, c'est très, très important. Sur ce point bien précis, on ne peut pas faire d'effort. Malheureusement, il n'a pas été obtenu.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ces problèmes de gestion quantitative sont réels. Ils perdurent sur la nappe de Beauce. C'est une avancée considérable. Il y a enfin des objectifs fixés. Jusqu'à maintenant on n'arrivait pas à fixer d'objectif. On peut rêver d'un monde idéal. Mais compte-tenu du jeu d'acteurs, c'est le maximum auquel on pouvait accéder.*

M. le Maire – *Je vous rejoins assez là-dessus. Il est fait. 1999, je n'avais plus de souvenir du début. 12 ans pratiquement pour y arriver. Il est important que ce soit fait. La question de M. GRAND mérite d'être posée. Mais cela va permettre d'évoluer, en tout cas je l'espère.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un outil de planification de la ressource en eau institué par la loi du 3 janvier 1992. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux aquatiques. La procédure du S.A.G.E. Nappe de Beauce a été lancée par arrêté du 13 janvier 1999. La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de ce S.A.G.E. est portée par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais depuis 2003.

L'élaboration du S.A.G.E. s'est déroulée en plusieurs phases :

- 2001/2003 : état des lieux/diagnostic des milieux et des usages,
- 2005/2007 : scénarii et choix de la stratégie,
- 2008/2010 : rédaction des documents du S.A.G.E.,
- 15 septembre 2010 : adoption du projet du S.A.G.E. par la C.L.E.

A ce stade de la procédure, le projet du S.A.G.E. Nappe de Beauce doit recevoir l'avis de chaque collectivité membre, des chambres consulaires et des comités de Bassin Seine Normandie et Loire Bretagne, avant d'être soumis à enquête publique. A l'issue de cette ultime consultation, le S.A.G.E. devra être approuvé par arrêté préfectoral.

Le présent rapport a pour but de présenter de façon succincte le S.A.G.E. Nappe de Beauce et ses éventuelles incidences pour la Ville.

PRESENTATION SOMMAIRE DE L'AQUIFERE NAPPE DE BEAUCE

Le complexe aquifère des calcaires de Beauce, communément appelé « Nappe de Beauce » constitue une des plus grandes unités hydrographiques de France : il s'étend sur près de 9 500 km² entre la rive nord de la Loire et la Seine (cf. annexe 1). Le S.A.G.E. Nappe de Beauce couvre l'ensemble de ce périmètre qui se répartit sur 6 départements (Eure et Loir, Loir et Cher, Loiret, Seine et Marne, Essonne, Yvelines) comptabilisant ainsi 681 communes et 1,4 millions d'habitants.

La nappe de Beauce a une capacité de stockage évaluée à 20 milliards de m³. Elle joue un rôle essentiel en assurant l'alimentation en eau potable, le maintien des débits dans les cours d'eau, l'irrigation pour l'agriculture et les besoins en eau des industriels.

La qualité de l'eau de la nappe de Beauce est aujourd'hui dégradée par la présence de plusieurs polluants anthropiques, en particulier les nitrates, les produits phytosanitaires et d'autres substances chimiques. L'état de la dégradation de la qualité de la nappe compromet l'utilisation des captages d'alimentation en eau potable.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU S.A.G.E.

Conformément à l'article L 212-5-1 du Code de l'Environnement, le projet du S.A.G.E. est composé de deux documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P.G.A.D.) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le règlement.

Le S.A.G.E. Nappe de Beauce a défini 4 objectifs, la Ville comme l'agglomération étant surtout concernée par les objectifs 1 et 2 :

➤ Objectif n°1 : gérer quantitativement la ressource

Pour atteindre cet objectif, le S.A.G.E. fixe des mesures réglementaires (4 dispositions inscrites au P.A.G.D. et 5 articles au règlement) et des mesures opérationnelles (7 actions dont 3 prioritaires).

Les principales mesures sont :

- maîtrise des prélèvements dans la ressource,
- sécurisation de l'approvisionnement en eau potable...
- limitation de l'impact des forages proximaux sur le débit des cours d'eau,
- surveillance des prélèvements en nappe à usage géothermique.

Le règlement fixe les volumes pouvant être prélevés chaque année. Ainsi, sont autorisés pour :

- l'irrigation : 134,1 Mm³ pour les prélèvements dans les eaux souterraines et dans les conditions les plus favorables. Les prélèvements dans les eaux superficielles sont également régentés à l'échelle des bassins versants des cours d'eau,
- les usages économiques : 40 Mm³ (en nappe ou en eau superficielle) dont 11 Mm³ pour la nappe captive des calcaires de Beauce sous la forêt d'Orléans,
- l'alimentation en eau potable : 125 Mm³ (en nappe ou en eau superficielle).

Il précise par ailleurs que :

- la nappe de calcaire de Beauce sous la forêt d'Orléans ainsi que les autres nappes (craie séno turonienne sous la Beauce, calcaires d'Étampes dans leur état captif, Eocène de la nappe de Beauce en Ile de France) sont réservées à l'alimentation en eau potable dans la limite des volumes annuels prélevables. Les forages au nord de la Ville d'Orléans (Clos des Bœufs, Pouponnières) prélèvent dans ces horizons ;
- les prélèvements à usage géothermique doivent comprendre un doublet de forages avec ré-injection de l'eau dans le même horizon aquifère que celui dans lequel est effectué le prélèvement.

➤ Objectif n°2 : assurer durablement la qualité de la ressource

Pour atteindre cet objectif, le S.A.G.E. fixe des mesures réglementaires (13 dispositions inscrites au P.A.G.D. et 3 articles au règlement) et des mesures opérationnelles (22 actions dont 7 sont prioritaires).

Les principales mesures sont :

- préservation de la qualité de la ressource aux captages destinés à l'alimentation en eau potable,
- diminution de la pollution par les nitrates d'origine agricole,
- diminution de la pollution issue de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- réduction de la pollution issue des rejets domestiques, le phosphore et l'eutrophisation,
- réduction de la pollution issue des eaux pluviales,
- limitation de l'impact des nouveaux forages sur la qualité de l'eau.

Le règlement :

- fixe la qualité des rejets d'effluents à respecter pour toute nouvelle station d'épuration supérieure ou égale à 2 000 équivalent habitants,
- préconise la mise en œuvre de systèmes de gestion des eaux pluviales alternatifs aux simples bassins de rétention,
- impose le respect de la norme AFNOR NFX 10-999 d'avril 2007 pour tous les nouveaux forages.

➤ Objectif n°3 : protéger le milieu naturel

Pour atteindre cet objectif, le S.A.G.E. fixe de mesures réglementaires (5 dispositions inscrite au P.A.G.D. et 5 articles au règlement) et de mesures opérationnelles (9 actions dont 2 prioritaires).

Les principales mesures sont :

- rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau,
- limitation de l'impact des plans d'eau,
- préservation de la morphologie des cours d'eau,
- préservation des zones humides.

➤ Objectif n°4 : prévenir et gérer le risque inondation et de ruissellement

Pour atteindre cet objectif, le S.A.G.E. fixe des mesures réglementaires (1 disposition inscrite au P.A.G.D. et 1 article du règlement) et des mesures opérationnelles (7 actions dont 1 prioritaire). La principale mesure consiste à préserver les zones d'expansion de crues et les zones inondables.

Toutes ces mesures devront, dès lors que l'arrêté préfectoral aura été prononcé à l'issue de l'enquête publique, être appliquées sur le territoire de la Ville présent dans le périmètre du S.A.G.E. Nappe de Beauce, c'est à dire tout le secteur d'Orléans situé au nord de la Loire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal, compte-tenu de l'objectif global du S.A.G.E. Nappe de Beauce et de son importance pour la préservation et la gestion de la ressource en eau de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de document final du S.A.G.E. Nappe de

Beauce, sous réserve que les autorisations de prélèvement pour l'alimentation en eau potable ne nuisent pas au principe de solidarité entre communes ».

ADOPTE.

Annexe 1
Périmètre du SAGE Nappe de Beauce



0 5 10 20 Kilomètres



Rédaction : J. Le Gall - Sources : Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Bretagne, ORSTOM, Centre de Recherches de France
Cartographie : S. Le Gall - Sources : Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Bretagne, ORSTOM et IGN, A. A. 2000

Les Nappes réservées à l'Alimentation en eau Potable (NAEP)

Annexe 2
**SAGE NAPPE DE BEAUCE – Plan d'Aménagement et de
 Gestion Durable**

<i>Objectif</i>	<i>Dispositions (PAGD)</i>		<i>Articles (Règlement)</i>
Gérer quantitativement la ressource	1	Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine	1, 2, 3
	2	Mise en place de schémas de gestion des Nappes captives réservées à l'Alimentation en Eau Potable (NAEP)	4
	3	gestion quantitative de la ressource en eau superficielle	
	4	Gestion des forages proximaux	5
Assurer durablement la qualité de la ressource	5	Délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires et définition des programmes d'actions	
	6	Mise en place d'un réseau de suivi et d'évaluation de la pollution par les nitrates d'origine agricole	
	7	Mise en place d'un plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires	
	8	Restriction des produits phytosanitaires pour la destruction des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN)	
	9	Délimitation d'une zone de non traitement à proximité de l'eau	
	10	Interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau et des exutoires	6
	11	Etude pour la mise en conformité des dispositifs d'assainissement collectif les plus impactants	6
	12	Mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) les plus impactants	6
	13	Etude pour une meilleure gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement	7

Annexe 2
**SAGE NAPPE DE BEAUCE – Plan d'Aménagement et de
 Gestion Durable**

<i>Objectif</i>	<i>Disposition (PAGD)</i>		<i>Articles (Règlement)</i>
Protéger le milieu naturel	14	Inventaire-diagnostic des ouvrages hydrauliques	9, 10
	15	Etude pour une gestion des ouvrages hydrauliques visant à améliorer la continuité écologique	
	16	Rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne aval tout en préservant les milieux annexes d'intérêt écologique	9, 10
	17	Inventaire-diagnostic des plans d'eau	
	18	Protection et inventaire des zones humides	13
Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement	19	Inventaire et protection des zones inondables et des champs d'expansion de crues	14

Annexe 3

**SAGE NAPPE DE BEAUCE – Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable
DISPOSITIONS CONCERNANT LA VILLE D'ORLEANS**

**OBJECTIF SPECIFIQUE N°1 :
GERER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE**

Mesure : Maîtriser les prélèvements dans la ressource	
Disposition 1 : gestion quantitative de la ressource en eau souterraine : des volumes maximums prélevables par usage sont définis.	Conséquence : Irrigation : 420 Mm ³ Alimentation en eau potable : 125 Mm ³
Mesure : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	
Disposition 2 : mise en place de Schémas de gestion des Nappes captives réservées à l'Alimentation en eau Potable.	Conséquence : les deux forages du Nord possèdent avec l'arrêté 19 avril 2006 des périmètres de protection des captages.

**OBJECTIF SPECIFIQUE N°2 :
ASSURER DURABLEMENT LA QUALITE DE LA RESSOURCE**

Mesure : Diminuer la pollution par les nitrates d'origine agricole	
Disposition 6 : mise en place d'un réseau de suivi et d'évaluation de la pollution par les nitrates d'origine agricole	Conséquence : les données brutes sur les eaux souterraines sont fournies par la Ville (données dans le cadre du contrôle sanitaire)
Mesure : Diminuer la pollution issue de l'utilisation des produits phytosanitaires	
Disposition 7 : mise en place d'un plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Conséquence : la Ville a signée une charte Zéro pesticide.
Mesure : Réduire la pollution issue des rejets domestiques, le phosphore et l'eutrophisation	
Dispositions 11 et 12 : mise en conformité des dispositifs collectif et non collectif les plus impactants	Conséquence : l'Agglo possède cette compétence. Les deux forages du Nord possèdent avec l'arrêté 19 avril 2006 des périmètres de protection des captages avec comme prescription que les habitations devront toutes être raccordées sur le réseau d'assainissement collectif dans un délai de 2 ans dans le périmètre de protection rapprochée.
Mesure : Réduire la pollution issue des eaux pluviales	
Disposition 13 : étude pour une meilleure gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement	Conséquence : il est prévu dans l'arrêté de DUP du 19 avril 2006 que l'étanchéité des réseaux d'eaux usées et pluviales devra être contrôlée tous les cinq ans.

Annexe 3

OBJECTIF SPECIFIQUE N°4 :
PREVENIR ET GERER LES RISQUES D'INONDATION ET DE
RUISSELLEMENT

Mesure : Préserver les zones d'expansion des crues et les zones inondables	
Disposition 19 : protection des champs d'expansion de crues et des zones inondables	Conséquence : mise en place d'une procédure en cas d'inondation

N° 28 – Base de loisirs de l'Ile Charlemagne. Projet de réhabilitation du plan d'eau et aménagement du site. Demande de subventions.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est une demande de subventions pour pouvoir réhabiliter le plan d'eau qui pose des problèmes chaque été. L'an dernier, nous avons fait un traitement de choc, mais qui ne dure pas très longtemps. L'idée est de chercher à rééquilibrer ce plan d'eau en le végétalisant, en essayant d'extraire les nutriments par les plantes. Nous avons besoin d'une subvention. Je vous demande d'approuver le montant global des opérations qui vont être mises en place qui sont très importantes et qui vont changer aussi le paysage sur le site.*

M. CHAPUIS – *Juste un petit mot. J'étais intervenu sur cette question en 2009. J'avais alerté sur le fait que c'était le seul lieu de baignade gratuit et surveillé à Orléans. A l'époque, en 2009 ou 2010, de la réfection du Palais des Sports, c'était le seul lieu de baignade, même en lieu de baignade payant. On était tous, en tant qu'élus, interpellé sur l'impossibilité de se baigner durant l'été. Ce lieu est très apprécié des Orléanais. Je salue le fait d'avoir trouvé des solutions. J'ai relu les comptes-rendus. On m'avait dit : « On ne peut pas faire grand chose, car c'est la nature qui se développe comme cela ». Je voulais saluer cette initiative de végétaliser et non pas traiter cet espace avec des produits chimiques.*

J'espère que cet été l'Ile Charlemagne pourra retrouver son lieu de baignade et les personnes qui y vont fréquemment.

Juste un dernier mot car on parle de l'Ile Charlemagne. Il faudrait aussi faire attention, plus il y a du monde, plus il y a de la circulation et plus il y a peut-être de déchets. L'Ile Charlemagne n'a pas forcément une très bonne image en terme de gestion des déchets sur place. Souvent des familles rechignent à laisser leurs enfants jouer dans le sable, de peur de retrouver des tessons de bouteilles. Personnellement je me suis ouvert le pied sur le terrain de beach volley.

(exclamations)

M. CHAPUIS – *Ce n'est pas très grave. Cela freine les envies d'aller se détendre à l'Ile Charlemagne.*

M. RICOUD – *Nous voterons bien sûr cette délibération. Je suis satisfait de voir que peut-être cet été nous pourrions renouer avec les baignades à l'Ile Charlemagne qui est, comme l'a dit mon collègue M. Baptiste CHAPUIS, à un endroit très apprécié que je fréquente. J'espère que nous sommes nombreux à le fréquenter.*

Je voulais poser une question à M. LEMAIGNEN, ma question habituelle. Vous savez laquelle ? Non. Peut-être est-il parti à Piong Yang ou en Corée du Nord, je ne sais pas ? Le projet de camping : y a-t-il des réflexions ? Est-ce stoppé ? Est-ce toujours en gestation ? Je pense ne pas être le seul, on est sollicité par des habitants d'Orléans qui disent : « Pourquoi n'y a-t-il pas un camping à l'Ile Charlemagne ? ». Je réitère ma question annuelle, si je puis dire.

M. le Maire – *Je prends acte de cette question. Je vais vous consulter néanmoins sur les subventions ? Mme CUGNY-SEGUIN, pardon.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voulais reprendre la parole pour vous dire simplement ne soyons pas trop optimistes. C'est un plan d'eau totalement déséquilibré quand on regarde les analyses. On essaie de faire qu'une filtration naturelle se mette en place. Mais cela ne va pas se faire demain. Cela va se faire sur du très long terme. On va refaire un traitement comme on a fait avec du carbonate de calcium pour faire flocculer les argiles et les algues. Pour le rééquilibrage lui-même, peut-être que dans 5, 6 ans, ce sera fait. Mais ce ne sera pas fait demain.*

M. le Maire – *M. RICOUD, il vous reste le beach volley, mais pas la baignade.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis ces dernières années, la Ville a été confrontée à un problème récurrent de prolifération d'algues de type « cyanophycée » sur le plan d'eau de l'Ile Charlemagne.

Cette situation implique, en application des recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 6 mai 2003, l'interdiction récurrente de la baignade et de la pratique des activités nautiques.

En 2009, la Ville a commandé une étude auprès de la société AQUASCOP afin de repérer les différentes possibilités de réhabilitation de ce plan d'eau.

Ce projet de génie écologique, à caractère expérimental, s'inscrit pleinement dans la démarche du plan d'actions biodiversité mis en œuvre par la Ville. Les préconisations d'AQUASCOP ont permis de définir les objectifs et des actions à court et moyen terme, à savoir :

- A court terme :
 - la gestion des apports potentiels de nutriments sur le site (gestion des résidus de tonte, faucardage des herbiers aquatiques),
 - un traitement curatif à base de carbonate de calcium.

Ces opérations ont été réalisées en 2010 de façon concomitante. Un net recul du nombre de jours de fermeture de la baignade a été enregistré. Des effets positifs sur la turbidité ont également été constatés avec une amélioration de la transparence de l'eau qui a permis une surveillance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Ces opérations de court terme doivent être renouvelées en 2011.

- A moyen terme :
- une meilleure gestion de la faune piscicole,
- la mise en place d'une ceinture de plantes hélophytes en bout d'étang pour capter les nutriments de l'eau et rétablir une compétition entre les espèces végétales. Cet aménagement présente également un intérêt pour la biodiversité : frayère, nidification, site de reproduction des insectes.

Ces opérations sont d'ores et déjà planifiées pour une mise en œuvre en 2011.

En complément de ce programme d'actions destinées à contribuer à la réhabilitation du plan d'eau, des aménagements du site sont programmés avec :

- la réalisation d'un parcours de sensibilisation à la biodiversité locale qui valorisera le patrimoine ligérien et le site auprès des usagers,
- la mise en place d'un chapiteau permettant une amélioration de l'accueil du public.

Le montant global de ces opérations est estimé à 138 745 € H.T.

Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès :**
 - de l'Etat, Ministère des Sports, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature,
 - du Conseil Général du Loiret dans le cadre de l'aménagement des sites naturels,
 - de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,**pour la réhabilitation du plan d'eau et l'aménagement du site de l'Île Charlemagne ;**
- 2°) solliciter l'Etat, Ministère des Sports, le Département du Loiret et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;**
- 3°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;**
- 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 414, service gestionnaire CSPO, articles 1321 (PE11CSPO0194), 1323 (PE11CSPO0195), 1328 (PE11CSPO0196) ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

BUDGET HT PROJET BASE DE LOISIRS 2011			
DEPENSES		RECETTES	
1) traitement au bicarbonate de calcium	10 541,00 €	Etat Plan Loire	69 372,00 €
2) gestion du peuplement piscicole	2 500,00 €	Consél Général du Loiret	3 000,00 €
3) faucardage	3 000,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	5 000,00 €
4) ceinture hélophyte	74 749,67 €	Mairie d'Orléans	61 137,21 €
5) parcours de biodiversité	3 762,54 €		
6) chapiteau	44 192,00 €		
Total	138 745,21€		138 745,21 €

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

N° 29 – Stade omnisports de La Source. Réalisation d'une tribune. Demande de subventions.

M. PEZET – *Afin de poursuivre l'accompagnement de l'U.S.O. Loiret Football par la Ville d'Orléans, et j'insiste vraiment sur cette notion de poursuite puisque eu égard les travaux qui ont été menés depuis 2008, on peut dire qu'il y a un réel accompagnement de cette association, il vous est proposé d'approuver la réalisation d'une nouvelle tribune. Celle-ci se situera en face de la tribune dite d'honneur et viendra en remplacement de la tribune dite europe qui était un peu désuète.*

Cette tribune aura une capacité de 2 000 places assises avec une possibilité d'extension jusqu'à 3 500 places. Le coût prévisionnel s'élèvera à 700 000 €. Enfin, cette tribune aura l'homologation en catégorie 2 par la Fédération Française de Football, ce qui permettra au club d'évoluer jusqu'en Ligue 2.

Il vous est aussi demandé de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat via le Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre et du Département du Loiret pour la réalisation de cette nouvelle tribune.

M. le Maire – *Merci M. PEZET. M. LEBRUN et ensuite M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Je crois que c'est une bonne nouvelle, car elle était attendue, d'autant plus que l'on a une équipe qui a de bons résultats. Et je crois savoir qu'elle a encore eu un bon résultat ce soir, 3 à 0.*

(applaudissements).

M. CHAPUIS – *Très rapidement car je voulais aussi saluer la victoire de l'U.S.O. ce soir. Mon propos concernera les deux délibérations, la 29 et la 30 relative à la réalisation d'un terrain synthétique.*

En effet, l'U.S.O. avait besoin de cette tribune, car on parlait souvent de la désuétude de la tribune. Elle était très éloignée et pas forcément en très bon état. L'arrivée de cette tribune, même si elle est tubulaire, certains ont pu le regretter, je trouve que c'est une très bonne chose. Cela permettra vraiment de pouvoir accompagner et suivre cette équipe. Et je voudrais le resouligner, parce que ce n'est pas fréquent, les joueurs de l'U.S.O. sont vraiment disponibles, respectent les supporters, à l'inverse d'autres sports. Et pour le coup, avec cette nouvelle tribune, on pourra tous les suivre et les supporter dans de bonnes conditions.

A propos du terrain synthétique, je pense que cela permettra vraiment quelles que soient les conditions, de voir les jeunes et les moins jeunes s'entraîner sur ce terrain, car j'ai pu voir malheureusement le terrain dans un état assez déplorable en période d'intempéries,.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le stade omnisports de La Source a été inauguré lors des gymnasiades de mai 1976. De nombreuses manifestations sportives s'y sont déroulées depuis cette date, avec en particulier l'épopée de l'équipe de football orléanaise lors de la coupe de France en 1980.

L'U.S.O. Loiret Football, après avoir évolué au niveau régional pendant de nombreuses années, obtient depuis quelques saisons des résultats sportifs qui lui ont permis en 2010 une accession au championnat national.

Afin d'accompagner le club dans sa progression, la Ville a fait étudier les possibilités de rénovation et d'extension du stade omnisports de La Source afin de correspondre aux différents niveaux d'exigence de la Fédération Française de Football (F.F.F.).

En 2009, une première phase de travaux a vu la réfection du terrain en le rapprochant de la tribune d'honneur, le changement de l'éclairage pour le rendre compatible avec une homologation en catégorie 2 (ligue 2) et le remplacement des assises de la tribune. Le montant de ces opérations s'est élevé à 1 040 000 €.

En 2010, la rénovation complète des vestiaires, qui étaient devenus inappropriés à une pratique de haut niveau, a été réalisée pour un montant de 360 000 €.

Une nouvelle phase de travaux consiste à réaliser une tribune supplémentaire. En effet, la tribune située face à la tribune d'honneur est devenue inutilisable compte tenu de son éloignement du terrain. La capacité d'accueil prévue par la F.F.F. pour une homologation d'un stade en catégorie 2 (championnat national et ligue 2) doit permettre 5 000 places assises. Le stade de La Source n'en compte actuellement que 1 700 réellement utilisables et la moyenne actuelle des spectateurs pour les rencontres dépasse 2 000 spectateurs.

Il est donc prévu de démolir l'ancienne tribune et d'en installer une nouvelle en structure tubulaire métallique d'une capacité de 2 000 places assises. Cette tribune sera couverte et pourra être extensible à 3 500 places assises.

Le coût prévisionnel est de 700 000 € T.T.C.

Pour des raisons d'organisation sportive, les travaux devront se dérouler durant l'été 2011 pour une livraison prévue en septembre 2011.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, Ministère des Sports, dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre et du Département du Loiret pour la réalisation d'une nouvelle tribune au stade omnisports de La Source ;

2°) solliciter l'Etat, Ministère des Sports, la Région Centre et le Département du Loiret pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CSPO, fonction 412, programme 03C4721, article 1321, 1322, 1323 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 30 – Stade omnisports de La Source. Réalisation d'un terrain synthétique. Demande de subventions.

M. PEZET – *Toujours dans cette volonté de la Ville de rénover le patrimoine sportif et d'accompagner les acteurs du sport orléanais, il vous est proposé d'approuver la réalisation d'un terrain synthétique aux alentours du stade omnisports de La Source.*

M. GRAND – *C'est tout simplement pour dire que faire un terrain synthétique pour en effet permettre de reposer un petit peu les autres terrains l'hiver, cela ne me pose pas de problèmes. Ensuite, il y a vraiment un comparatif à faire parce que, certes on gagne avec le terrain synthétique la possibilité de l'utiliser toute l'année, mais on a d'autres soucis liés à l'usure relativement rapide tout de même pour certains terrains. Mais en avoir un en gardant les autres en herbe, cela me paraît important. Donc, je voterai cette délibération.*

(réaction hors micro de M. PEZET).

M. GRAND – *Ce n'est pas très naturel !*

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le stade omnisports de La Source a été réalisé en mai 1976 et des terrains annexes sont venus compléter l'ensemble des installations de grands jeux de ce site.

Tous ces terrains sont utilisés quotidiennement par les établissements scolaires et pour les entraînements des associations sportives locales (U.S. Orléans Loiret Football, Escale, A.S.C. Entente Sourcienne, Karibu Hippocampe), ce qui représente une moyenne de 30 à 40 sportifs par terrain chaque soir.

L'état général de ceux-ci démontre une sur-utilisation et les surfaces se dégradent de plus en plus vite, principalement durant la période hivernale où il est devenu nécessaire d'interdire leur utilisation environ 6 semaines par an afin de les préserver.

Le terrain stabilisé est particulièrement dégradé et son état ne permet plus une pratique sportive en sécurité.

Devant le nombre grandissant de demandes de mises à disposition par les clubs, le niveau sportif atteint par les équipes de l'U.S. Orléans Loiret Football et la création en 2010 d'une académie du football, il apparaît indispensable de rénover ce terrain.

La Ville souhaite donc remplacer le terrain stabilisé par un terrain en revêtement synthétique, utilisable quelles que soient les conditions climatiques.

Le programme prévoit la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et d'un éclairage de 150 lux. Il sera homologable en catégorie 5 afin de permettre des rencontres de niveau régional et le niveau d'éclairage sera homologable au même niveau de pratique.

Le coût prévisionnel est de 850 000 €.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, Ministère des Sports, dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre, du Département du Loiret et de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade omnisports de La Source ;

2°) solliciter l'Etat, Ministère des Sports, la Région Centre, le Département du Loiret et la Fédération française de Football pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CSPO, fonction 412, programme 03C472, article 1321 (PE 11 CSPO 0200), 1322 (PE 11 CSPO 0201), 1323 (PE 11 CSPO 0202) ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues dans le tableau ci-joint.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2011, selon le tableau ci-joint pour un montant total de 5 460 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 5 460 €, fonction 40, article 65748 Service Gestionnaire CSPO ».

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
RUGBY CLUB ORLEANS	Match International de Rugby Sélections nationales “amateurs” France/Ecosse Vendredi 4 février 2011 Stade Marcel Garcin	-	4 000
CERCLE GAMBETTA ORLEANS CYCLISTE	« Journée V.T.T. » Dimanche 27 février 2011 Base de loisirs de l’Ile Charlemagne	-	200
ETOILE SAINTE CROIX SAINT EUVERTE	« Techn’ Open » Course pédestre Jeudi 19 mai 2011 20 ^{ème} anniversaire Départ devant le Lycée des Métiers Sainte-Croix – Saint-Euverte	-	500
Total I			4 700
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
CLUB ALPIN FRANÇAIS D’ORLEANS	Organisation d’un séjour « Randonnée/Escalade » destiné à 13 adultes handicapés licenciés du 20 au 24 juin 2011 à Batz sur Mer	800 €	760
Total II			760
TOTAL I + II			5 460

ADOPTE A L’UNANIMITE.

N° 32 – Commission d’ouverture des plis pour les délégations du service public culturel et sportif. Election des membres.

M. MOITTIE – *Il s’agit de se mettre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales en installant cette nouvelle commission d’ouverture des plis pour les délégations du service public culturel et sportif. Nous allons donc voter pour élire en notre sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle. Le rôle de cette commission est d’émettre un avis sur les candidatures relatives aux délégations d’un service public.*

M. le Maire – *Vous avez donc deux bulletins : une liste de la majorité, une liste de l’opposition et l’urne circule parmi vous. M. LEBRUN, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *C’est juste pour dire que notre groupe ne présente pas de candidat et qu’il ne participera pas au vote.*

M. le Maire – *C'est noté.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local se fait par une commission composée, pour une commune de plus de 3 500 habitants, de la façon suivante :

- le Maire ou son représentant, Président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- le comptable de la collectivité avec voie consultative,
- le représentant du Ministre chargé de la concurrence, avec voie consultative,
- cinq membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, élus dans les mêmes conditions que ces derniers.

Le rôle de la commission est d'émettre un avis sur les offres présentées par les candidats.

L'article L.1411-3 du même Code précise que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations du service public culturel et sportif ».

Le Groupe Communiste et Progressiste ne présente pas de candidat et ne participe pas au vote.

Délégations du service public culturel et sportif
Commission d'ouverture des plis
Election des membres

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 51
- Bulletins nuls 1
- Suffrages exprimés..... 50
- Majorité absolue..... 26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN 40 voix
- Liste conduite par Mme KOUNOWSKI..... 10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle :

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{50}{5} = 10$

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{40}{10} = 4$

- Liste conduite par Mme KOUNOWSKI :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10} = 1$

La liste conduite par Mme SAUVEGRAIN a obtenu 4 sièges.
La liste conduite par Mme KOUNOWSKI a obtenu 1 siège.
Il reste 0 siège à pourvoir.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme SAUVEGRAIN
- Mme PILET-DUCHATEAU
- M. SANKHON
- M. GAINIER
- Mme KOUNOWSKI

Suppléants :

- Mme MARECHAL
- Mme CASTERET
- Mme HEAU
- M. MOITTIE
- Mme FERKATADJI

ADOPTE

N° 33 – Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « la mémoire du geste ».
Partenariat de communication avec la galerie Le Garage.

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville accueille à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier l'exposition « La mémoire du geste » du 26 février au 24 avril 2011. Mettant en relation trois peintres contemporains, Gérard Guyomard, Gérard Le Cloarec et Vladimir Velickovic avec Etienne-Jules Marey autour du thème du mouvement, l'exposition interroge ce moment décisif où l'image fixe devient image animée.

Une première présentation de ce sujet a eu lieu à Orléans en mars 2008 avec l'exposition déjà intitulée « La mémoire du geste » organisée par la galerie Le Garage et qui est présentée avec une conception renouvelée en 2011.

En correspondance avec la présentation des œuvres des trois artistes en hommage à Etienne-Jules Marey, la galerie Le Garage présente une exposition associée « les Conquistadors de l'illusion ». Entre patrimoine et modernité, ces deux expositions proposent d'établir une passerelle entre l'innovation technique et scientifique des conquistadors historiques de l'image (photographique, cinématographique...) et le regard actuel des peintres qui prolongent artistiquement cette quête.

La Ville et la galerie Le Garage souhaitant assurer la meilleure diffusion possible des informations sur cette présentation d'un même thème artistique feront réciproquement mention des renseignements concernant les deux expositions sur le carton d'invitation, les communiqués de presse et dans le cadre des rencontres avec les représentants des médias.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe d'une communication commune et réciproque entre la Ville et la galerie Le Garage relative aux expositions « La mémoire du geste » et « Les Conquistadors de l'illusion ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Centre Chorégraphique National d'Orléans. Approbation de la convention d'objectifs et de financement à passer avec l'Etat et la Région Centre.

Mme HEAU – *Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Etat, la Région Centre et le Centre Chorégraphique National d'Orléans prévoyant notamment l'attribution d'une subvention annuelle de 189 817 €.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Je souhaite intervenir parce qu'il y a une baisse de subvention pour le Centre Chorégraphique National et donc nous nous abstenons.*

M. le Maire – *On applique ce que l'on a dit dans le vote du budget.*

(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKI).

M. le Maire – *Je comprends, mais j'explique et il n'y a rien de nouveau.*

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville, en application de la convention cadre 2008-2011 passée entre les quatre financeurs publics (l'Etat, la Région, le Département et la Ville) des quatre structures oeuvrant au théâtre d'Orléans, approuvée par délibération du 30 janvier 2009, a attribué au Centre Chorégraphique National d'Orléans (C.C.N.O.) une subvention de 197 817 € au titre de l'année 2010 et de 189 817 € au titre de l'année 2011.

La convention d'objectifs et de financement 2007-2009 liant l'Etat, les collectivités locales (Région, Ville) et le C.C.N.O. étant arrivée à échéance le 31 décembre 2009, les trois partenaires ont élaboré, en concertation, une nouvelle convention d'objectifs et de financement 2010-2012.

Cette convention définit les missions de création, de diffusion et de formation confiées au C.C.N.O., dirigé par Josef Nadj, dans le cadre de la politique en faveur de la danse conduite par le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que par la Ville et la Région Centre et détermine les montants de subventions de fonctionnement à hauteur de 189 817 € pour les années 2011 et 2012, sous réserve du vote du budget correspondant.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs et de financement 2010-2012 à passer avec l'Etat, la Région Centre et le Centre Chorégraphique National d'Orléans prévoyant notamment l'attribution d'une subvention annuelle de 189 817 € pour les années 2011 et 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 35 – Festival Orléans Jazz. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention avec Vienne Action Culturelle.

Mme HEAU – *Excusez-moi de revenir sur la précédente délibération, car ce qui serait plus intéressant, c'est de se questionner sur le nouvel administrateur, mais puisque cela n'intéresse pas, je n'en parlerai pas.*

Concernant la délibération 35, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Vienne Action Culturelle définissant les conditions de participation des structures partenaires et les modalités d'inscription des groupes musicaux proposés pour le tremplin du Festival Jazz à Vienne 2011.

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival Orléans Jazz qui se déroulera en juin 2011, la Ville participe au tremplin de l'association Vienne Action Culturelle intitulé « Le RéZZo » qui se déroulera dans le cadre du Festival Jazz à Vienne.

L'objectif de ce concours, à l'initiative de Vienne Action Culturelle, est de permettre à des formations émergentes de bénéficier des connexions entre les différentes structures soucieuses de promouvoir la musique Jazz.

La Ville souhaite promouvoir de jeunes talents et a été sollicitée pour participer à ce concours pour lequel elle enverra deux CD présentant deux formations régionales de jeunes artistes allant du duo au sextet leur offrant une chance peut-être d'être programmées lors du tremplin du Festival de Vienne.

Afin de mettre en œuvre cette action, il est proposé d'approuver la convention avec Vienne Action Culturelle, définissant les conditions de participation des structures partenaires et les modalités d'inscription des groupes musicaux proposés pour le tremplin.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Vienne Action Culturelle relative à l'organisation d'un tremplin de jazz dans le cadre du Festival Jazz à Vienne 2011 ;

2°) autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Marché d'entretien ménager des locaux de l'Hôtel des Créneaux. Approbation d'un avenant de transfert.

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par marché passé après appel d'offres, relatif à l'entretien ménager des locaux du Conservatoire – Hôtel des Créneaux, la S.A.R.L. I.D.N. a été désignée titulaire du marché n° 08-074.

Par acte sous-seing privé en date du 27 décembre 2010, cette société a cédé son fonds de commerce à la société LIMPA nettoyyages, dont le siège social est Z.A.C. du Coigneau - rue des Balletières – 45073 Orléans Cedex 2.

L'intégralité des droits et obligations, nés ou à naître du marché précité, est transférée à cette société.

En conséquence, il convient de constater, par voie d'avenant, le transfert du marché initial à la société LIMPA nettoyyages, sans modifier le montant, ni les conditions de réalisation du marché.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 de transfert au marché n° 08-074, relatif à l'entretien ménager des locaux du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre situés à l'Hôtel des Créneaux, à passer avec la société LIMPA nettoyyages nouveau titulaire du marché en question ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 37 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ».
Approbation d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F.

M. MOITTIE – *Dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu », il s'agit d'approuver la convention de partenariat à passer avec la S.N.C.F. qui nous propose de faire la promotion de cette exposition, sous réserve que l'on accorde en réciprocité le demi tarif à ses clients qui présenteront une carte S.N.C.F. Loysiris à l'entrée du Musée des Beaux-Arts.*

M. LEBRUN – *Bien sûr, nous ne sommes pas contre ce partenariat de la Ville avec la S.N.C.F. Cela peut favoriser le tourisme et participer au rayonnement de la Ville. Mais d'un autre côté, on voit que la S.N.C.F. ferme sa boutique en centre ville. Donc nous, on souhaiterait qu'à l'occasion de ces partenariats, la Ville intervienne pour le maintien de cette boutique qui est bien utile à nos concitoyens, parce qu'aujourd'hui la S.N.C.F. prend prétexte qu'il y a des travaux dans la rue Jeanne d'Arc pour fermer.*

M. le Maire – *Non, ce n'est pas pour les travaux dans la rue Jeanne d'Arc. C'est parce qu'elle considère qu'elle a très peu de fréquentations. Vous savez, cela appartient à la S.N.C.F. Je ne pense pas que cela soit quelque chose de stratégique dès lors que la gare est en plein cœur de ville.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Les Musées des Beaux-Arts d'Orléans et de Tours, en concertation avec la Ville de Richelieu, s'associent pour organiser en 2011 une exposition consacrée aux décors et collections du cardinal de Richelieu commandés pour son château familial en Touraine. Cette exposition, intitulée « Richelieu à Richelieu », se donne pour objectif de reconstituer les ensembles les plus prestigieux de ce château.

La S.N.C.F. a souhaité apporter son soutien à cette exposition dans le cadre d'un partenariat touristique en promouvant l'exposition auprès des voyageurs et l'éco-mobilité touristique en Région Centre afin d'accroître la fréquentation de l'exposition associée à son accessibilité ferroviaire.

En contrepartie, chaque visiteur détenteur de la carte annuelle de voyages « Loysiris » ainsi que les accompagnants, au nombre de 1 à 3 maximum, bénéficieront d'une réduction spécifique sur l'entrée au Musée des Beaux-Arts, soit l'entrée à demi-tarif 2,5 € par personne. Cette disposition exceptionnelle s'appliquera uniquement pendant la durée de l'exposition du 12 mars au 13 juin 2011.

La convention proposée a pour but de définir les conditions du partenariat touristique entre la S.N.C.F. et les Villes de Tours et d'Orléans pour contribuer au rayonnement de l'exposition « Richelieu à Richelieu ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat touristique à passer avec la S.N.C.F. et la Ville de Tours dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu » ;

2°) approuver l'application exceptionnelle du demi-tarif d'entrée au Musée des Beaux Arts de 2,50 € aux titulaires de la carte S.N.C.F. Loysiris ainsi qu'à un à trois accompagnants pendant la durée de l'exposition « Richelieu à Richelieu » du 12 mars au 13 juin 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 38 – Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation des projets.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Visite du Musée du Quai Branly. Période de réalisation : mai 2011.	426
Maternelle Châtelet	Coopérative scolaire	Visite aquarium de Paris. Période de réalisation : 1 ^{er} trimestre 2011.	200
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Visite du Château de Guédelon. Période de réalisation : mai 2011.	160
Elémentaire les Aydes	Coopérative scolaire	Projet classe équitation. Période de réalisation : janvier 2011.	381
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Semaine Prévention, Santé, Sécurité, Citoyenneté. Période de réalisation : mars 2011.	200
		TOTAL	1 367

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent au tableau ci-dessus pour un montant total de 1 367 € ;

2°) imputer la somme de 1 367 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6574, S.G. FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – Mission Jeunesse. Attribution de subventions à des associations.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est traditionnellement sollicitée par des groupements de jeunesse pour soutenir financièrement leurs actions. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation, du lien social et du développement des projets pour les jeunes, la Mission Jeunesse favorise la mise en œuvre de ces actions par l'attribution de subventions.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des jeunes au titre de l'année 2011 pour un montant total de 10 000 € selon l'état ci-dessous ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU ».

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
NEW B DANSE	Organisation de la 3 ^{ème} édition du Orléans Hip Hop Contest le 17 avril 2011 au Complexe Sportif de La Source.	1 500	7 000
A.T.D. HOME PROD	Organisation d'un événement Beat vs Lyrics au sein de la ville d'Orléans, sous forme de concours le 15 avril, à l'Astrolabe.	-	3 000
TOTAL		1 500	10 000

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Convention à passer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Maison d'Arrêt et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Approbation.

M. SANKHON – *Dans le cadre d'un partenariat sur le travail de réhabilitation des publics incarcérés, la Ville d'Orléans souhaite formaliser des actions qui sont déjà menées depuis un certain temps en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) et la Maison d'Arrêt d'Orléans de façon à permettre aux détenus de bénéficier d'actions qui sont portées par la Ville en milieu fermé. L'objectif est de proposer une fenêtre ouverte sur l'extérieur, car on ne perd pas de vue bien évidemment que ces personnes vont sortir un jour et qu'il faut leur proposer les meilleures conditions de réhabilitation.*

M. CHAUPUIS – *Je salue cette initiative qui va dans le bon sens, car elle permet d'apporter des animations et des actions aux détenus.*

Je profite de cette délibération pour dire quelques mots, peut-être un cri d'alerte, sur la situation actuelle à la Maison d'Arrêt d'Orléans. On parlait de rayonnement d'Orléans avec l'Université et la méconnaissance de cet atout. On a aussi des points faibles à Orléans et la

Maison d'Arrêt en est un, notamment avec des conditions de détention proprement scandaleuses, une surpopulation, des conditions d'hygiène déplorables. Très sincèrement, je pense qu'on ne peut que s'alarmer de cette situation d'une douche par semaine, du travail des agents qui est très compliqué au quotidien.

Je ne sais ce qu'on peut y faire. Peut-on faire une motion ? Interpeller les pouvoirs publics ? La situation de détention aujourd'hui de ces personnes est révoltante.

On a une méconnaissance de site des riverains qui s'inquiètent souvent du bruit ou des choses qui peuvent être de la vie courante. Mais la vie quotidienne à l'intérieur des murs est proprement scandaleuse et le plus souvent indigne de la condition humaine.

Je ne sais pas ce qu'on peut porter aujourd'hui. C'est un cri d'alerte, un cri du cœur pour dire : « attention on a à Orléans une situation catastrophique en terme d'hygiène et de détention ».

Je sais qu'il y a des projets de construction d'une nouvelle prison. Mais au quotidien des détenus subissent ces conditions. Je salue cette initiative, essayer d'améliorer la condition de ces détenus.

M. BEN CHAABANE – *Je veux juste faire une petite remarque en complément de ce que vient de dire M. CHAPUIS.*

Je me suis rendu, il n'y a pas longtemps, à la Maison d'Arrêt. On m'a demandé d'intervenir... Non, je n'ai pas été arrêté, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

J'y suis allé pour... Excusez-moi, je suis perturbé par mes voisins et par l'opposition. J'y suis allé pour parler des collectivités locales aux détenus. En sortant, ma modestie va en souffrir, ils m'ont dit que cela les a réconcilié avec la politique. Je leur ai dit qu'il y avait autant de tricheurs en politique qu'ailleurs.

Plus sérieusement, je voudrais dire à M. CHAPUIS que ce ne sont pas les prérogatives de la Ville, comme vous le savez. J'ai écouté un petit peu le personnel. J'aime bien comprendre comment cela se passe. Cela a été une très bonne expérience pour moi. Ce n'est pas la première car j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir avec Mme MOUCHARD-ZAY dans une précédente édition, toujours sur ce thème de la citoyenneté. J'ai rencontré les agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Je peux vous le dire et je pourrais vous les faire rencontrer, ils louent l'attitude de la Ville d'Orléans vis-à-vis de la Maison d'Arrêt. Je tiens à le préciser.

Mme PARAYRE – *Merci M. le Maire. Je voulais réagir. Tout récemment, j'ai organisé, avec les membres de mon C.M.A., le 29 janvier 2011 une visite de la Maison d'Arrêt. La situation que vous décrivez, M. CHAPUIS, est certes très difficile, mais elle n'est pas aussi catastrophique que vous le dites. La Direction de la Maison d'Arrêt et la Directrice du S.P.I.P. sont très attentives les uns et les autres aux conditions d'hébergement des détenus. Elles font avec les moyens qu'elles ont, mais elles sont très attentifs à améliorer les conditions des détenus.*

Je voulais à nouveau louer les interventions de M. le Maire car, si la prison va enfin voir le jour en 2014, c'est grâce à un investissement constant et personnel de M. Serge GROUARD depuis 2001. Ne l'oubliez pas, puisque la précédente équipe municipale n'avait rien fait. J'appuie, elle n'avait rien fait.

Si nous arrivons enfin à avoir la construction... S'il vous plait, laissez-moi la parole. Si nous arrivons enfin à avoir la construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Saran c'est grâce à M. GROUARD.

M. le Maire – *J'aurais souhaité que cela se fasse plus rapidement. Initialement un site à Ingré avait été retenu. Malencontreusement et malheureusement, un certain nombre de considérations urbaines et techniques ont fait que ce site qui était retenu, avec l'aval du Maire d'Ingré à l'époque, n'a pas pu être finalement validé par le Ministère de la Justice, ce qui a obligé à refaire tout un tour d'agglomération, à la demande du même Ministère pour retrouver un autre site. Cela n'a pas été facile.*

Maintenant la localisation a été trouvée et acceptée avec l'accord des uns et des autres concernés. C'est une bonne chose. Comme l'a dit Mme PARAYRE, le projet est en bonne voie pour se réaliser.

Cette situation de surpopulation carcérale, malheureusement, n'est pas nouvelle. Elle dure depuis très, très longtemps. C'est la raison notamment pour laquelle on s'est battu pour que cette nouvelle Maison d'Arrêt soit non seulement validée, mais maintenant en voie de réalisation. Il a d'ailleurs été fait un travail important par à la fois l'Agglomération et les élus municipaux concernés, ceux d'Ingré à l'époque, mais également ceux de Saran, pour que le projet soit définitivement validé. C'était particulièrement important.

M. RICOUD – *Et Saran est arrivée, sans se presser mais elle était là !*

On a beaucoup d'interventions sur cette délibération. J'ai été sollicité par deux détenus qui vont sortir au mois de mars et qui me disent : « Je n'ai pas de logement. Comment vais-je faire ? ». J'ai donc contacté le S.P.I.P. pour voir quelles pouvaient être les démarches à accomplir. Quand ils m'ont indiqué le nombre de dossiers qu'ils suivent, je comprends les mouvements qui existent dans ces services. Il est bien de passer des conventions de la sorte, mais ce n'est pas ici qu'on va le décider, il faut peut-être aussi donner plus de moyens à la justice, notamment au S.P.I.P., pour accompagner en sortie de Maison d'Arrêt ces personnes qui ont purgé leur peine. Merci.

M. MONTILLOT – *Par rapport à ce que vient de dire M. Michel RICOUD, je voudrais quand même préciser quelque chose qui n'a pas été évoqué, car on a surtout parlé de la partie immobilière. La Ville d'Orléans, pour éviter justement les problèmes que vous évoquez, aujourd'hui gère 10 000 heures de Travaux d'Intérêt Général (T.I.G.) pour éviter les phénomènes de récidive, favoriser l'accompagnement avec le S.P.I.P., avec une personne dédiée à 100 % à la mairie d'Orléans sur ce sujet, dans chaque direction un référent. Aujourd'hui, cela représente à peu près 120 tigitistes par an. C'est à peu près 50 % de toutes les condamnations en T.I.G. sur l'ensemble du Département du Loiret.*

Vous avez raison, toutes les problématiques d'accompagnement, que ce soit sur des problèmes d'emploi, de logement, etc., nous les prenons en compte, y compris dans le cadre de l'accompagnement des T.I.G.

Je tenais simplement à apporter cette précision.

M. le Maire – *Merci.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des politiques publiques, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) du Loiret favorisent l'accès des personnes sous mandat judiciaire aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

En milieu ouvert, le S.P.I.P. intervient dans le cadre d'un mandat judiciaire pour préparer et mettre en œuvre les condamnations, aider les détenus à comprendre leur peine, impulser avec eux une dynamique de réinsertion et assurer le respect des obligations imposées aux personnes détenues.

En milieu fermé, la mission du S.P.I.P. est d'accompagner les personnes détenues dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines. A cette fin, les personnels d'insertion et de probation agissent en tant qu'aide à la décision judiciaire, à la préparation à la sortie de prison, au maintien des liens familiaux et à l'accès à la culture. Ainsi, le S.P.I.P. du Loiret programme des activités adaptées au milieu carcéral, telles que la diffusion d'œuvres ou l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques, dans différents domaines (arts plastiques, écriture, théâtre, musique, audiovisuel).

La Ville souhaite favoriser le lien social en permettant aux orléanais d'avoir accès à l'information, à de nouvelles pratiques et aux événements qui ponctuent la vie de la cité.

La convention proposée a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Ville et le S.P.I.P. du Loiret et le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion (S.T.E.M.O.I.) de la P.J.J. au bénéfice de la Maison d'Arrêt d'Orléans. Elle est prévue pour une durée de deux ans.

La Ville s'engage à proposer à titre gratuit des actions ou animations à la Maison d'Arrêt auprès des quartiers hommes, femmes et mineurs telles que :

- des actions d'animation sous la forme de représentations telles que la présentation d'un extrait d'un spectacle mis en place par ou en collaboration avec la Ville ;
- des actions culturelles conduites en partenariat avec les associations subventionnées par la Ville pour un projet défini ;
- des actions sportives conduites en partenariat avec les associations conventionnées ou subventionnées sur un projet défini.

De même, afin de s'inscrire dans la politique de réinsertion conduite par le S.P.I.P. et le S.T.E.M.O.I. de la P.J.J., sur proposition des directeurs des établissements respectifs, la Ville proposera des ateliers autour de la découverte des événements et des pratiques qui ponctuent la

vie de la cité.

Les actions ont lieu au rythme d'une intervention par trimestre selon l'actualité de la Mission Jeunesse et des événements culturels de la Ville. Chaque intervention dure au maximum 3h et est précisée avec les services du S.P.I.P., du S.T.E.M.O.I. de la P.J.J., de la Maison d'Arrêt et auprès des intervenants.

Chaque année, un bilan général sera établi entre les responsables du partenariat.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention pour l'action jeunesse et le lien social à passer avec le S.P.I.P. du Loiret, le S.T.E.M.O.I. de la P.J.J. du Loiret et la Maison d'Arrêt d'Orléans pour une durée de deux ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville pour une durée de deux ans ;

3°) imputer les dépenses correspondantes inscrites sur le budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Aide en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC – *C'est une aide pour les associations du domaine social :*

- *un groupement de veuves et de veufs pour 150 €*
- *et l'Association Familiale d'Orléans qui fait les bourses aux jouets, bourses aux vêtements : 1 140 €,*

pour le domaine de la santé et du handicap :

- *une rencontre autour de la périnatalité, il est inscrit une aide de 2 000 € car il y a 1 000 € de la Mission Jeunesse et 1 000 € de la santé.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On souhaite un vote par partie sur cette délibération, s'il vous plait.*

M. le Maire – *Quelle est la subvention que vous souhaitez mettre de côté ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *La troisième, l'Association Libre Choix de Naissance.*

M. le Maire – *Je vous consulte sur la subvention à l'Association Libre Choix de Naissance. Adopté à l'unanimité. Ce sont les deux autres ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *En cohérence avec ce qu'on a dit, il y a une baisse de subvention pour ces associations. On souhaite s'abstenir. Pour la troisième association, c'est une subvention nouvelle, on vote la subvention.*

M. le Maire – *Je vous consulte sur FAVEC 45. Il y a 13 abstentions. Et Association Familiale d'Orléans, 13 abstentions. Je n'ai pas tout compris. Mais ce n'est pas grave. C'est parce que l'heure avance.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-après pour un montant total de 3 290 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, Service gestionnaire FCAS ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, Service gestionnaire FMSH ;

4°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur de la jeunesse sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 422, compte 6574, Service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE.

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010	Montant proposé par la Commission
FAVEC 45	<p>Grouper les veuves et veufs pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle en dehors de toute considération politique, religieuse ou sociale</p> <p style="text-align: center;">Adopté par 40 voix. Il y a 13 abstentions.</p>	200 €	150 €
Association Familiale d'Orléans	<p>Rendre service aux familles afin qu'elles puissent acheter à bas prix des articles de qualité (bourses aux vêtements, layette, matériel de puériculture et bourses au jouets et cadeaux)</p> <p style="text-align: center;">Adopté par 40 voix. Il y a 13 abstentions.</p>	1 200 €	1 140 €
Total		1 400 €	1 290 €

ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE/HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010	Montant proposé par la Commission
Libre Choix de Naissance	<p>Rencontre autour de la périnatalité. Subvention sur projet.</p> <p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité.</p>	-	2 000 € *
Total			2 000 €

* dont 1 000 € au titre de la Mission Jeunesse

N° 42 – Prévention contre les nuisances sonores et les dangers pour l'audition.
Association A.S.U.D. Approbation d'une convention.

Mme LECLERC – *Toujours dans le domaine de la santé, prévention contre les nuisances sonores et les dangers pour l'audition, c'est une convention avec l'A.S.U.D. qui distribue sur les sites festifs des bouchons d'oreille avec le logo de la Ville.*

M. LEBRUN – *Cette association est une nouvelle fois confrontée à des problèmes de locaux. Il paraît que le Cloître Saint-Pierre-le-Puellier est à vendre. Pour soutenir ses actions, il est important que cette association ait des locaux. Je souhaiterais que cette association retrouve un local, plutôt en centre-ville. Je sais qu'elle travaille avec le 108. Peut-être pourrait-on trouver ailleurs ? Par rapport au public côtoyé, c'est indispensable que l'A.S.U.D. soit en centre-ville. Elle a un public avec des chiens, etc., si elle va à La Source, c'est compliqué.*

M. le Maire – *On a compris.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est important de soutenir cette association. Le problème des nuisances sonores et des problèmes d'audition chez les jeunes est assez important, suite à des sons très, très forts émis lors de concerts. C'est important que l'A.S.U.D. soit présente pour distribuer ces bouchons dans des lieux comme l'Astrolabe, le 108, etc.*

Mme LECLERC – *Pour répondre à M. LEBRUN, il est vrai que l'association A.S.U.D. va devoir déménager. Cela fait maintenant une année à peu près que je les ai prévenus. Tous les trois mois, on se retrouve pour voir où ils en sont dans leur recherche et essayer de trouver des solutions ensemble.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de ses missions, le Service Santé et Handicap de la Ville participe à la démarche de prévention contre les nuisances sonores et les dangers pour l'audition.

L'association Auto Support des Usagers de Drogues (A.S.U.D.) tient régulièrement un stand d'information à l'Astrolabe et mène des actions de réduction des risques principalement vis à vis des consommateurs de substances psychotropes illicites et licites. L'association met à disposition des outils de prévention, dont les bouchons d'oreille, et propose des brochures sur les effets nocifs du bruit.

En conséquence, il est apparu intéressant de proposer une convention de partenariat entre la Ville et l'association A.S.U.D. pour l'achat de bouchons d'oreille avec présence du logo de la Ville. Le coût s'élève à 2870,40 € pour 10 000 bouchons d'oreille.

L'objectif étant de sensibiliser le public aux risques de troubles auditifs graves, ces bouchons d'oreille seront distribués auprès du public des salles de concert diffusant de la musique amplifiée à forte intensité comme l'Astrolabe et le 108. L'association en assurera également la distribution lors des événements festifs organisés par la Ville, comme les Jours J et la soirée électro des fêtes de Jeanne d'Arc.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association A.S.U.D. pour la sensibilisation du public aux dangers du bruit pour l'année 2011 ;

2°) attribuer une subvention de 2 870,40 € à l'association A.S.U.D. au titre de l'année 2011 ;

3°) imputer la dépense correspondante relative à l'association du secteur santé sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, nature 65748, Service gestionnaire FMSH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 43 – Solidarité Internationale. Coopération décentralisée avec Parakou. Programme d'action 2010-2012. Approbation de conventions de partenariat avec les associations Gevalor et A.I.A.D.D.

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, dans le cadre de la coopération décentralisée avec Parakou, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Gevalor,*
- *approuver la convention de partenariat à conclure avec l'association A.I.A.D.D.,*
- *verser les subventions de 2 900 € pour Gevalor et 1 000 € pour l'A.I.A.D.D.*

Tout est déjà prévu au budget.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 5 mars 2010 la convention triennale de partenariat 2010-2012 au titre de la coopération décentralisée menée avec Parakou et le programme d'actions présenté pour la durée de la convention. Les actions inscrites au programme impliquent une étroite collaboration entre les villes de Parakou et d'Orléans et divers organismes extérieurs. Il est donc prévu de formaliser les partenariats qui en découlent afin de définir les objectifs, les moyens et les modalités de financement qui permettront le bon déroulement et la réalisation des projets.

Les porteurs de projets concernés sont :

- 1) pour le projet de traitement et valorisation des déchets à Parakou : l'association « GEVALOR »,
- 2) pour le projet de lutte contre la déforestation et l'émission de fumées toxiques par l'équipement des foyers de Parakou, de cuiseurs à bois économiques : l'association « A.I.A.D.D. » (Aide Intégrée Au Développement Durable).

Ces deux projets seront menés conjointement avec l'association béninoise « Planète Contact » qui œuvrera conformément aux missions définies dans chacune des conventions proposées entre les partenaires.

Ces conventions de partenariat définissent :

- les objectifs convenus d'un commun accord,
- les engagements de chacun des partenaires,
- les modalités de versement des financements obtenus pour chacun des projets.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association GEVALOR, la Ville de Parakou et l'association Planète Contact pour la mise en oeuvre du projet de traitement et valorisation des déchets de Parakou, prévoyant notamment une participation de la Ville d'Orléans de 2 900 € pour l'année 2011;

2°) approuver la convention de partenariat à conclure avec l'association A.I.A.D.D., la Ville de Parakou et l'association Planète Contact pour le projet de lutte contre la déforestation et l'émission de fumées toxiques prévoyant notamment une participation de la Ville d'Orléans de 1 000 € pour l'année 2011 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) approuver les demandes de subventions qui seront sollicitées au cours du déroulement de chacune des opérations, au montant le plus élevé, auprès des organismes extérieurs concernés ;

5°) approuver le versement des subventions obtenues pour le projet de traitement et valorisation des déchets à l'association GEVALOR, selon l'échéancier et les modalités d'attribution imposées par les bailleurs de fonds ;

6°) approuver le versement des subventions obtenues pour le projet de lutte contre la déforestation et l'émission de fumées toxiques à l'association A.I.A.D.D., selon l'échéancier et les modalités d'attribution imposées par les bailleurs de fonds ;

7°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, opération 0000933 Coopération décentralisée :

- pour les dépenses : S.G. DREP, fonction 041, article 6574
- pour les recettes : S.G. DREP, fonction 041, articles 74718, 7472, 7473 et 7478''.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ESPACE PUBLIC

N° 44 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Promotion des déplacements en train pour les activités de loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la S.N.C.F.

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver une convention à passer entre le Parc Floral et la S.N.C.F., avec la carte Loisirys dont on parlait tout à l'heure. C'est pour avoir les avantages de gratuité et de réduction d'entrée au Parc Floral.*

M. GRAND – *Je pense à une petite chose. Je rappelle que les écoles, lorsqu'elles se déplacent en classe, doivent payer leur entrée. Je suis très heureux pour les clients de la S.N.C.F. Cela pourrait être intéressant pour les jeunes enfants de pouvoir bénéficier de la gratuité également. Ils l'ont en revanche quand ils viennent en famille.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La S.N.C.F. propose un partenariat touristique à la Ville ayant pour objectif :

- d'une part de promouvoir l'éco-mobilité touristique dans la Région Centre,
- d'autre part d'accroître la fréquentation touristique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, compte tenu de son accessibilité par le train, puis par le tramway.

L'activité T.E.R. Centre, agissant en qualité d'opérateur ferroviaire favorisant l'acheminement des voyageurs jusqu'à la gare la plus proche du site touristique, communique en valorisant le partenariat à travers son site Internet, ses brochures et sa campagne de promotion 2011 réalisée autour du produit régional tarifaire très attractif : la carte annuelle Loisirys qui offre aux visiteurs la possibilité de voyager moins cher sur la région.

Parallèlement, la Ville, prestataire touristique, valorise le partenariat en communiquant sur son site Internet et en créant un lien vers le site de la S.N.C.F. Par ailleurs, elle s'engage à consentir un avantage supplémentaire au visiteur ferroviaire éco-mobile pendant la saison touristique 2011, en accordant sur les entrées au Parc Floral soit :

- le tarif réduit sur présentation du titre de transport validé depuis moins de 24h à destination des gares d'arrivée situées à proximité ;
- une entrée gratuite pour trois entrées payantes sur présentation du titre collectif de transport validé depuis moins de 24h à destination des gares d'arrivée situées à proximité.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la S.N.C.F., afin de déterminer les obligations des parties dans le cadre d'un partenariat permettant de promouvoir l'éco-mobilité touristique dans la Région Centre, en particulier jusqu'au Parc Floral de la Source Orléans-Loiret, pour la période du 20 mars au 11 novembre 2011 correspondant à sa saison touristique ;

2°) approuver l'application exceptionnelle de gratuité ou de réduction sur les entrées au Parc Floral de La Source, Orléans Loiret, aux titulaires de la carte S.N.C.F. Loysiris du 20 mars au 11 novembre 2011 inclus selon les modalités détaillées dans ladite convention ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 45 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Organisation de l'exposition AKOUSMAFLORE. Approbation d'une convention à passer avec le producteur Scenocosme.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est une convention à passer avec le groupe Scenocosme pour l'exposition Akousmaflore qui aura lieu à la chapelle du Parc, du 20 mars au 25 avril, pour un montant de 2 580 €.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des animations organisées au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, la Ville a décidé d'accueillir l'exposition « Akousmaflore » présentée par le groupe Scenocosme du 20 mars au 25 avril 2011 sur le site du Parc Floral.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation et de déroulement de l'exposition dans les locaux du Parc Floral qui lui seront mis à disposition.

La Ville s'engage à recevoir cette exposition pour un montant global forfaitisé de 2 580 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Groupe Scenocosme, précisant les conditions d'organisation et de déroulement de l'exposition « Akousmaflore » dans les locaux du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, durant la période du 20 mars au 25 avril 2011, pour un montant global forfaitisé de 2 580 € T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral, Service Gestionnaire TCOM, fonction 823, article 6232 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 46 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Partenariat pour ateliers pédagogiques et potager. Approbation d'une convention à passer avec le magasin Botanic.

Mme DE QUATREBARBES – *Cela fait plusieurs années qu'on passe cette convention avec le magasin Botanic pour les ateliers animés par les agents du parc, mais dont le matériel est fourni par le magasin Botanic. Ce sont des ateliers pour les enfants. Botanic nous fournit également des graines et des plants pour le potager.*

M. le Maire – *C'est très bien.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son intérêt pour le développement durable, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la Ville a souhaité mener des actions de sensibilisation du public en particulier au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret en organisant des ateliers à destination des enfants et en cultivant un potager sans usage de produits phytosanitaires.

Le magasin Botanic® développant le même intérêt, notamment par la vente des produits naturels écologiques et biologiques pour le jardin et en organisant régulièrement des ateliers pour les adultes et les enfants, un partenariat a pu s'instaurer et une convention fixant les obligations de chacun a été préparée.

Les ateliers, destinés aux enfants à partir de 6 ans accompagnés, se dérouleront le dernier mercredi du mois de mars à octobre, à titre gratuit pour les personnes détenant le titre d'entrée du Parc Floral. Ils seront animés par deux animateurs du Parc Floral.

Différents thèmes seront proposés, cités à titre indicatif :

- A la découverte des sous-bois,
- Qui se cache dans la mare ?
- De la terre à l'assiette,
- La vue, l'odorat, le toucher, l'ouïe, le goût dans la nature,
- Tourbière et plantes carnivores,
- A la découverte de la source du Loiret,
- Mini jardin pour mini jardinier,
- Comment planter les bulbes.

Le magasin Botanic® fournira à titre gratuit du matériel pour les ateliers et des plants et graines pour le jardin potager. En contrepartie, la Ville fera connaître ce partenariat sur le site Internet du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret et sur les documents créés pour ces activités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le magasin Botanic® pour un partenariat relatif aux ateliers pédagogiques et au potager au Parc Floral de la Source, Orléans Loiret pour la saison 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Délibération n° 47, remplacement de lampes énergivores. Mme DE QUATREBARBES.*

M. CHAPUIS – *Dans le résumé c'est la n° 47, mais dans ce que vous nous avez transmis c'est la n° 48. Il y a eu une inversion.*

M. le Maire – *Il y a une inversion.*

M. CHAPUIS – *Il y a une inversion entre l'ordre du jour et ce qui a été transmis avec les délibérations.*

M. le Maire – *J'appelle la n° 47, l'entretien des espaces verts du Parc Floral, Mme de QUATREBARBES. Merci M. CHAPUIS.*

N° 47 – Entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un marché passé après appel d'offres.

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver le marché relatif à l'entretien des espaces verts du Parc Floral à passer avec l'E.S.A.T. SERVI'PEP 45 pour un montant annuel de 36 757 € T.T.C.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, la Ville a souhaité faire appel à l'emploi de travailleurs handicapés par l'intermédiaire d'établissements et service d'aide par le travail (E.S.A.T.).

En conséquence, la Ville a lancé, en procédure d'appel d'offres ouvert, un marché dans le cadre de l'article 15 du Code des Marchés Publics relatif à l'emploi des travailleurs handicapés et des articles 33, 57 à 59 du même Code, pour l'entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret.

Le marché est un marché ordinaire reconductible, passé pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2011, reconductible une fois du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Lors de sa réunion du 9 février 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %)
2. Prix des prestations au regard de détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché en procédure d'appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, à passer avec l'E.S.A.T. SERVI'PEP 45 pour un montant annuel de 36 757 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget annexe du Parc Floral, S.G. TPFL, Fonction 823, article 61521 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 48 – Remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public. Approbation d'un marché passé après d'offres.

Mme DE QUATREBARBES – *Les lampes vont être remplacées systématiquement. Nous avons passé un marché avec la société FORCLUM, pour un montant de 200 000 € maximum, pour le remplacement des lampes énergivores, pour réaliser une économie sur la consommation électrique.*

M. le Maire – *Vous voyez quand même les montants qu'on y consacre. Ce n'est pas négligeable, de 150 000 € à 200 000 €.*

M. GRAND – *Ces lampes ont-elles été demandées dans le cadre du marché comme étant fabriquées en Europe, car on a encore de la fabrication européenne sur ce type de produit ? Avez-vous pu l'inclure dans le marché ? A priori, il peut y avoir des possibilités sur certaines conditionnalités environnementales. Cela a-t-il fait ou pas ? Je vous le demande.*

M. le Maire – *M. GRAND, c'est extrêmement litigieux. Dès lors qu'on introduit une clause de cette nature-là, pour le coup en terme juridique on ne respecte pas les règles des marchés publics. On peut d'ailleurs le regretter. C'est la même chose sur les marchés de proximité. On ne peut pas introduire ce type de clause. Malheureusement je ne sais pas qu'elle est la réponse.*

M. GRAND – *On aurait pu le faire sur des produits comme le papier ou autre. Sur l'impact environnemental, certains clauses peuvent passer. Mais c'est compliqué.*

M. le Maire – *On peut mettre des critères effectivement environnementaux. On le fait.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Notamment sur les émissions de CO2.*

M. le Maire – *S'il vous plait. C'était la charte des achats publics qu'on a faite il y a plusieurs années. Maintenant de plus en plus de nos marchés sont passés sous cette conditionnalité environnementale. Si elle retrouve la conditionnalité géographique, quelque part cela peut être tant mieux. Sinon on ne peut pas mettre la conditionnalité géographique dans un marché public.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, la Ville a souhaité procéder au remplacement de lampes dites énergivores d'une partie de l'éclairage public.

En conséquence, la Ville a lancé, en procédure d'appel d'offres ouvert, un marché dans le cadre des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour le remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public.

Le marché est un marché à bons de commande non reconductible, passé pour une période d'un an à compter de la date de notification.

Lors de sa réunion du 9 février 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %)
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché en procédure d'appel d'offres ouvert relatif au remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public à passer avec la société FORCLUM pour un montant minimum de 150 000 € T.T.C. et maximum de 200 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, S.G. TEPE, Fonction 814, article 61523.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RELATIONS HUMAINES

N° 49 – Services Municipaux. Année 2011. Recrutements pour besoins saisonniers.

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, dans le cadre des recrutements pour besoins saisonniers, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison 2011, sur la base du tableau annexé à la délibération.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme chaque année, le recours à des recrutements d'étudiants pour la période estivale est rendu nécessaire en raison de l'ouverture de services publics saisonniers (tels que l'aire de baignade de l'Ile Charlemagne, le fonctionnement du petit train Wichita).

Par ailleurs, les emplois saisonniers permettent à des jeunes un premier contact avec le monde du travail et des collectivités locales.

Mode de recrutement

Les candidatures sont centralisées par le service recrutement du 1er janvier au 31 mars de chaque année.

Les jeunes recrutés devront avoir atteint l'âge de 18 ans. Aucun niveau d'étude n'est exigé, sauf pour les maîtres-nageurs (B.N.S.S.A., B.E.E.S.A.N.). Les étudiants sont recrutés pour une durée d'un mois maximum, entre mai et septembre et ne seront pas repris l'année suivante, sauf dérogation.

Ces recrutements respecteront les règles générales posées par le statut de la Fonction Publique, article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Les jeunes sont recrutés en qualité d'auxiliaire mensuel, sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint technique ou adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, selon les affectations. Les surveillants de piscines et de la base de loisirs sont recrutés en qualité d'opérateur des activités physiques et sportives.

Missions

Les jeunes recrutés occuperont à temps complet ou incomplet les missions suivantes :

- Accueil et entretien dans les foyers pour personnes âgées,

- Billetterie, entretien, surveillance et animation (piscine, base de loisirs de l'Ile Charlemagne et dispositif « E.M.I.S. »),
- Vente de billets pour le train Wichita.

Besoins 2011

Au total, compte-tenu de l'ensemble des besoins des services, il est proposé de recruter 70 équivalents mois.

Le coût toutes charges comprises pour la Ville des emplois d'été 2011, si tous les recrutements sont réalisés, est estimé à 133 000 €, les crédits étant inscrits au budget de la Ville.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2011 sur la base du tableau annexé à la délibération ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de recrutement au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**PROJET DE REPARTITION
DES POSTES D'EMPLOIS D'ETE 2011
(en équivalents mois)**

D.G.A.	Direction ou Service	Autorisation pour 2011	Total / DGA	Mission
Familles et solidarité	C.C.A.S.	4	4	Agent d'entretien et de restauration
Vie culturelle et sportive	Direction de la Culture et de la Création Artistique	1	1	Accueil & billetterie du petit train Wichita.
	Direction des Sports et des Loisirs	11	65	Educateurs sportifs « E.M.I.S. » (encadrement et animation d'activités sportives, organisation et mise en oeuvre de manifestations sportives, surveillance et sécurité des activités, accueil des publics, veille sectorielle et juridique).
		37		Maître Nageur Sauveteur / Secouriste piscines et base de loisirs
		17		Entretien des équipements sportifs et accueil piscines / base de loisirs, entretien des équipements et surveillance des vestiaires (vente des billets d'entrée et tenue de la caisse).
TOTAL			70	

N° 50 – Droits syndicaux (local F.A. F.P.T.). Approbation d'un avenant au protocole.

Mme PILET-DUCHATEAU – *On donne 64,80 m² au lieu de 18 m². Je vous demande d'approuver l'avenant modifiant l'accord.*

M. le Maire – *C'est une forte progression de mètres carrés.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le protocole d'accord sur les droits syndicaux, signé au mois de mars 2009, fixe la répartition des locaux mis à disposition des organisations syndicales représentatives.

Au sein de ces locaux, situés aux 1^{er} et 2^{ème} étages de l'école Androuet Ducerceau, 10 rue Jeanne d'Arc, le syndicat Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (F.A. F.P.T.) disposait d'un bureau de 18 m². La vacance d'un logement à cette même adresse permet d'octroyer désormais à la F.A. F.P.T. un local comprenant 4 bureaux, une salle d'eau et un W.C. pour une superficie totale de 64,80 m².

Afin de prendre en compte cette nouvelle attribution, il est proposé de modifier le chapitre III A – a du protocole comme suit :

a) répartition

Les locaux ont été aménagés en 4 zones dont la répartition est la suivante :

- Zone 1 : C.G.T. (3 bureaux représentant 51 m²)
- Zone 2 : C.F.D.T. (2 bureaux représentant 51 m²)
- Zone 3 : F.O. (1 bureau de 47 m²)
- Zone 4 : F.A. F.P.T. (4 bureaux, une salle d'eau, un W.C., représentant 64,80 m²)

Les autres dispositions du protocole demeurent inchangées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant modifiant le protocole d'accord sur les droits syndicaux selon les conditions indiquées ci-dessus ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Mises à disposition d'agents. Information.

Mme PILET-DUCHATEAU – *C'est une information. Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé des mises à disposition individuelle des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, détaillées dans le tableau joint à la délibération : un adjoint technique 2^{ème} classe et un attaché territorial titulaire. C'est évidemment contre remboursement.*

M. le Maire – *Merci. C'est une information.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé des mises à disposition individuelle des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, détaillées dans le tableau ci-après ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

LISTE DES MISES A DISPOSITION INDIVIDUELLES

NOM PRÉNOM	AGENT		ORGANISMES		DATES		DURÉE	OBSERVATIONS
	GRADE & STATUT	POSTE	D'ORIGINE	D'ACCUEIL	DE DÉBUT	DE FIN		
AUBERT Sébastien	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe titulaire	Jardinier secteur Saint-Marceau Ville Orléans	Ville d'Orléans	Ville de Saint-Pierre-d'Entremont (SAVOIE)	01.04.2011	30.09.2011	6 mois	Quotité de mise à disposition : 100% Remboursement trimestriel
ROCHETTE Laurence	Attaché territorial titulaire	Responsable Administrative et Financière de la Direction Générale Adjointe des Finances et @dministration	Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire	Ville d'Orléans	01.03.2011	30.09.2011	7 mois	Quotité de mise à disposition : 50% Remboursement unique

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

N° 52 – Acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau. Approbation d'un avenant à la convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.

M. MARTIN – *Il s'agit de passer un avenant à la convention de groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. pour l'ouvrir aux appels d'offres européens.*

M. CHAPUIS – *Je profite juste de la dernière délibération. On le formalisera par écrit, mais je voulais vous le préciser en Conseil Municipal. Des annonces en matière d'urbanisme ont été faites dans la presse. On aurait souhaité une présentation en Conseil Municipal sur Jaurès, Carmes, etc. C'était une demande pour le prochain Conseil Municipal, qu'on puisse aborder de manière un peu détaillée ces annonces faites. C'était juste une demande. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci à vous. Il me reste à vous dire...*

(brouhaha)

M. le Maire – *Elle n'est pas votée ? Je vous consulte. Adopté à l'unanimité. Elle est votée.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans pour la passation d'un marché d'acquisition, de livraison, et de montage de mobilier de bureau.

Une convention constitutive, définissant les termes et modalités de fonctionnement du groupement, a ainsi été signée avec le C.C.A.S. le 15 novembre 2010.

Au cours de la définition des besoins, le périmètre du marché a été élargi, ce qui nécessite de modifier certaines clauses de cette convention de groupement de commandes.

En effet, au regard du montant des besoins en mobilier de bureau, la consultation prendra la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions des articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville, coordonnateur du groupement, sera compétente pour l'attribution de ce marché.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans fixant les modalités de fonctionnement du groupement de

commandes en vue de la passation du marché «acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau », modifiant la procédure de passation dudit marché ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *La séance est levée.*

*
* *
*

La séance est levée à 22 heures 50.

*
* *
*